

RAPPORT SUR LE SECTEUR DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS

SOMMAIRE

Préambule
Avant - propos
Introduction

Première partie : performances du secteur des EEP

- 1 – Indicateurs financiers
 - 1.1 - Résultats nets
 - 1.2 - Chiffre d'affaires
 - 1.3 - Charges
- 2 – Valeur ajoutée
- 3 – Structure bilancielle
 - 3.1 - Actifs
 - 3.2 - Fonds propres
 - 3.3 - Endettement a long et moyen terme
- 4 – Emploi
- 5 – Transferts financiers entre l'état et les EEP
 - 5.1 - Transferts de l'état aux EEP
 - 5.2 - Transferts des EEP a l'état

Deuxième partie : contribution des EEP au développement économique et social

- 1 – Investissements du secteur des EEP
 - 1.1 - Réalisations
 - 1.2 - Prévisions
 - 1.3 - Conventions d'investissement
- 2 – Investissements par secteur d'activité
 - 2.1 - Transports, infrastructures et télécommunications
 - 2.2 – Production et distribution d'eau et d'électricité
 - 2.3 -Secteur des phosphates
 - 2.4 - Mise en valeur agricole
- 3 – Actions en milieu rural et dans le domaine social
- 4 – Actions de partenariat et prises de participations a l'étranger

Troisième partie : reformes et restructurations

- 1 – Restructuration des EEP
 - 1.1 - Refonte du cadre institutionnel de certains EEP remplissant des missions stratégiques
 - 1.2 – Restructurations opérationnelles et financières
 - 1.3 – Amélioration de la gouvernance

- 1.4 – Dynamisation des travaux d’audit
- 2 – Désengagement de l’état
 - 2.1 – Privatisation
 - 2.2 – Promotion de la participation du privé au développement des infrastructures

Conclusion
Annexes

PREAMBULE

L’année 2001 a été marquée, en ce qui concerne la gestion des Etablissements et Entreprises Publics (EEP), par les Hautes Orientations Royales prodiguées par S.M. LE ROI, à l’occasion de la nomination de plusieurs nouveaux dirigeants d’établissements et d’entreprises publics en août.

En procédant à ces nominations, S.M. Le Roi a rappelé qu’il s’agit de donner aux responsables du secteur public, quels que soient la nature de leurs fonctions et le secteur dans lequel ils opèrent, les moyens de la performance et la clarté, indispensables au bon exercice du mandat qui leur est confié.

S.M. LE ROI a aussi mis en exergue le rôle déterminant du secteur public dans la mise à niveau générale de notre économie. Il a aussi rappelé à cet égard que les impératifs de modernisation et d’adaptation à l’environnement international ne concernent pas uniquement le secteur privé et qu’ils s’appliquent avec la même rigueur et la même exigence à l’administration publique et aux entreprises d’Etat qui opèrent dans les secteurs stratégiques de notre économie, qu’il s’agisse de la finance, des ressources minières, du transport aérien, de l’électricité, des chemins de fer et de bien d’autres.

Dans le même cadre, S.M. LE ROI a souligné, qu’en matière de responsabilité publique ou privée, la réussite ou l’échec est d’abord une affaire d’hommes et que la médiocrité de la prestation des services publics n’est pas une fatalité. Il a aussi mis en relief "la noblesse et le caractère exaltant du service de l’Etat, quand il sait concilier l’efficacité et la performance, à l’abnégation et à l’éthique qui sont ses fondements" et a réaffirmé avec force, la nécessité pour tout mandat public de faire l’objet d’une évaluation régulière, objective et approfondie. « Rendre compte n’est pas seulement une procédure de gestion ordinaire et obligatoire, c’est aussi et surtout, dans l’Etat de droit que nous construisons et qui nous mobilise, la traduction du fondement démocratique du service public ».

AVANT - PROPOS

Par rapport à l’année 1999, l’inventaire des établissements et entreprises publics (tableau 1) enregistre, en 2000, certaines modifications.

Celles-ci s’expliquent par les travaux d’actualisation de l’inventaire entrepris durant les années 2000 et 2001. En effet, dix ans après l’inventaire détaillé réalisé au début des années quatre-vingt dix, à l’occasion des travaux préparatoires à la mise en œuvre du programme des privatisations entamé en 1993, il s’est avéré nécessaire de procéder à cette actualisation.

Cette opération, basée essentiellement, sur l'exploitation des documents comptables et financiers des établissements et entreprises publics (EEP) a abouti à un inventaire actualisé du secteur ; ainsi :

- le portefeuille a été apuré par le retrait des participations, notamment minoritaires, dont la liquidation a eu lieu ou est en cours (81 entités) ainsi que par l'exclusion des opérations de simple placement (9 entités) ;
- les facultés (56 entités) qui sont des démembrements d'établissements publics ainsi que les fédérations des chambres professionnelles (4 entités) qui sont des associations ont été retirées de la liste des EEP ;
- les chambres professionnelles (93 entités) qui sont des établissements publics de par leur texte de création ont été intégrées à l'inventaire.

Le détail de ces mouvements figure au tableau 1 bis en annexe.

Concernant le champ d'analyse, le présent rapport est centré sur un échantillon de 130 entités du secteur des EEP, détenues dans leur quasi totalité, à 100 % par l'Etat ou une Collectivité Locale et choisies eu égard à leur importance sur les plans économique, financier et social.

La liste de ces entités est jointe en tableau 2 en annexe.

Le reste des EEP détenus à 100% par l'Etat ou une Collectivité Locale et non inclus dans l'échantillon précité (158 entités) est constitué principalement des chambres professionnelles (93), des universités (14), des écoles et instituts (21), des unités et sociétés hôtelières (9) et des unités régionales d'élevage et silos (10). Les données disponibles montrent que l'impact de ces entités sur les indicateurs et les performances du secteur des EEP dans son ensemble sont relativement limitées.

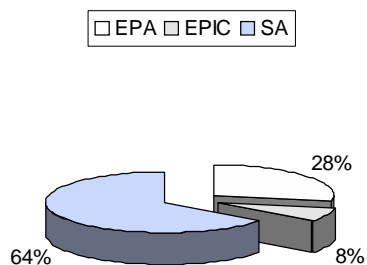
Pour ce qui est des réformes et des transferts budgétaires entre l'Etat et les EEP, le rapport comporte des données exhaustives sur le secteur dans sa globalité.

INTRODUCTION

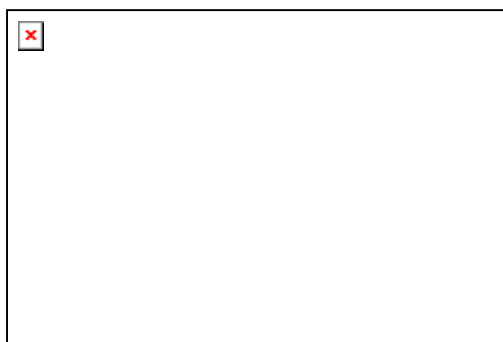
L'inventaire des Etablissements Publics et des participations financières, directes ou indirectes, de l'Etat et des Collectivités Locales s'établit, à fin 2000, à 676 entités (Tableau 1 bis) se répartissant, d'après le statut juridique, en 187 Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA), 54 Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et 435 Sociétés Anonymes (SA).

Si l'on ne tient compte que des entités où la participation publique est majoritaire, le secteur des Etablissements et Entreprises Publics (EEP) compte 404 unités dont 298 détenues à 100 %, directement ou indirectement et 106 détenues à plus de 50 %.

Structure du Portefeuille à fin 2000 selon le statut juridique



Répartition des Sociétés Anonymes selon le taux de participation public



Par rapport à 1999, le portefeuille public a enregistré, en 2000, trois créations d'établissements publics (ANAPEC, ISA et OMPIC) et six prises de participations (tableau 1 bis).

Quelques indicateurs clés illustrent, en 2000, l'importance et la place du secteur des EEP dans l'économie nationale, notamment :

- l'investissement : 18,6 MMDH contre 17,9 MMDH en 1999 ; la contribution de ce secteur représente ainsi 5,2% du PIB et 21,5% de l'investissement total du pays ;
- le chiffre d'affaires : 88,9 MMDH contre 83,8 MMDH en 1999 en progression de 6,1% ;
- la valeur ajoutée : 43,6 MMDH, soit 12,3% du PIB, contre 44,9 MMDH en 1999 ;
- les bénéfices : 5 MMDH contre 6 MMDH en 1999 ;
- les emplois : 183.498 salariés.

Le rapport traite :

- des réalisations 1999/2000, des opérations en cours pour 2001 ainsi que des prévisions au titre de l'exercice 2002 et ce, pour les Etablissements Publics dont l'exercice budgétaire ne correspondait pas, jusqu'au 31 décembre 2000, à l'année civile ;
- des réalisations 2000, des opérations en cours pour 2001 et des prévisions 2002, et ce, pour les EEP dont l'exercice coïncide avec l'année civile.

Ce rapport est structuré en trois parties :

- les performances du secteur des EEP, axées notamment sur les réalisations en termes d'indicateurs financiers, d'emploi et de transferts réciproques entre l'Etat et les EEP ;
- la contribution du secteur des EEP au développement économique et social, en mettant en relief les aspects relatifs aux performances techniques liées à l'investissement du secteur des EEP ainsi qu'à leur impact sur le développement social et du monde rural ;
- les grandes réformes du secteur des EEP, notamment, en matière de restructuration, de gouvernance et de désengagement de l'Etat en soulignant les actions destinées à accroître l'efficacité de l'ensemble du secteur et à assurer une participation accrue des opérateurs privés dans la gestion des infrastructures et des services publics marchands.

PREMIERE PARTIE : PERFORMANCES DU SECTEUR DES EEP

Les performances des EEP sont appréhendées à travers leurs indicateurs financiers, leur valeur ajoutée, leur structure bilancielle et les emplois qu'ils ont créés.

Ces données sont marquées, pour l'année 2000, par les corrections comptables opérées par les EEP ayant une activité bancaire (CDG et CNCA notamment) en ce qui concerne leurs états de synthèse pour 1999. Ces redressements comptables, introduits suite à l'application, à compter de l'année 2000, du nouveau plan comptable des établissements de crédit, se sont traduits par de légères modifications des valeurs de certains indicateurs pour l'année 1999.

Par rapport à l'exercice précédent, les données laissent apparaître des évolutions significatives reflétées par :

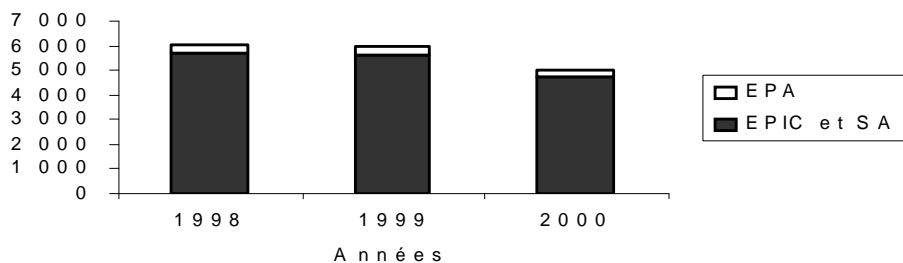
- l'atténuation des résultats déficitaires de 43,7% ;
- le recul des résultats bénéficiaires de 16,8% ;
- la baisse de la valeur ajoutée de 3% ;
- la hausse du total des actifs de 7,5% ;
- la stabilisation des dettes de financement ;
- l'augmentation du chiffre d'affaires de 6,1% ;
- l'accroissement des investissements de 3,9% ;
- la progression des fonds propres de 8,8%.

1 – INDICATEURS FINANCIERS (TABLEAU 3)

1.1 - Résultats nets

Les résultats bénéficiaires des EEP ont enregistré une baisse de 16,8% en passant de 5.989 MDH en 1999 à 4.986 MDH en 2000. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse notable des résultats enregistrés par IAM et l'ONE. Ainsi, le bénéfice net d'IAM est passé de 2.034 MDH en 1999 à 1.675 MDH en 2000, en raison notamment de la constitution d'importantes provisions non courantes ; de même, le résultat net de l'ONE est passé d'un bénéfice de 138 MDH en 1999 à un déficit de 892 MDH en 2000, dû essentiellement à la hausse de la facture énergétique sous l'effet conjugué de l'appréciation du dollar par rapport au dirham et du renchérissement des prix des carburants.

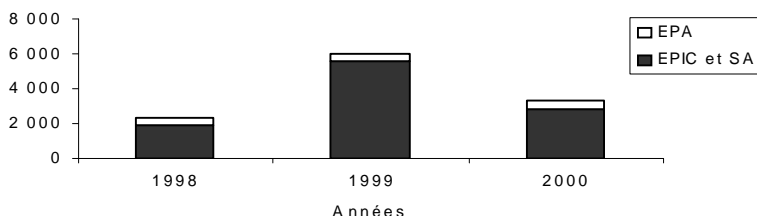
Résultats bénéficiaires (en millions de DH)



Les EEP déficitaires enregistrent une perte nette globale de 3.368 MDH contre 5.978 MDH en 1999, soit une baisse de 43,7 %. Cette amélioration très nette intervient après une importante aggravation de 154% enregistrée en 1999 par rapport à 1998.

Cette évolution est due essentiellement au changement de tendance des résultats de l'OCP qui a enregistré une perte de 424,7 MDH contre 1.243,6 MDH en 1999 ainsi que des filiales de cet Office qui ont enregistré un bénéfice de 186,4 MDH après une perte de 2.807,2 MDH en 1999.

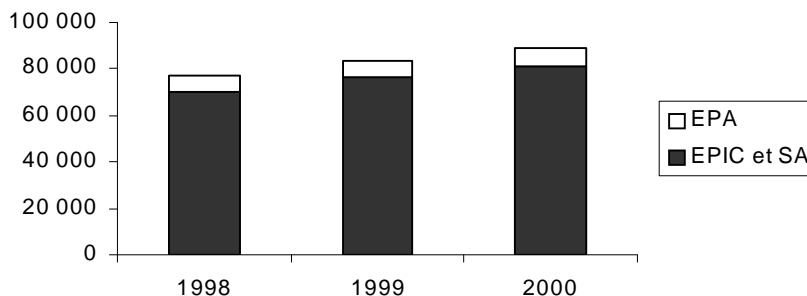
Résultats déficitaires (en millions de DH)



1.2 - Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé en 2000 s'élève à 88,9 MMDH contre 83,7 MMDH l'année précédente, soit une hausse de 6,1%. Cette amélioration qui intervient dans un contexte marqué par la maîtrise de l'inflation, aux alentours de 2% en 2000, se démarque de la baisse tendancielle constatée ces dernières années du fait de la politique de désengagement de l'Etat. Cette amélioration résulte du dynamisme et de l'essor que connaissent certains secteurs d'activité, particulièrement ceux des télécommunications, des autoroutes, du transport aérien et des activités financières.

Chiffre d'affaires (en millions de DH)



1.3 - Charges

Les charges de fonctionnement ou d'exploitation (hors dotations) sont de 74 MMDH en 2000 contre 68 MMDH en 1999, soit une hausse de 8,8% sous l'effet, notamment de l'augmentation des charges d'exploitation d'IAM (+3.100 MDH) en relation avec la

modification du mode de comptabilisation des achats, de l'ONE (+938 MDH) et de la RAM (+793 MDH) en relation avec le développement de leur activité.

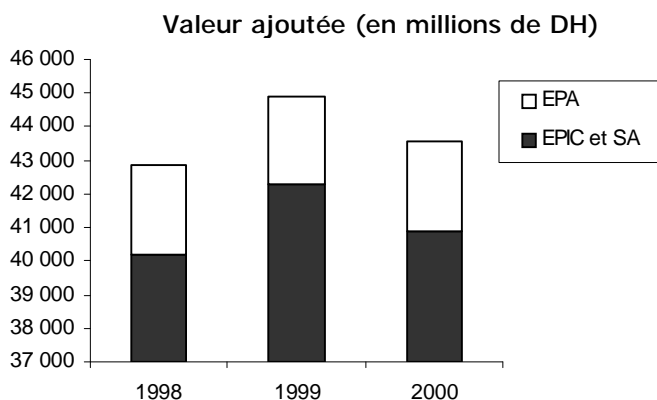
Les charges financières des EPIC et SA, de 7,7 MMDH en 2000 contre 7,4 MMDH en 1999, ont augmenté de 3,8%. Les principaux EEP concernés par la hausse de ces charges sont le Groupe OCP (+590 MDH), ADM (+106 MDH) et la RAM (+134 MDH) tandis que des baisses de ces charges ont concerné d'autres EEP dont BAM (-271 MDH), CCG (-87 MDH), l'ONE (-62 MDH) et IAM (-45 MDH).

Ces charges qui représentent, en 2000, l'équivalent de 10,7% des charges d'exploitation des EPIC et SA (dotations comprises) contre 11,2% durant l'exercice précédent, restent relativement élevées par rapport aux normes.

2 – VALEUR AJOUTEE (TABLEAU 4)

La valeur ajoutée de 43,6 MMDH, à fin 2000, contre 45 MMDH enregistrés en 1999, a connu un léger recul de 3%. Par rapport au PIB, elle est passée de 13,1% en 1999 à 12,3% en 2000.

La baisse s'explique, principalement, par celle de la valeur ajoutée de quelques EEP dont l'OCP et ses filiales (-1.205 MDH), l'ONE (-596 MDH) et la RAM (-202 MDH). Le tableau 4 donne l'évolution de la valeur ajoutée sur la période 1998 à 2000, sa répartition ainsi que les variations qu'elle a enregistrées.



3 - STRUCTURE BILANCIELLE (TABLEAU 5)

3.1 - ACTIFS

Le total des actifs des EEP, à fin 2000, s'élève à 315 MMDH contre 293 MMDH, en progression de 7,5% par rapport à 1999.

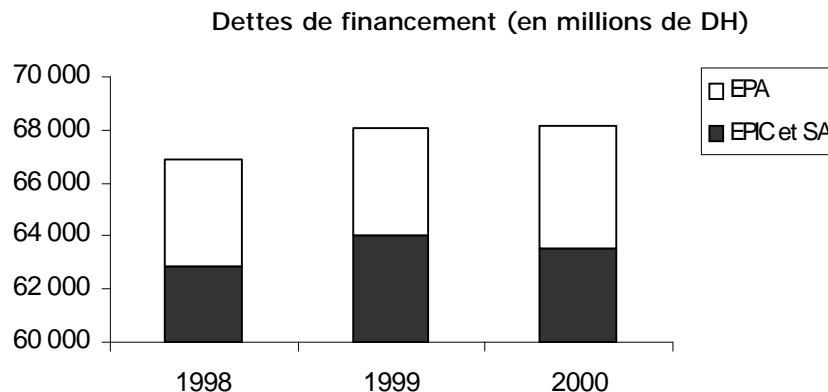
3.2 - FONDS PROPRES

Les fonds propres des EEP, représentant 32,7% du total des actifs, sont passés de 94,9 MMDH en 1999 à 103,2 MMDH en 2000, soit une augmentation de 8,8%. Cette variation s'explique aussi bien par les augmentations de capital ou des fonds de dotation que par l'augmentation des réserves et des reports à nouveau, du fait des résultats non encore affectés.

3.3 - ENDETTEMENT A LONG ET MOYEN TERME

Le stock des dettes de financement des EEP, à long et moyen terme, non compris les ressources à long terme inscrites au passif de la CDG, s'élève, à fin 2000, à 68,2 MMDH contre 68,1 MMDH en 1999. Cette stabilisation intervient à la suite d'une hausse de 1,8% enregistrée l'exercice précédent. La part des dettes de financement par rapport au total des actifs est de 21,6 % en 2000 contre 23,2% en 1999, indiquant une amélioration sensible.

Par rapport au PIB, ces dettes de financement représentent l'équivalent de 19,2% en 2000 contre 19,8% en 1999.



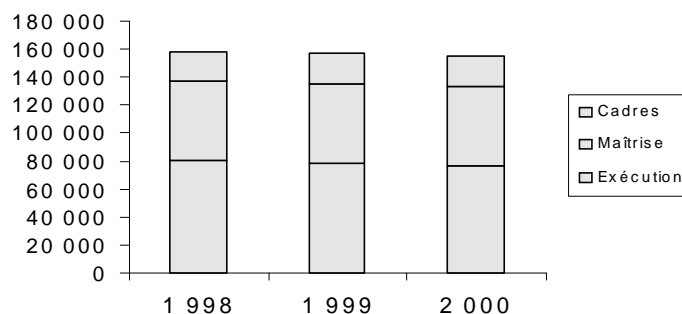
L'endettement extérieur des EEP s'élève à 51 MMDH (soit 59,2% du total des dettes de financement) contre 53,3 MMDH en 1999. Le désendettement concerne particulièrement l'ORMVAD (-1,2 MMDH), IAM (-1,1 MMDH) et l'ONE (-0,5 MMDH). L'endettement extérieur des EEP représente moins de 30% la dette extérieure du pays.

4 - EMPLOI (TABLEAU 6)

L'effectif total du personnel des EEP, à fin 2000, en baisse de 4,7 % par rapport à 1999, s'élève à 183.498 dont 155.446 permanents et 28.052 occasionnels. Sur les effectifs permanents, 119.649 agents sont recensés dans les EPIC et SA, soit 77 % du total et 35.797 agents dans les EPA, soit 23 % du total. Durant l'année 2000, il a été enregistré 5.442 recrutements et 14.933 départs dont 1.262 départs volontaires indemnisés.

Parmi les 155.446 permanents, on recense 22.104 cadres, 57.024 agents de maîtrise et 76.318 agents d'exécution. Le taux d'encadrement pour les permanents est de 14,2%, en amélioration par rapport à celui de 1999, soit 13,8 %. Ce taux diminue sensiblement, si l'on intègre la catégorie des occasionnels, pour se situer à 12 % contre 11,2% en 1999.

Evolution et structure des effectifs permanents



En 2000, les charges de personnel s'élèvent à 18,6 MMDH, contre 17,8 MMDH en 1999, soit une hausse de 4,6%. Elles sont réparties à hauteur de 81,4% du total pour les EPIC/SA et 18,6 % pour les EPA.

Par rapport au chiffre d'affaires, ces charges ont représenté 20,9% en 2000 contre 21,3% l'année précédente, reflétant ainsi une évolution positive.

Les charges sociales (2.546 MDH) représentent 13,7% du total des charges de personnel et se répartissent à raison de 2.057 MDH pour les EPIC/SA, soit 80,8% du total, et 489 MDH pour les EPA, soit 19,2% du total.

Les cotisations de Sécurité Sociale (382 MDH), celles versées aux Caisses de Retraite (914 MDH) et aux Mutuelles (342 MDH) ainsi que les prestations familiales (331 MDH) représentent 77,4% des charges sociales. Le reliquat est constitué, notamment, par le financement des activités sociales supportées par les EEP en matière d'accès au logement, de transport, d'estivage et de participations aux œuvres sociales.

Pour l'ensemble des EEP, les cotisations aux Caisses de Retraite (914 MDH) représentent la plus grande part des charges sociales, soit 35,9%. Pour les EPIC/SA, cette proportion est de 33,9 % et pour les EPA, elle atteint 44,4 %.

5 - TRANSFERTS FINANCIERS ENTRE L'ETAT ET LES EEP

5.1 - TRANSFERTS DE L'ETAT AUX EEP

Les transferts budgétaires demeurent orientés, en particulier, vers les secteurs jugés prioritaires tels les infrastructures, les secteurs sociaux, l'agriculture, l'eau et l'électricité. Ils visent, pour les EPIC et SA, à soutenir leur effort d'investissement et à renforcer leur structure financière et, pour les EPA, à couvrir leurs charges au titre du service public qu'ils assurent.

Les transferts réalisés au cours du 2ème semestre 2000 ont atteint 4.092 MDH, contre 7.147 MDH pour la totalité de l'exercice 1999/2000. Ils sont dominés par les transferts au titre du fonctionnement et de la dette, suivis par ceux au titre de l'équipement et des dotations en capital (Tableau 7). Ces transferts représentent 2,3% du PIB contre 2,1% en 1999/2000 et 2,4% en 1998/1999 ainsi que 9,5% des dépenses ordinaires du Budget Général de l'Etat contre 8,4% en 1999/2000 et 10,4% en 1998/1999.

Au titre de la loi de finances 2001, les réalisations en matière de transferts aux EEP ont atteint 5.369 MDH à fin juillet 2001, et ce, sur des prévisions initiales de 7.155 MDH, soit un taux de réalisation de 75% (Tableau 8).

Les transferts prévus, au titre du projet de loi de finances 2002, sont évalués à 7.441 MDH, enregistrant une hausse de 4% par rapport aux prévisions de la loi de finances pour 2001. La situation comparative de ces transferts (Tableau 8) fait ressortir les éléments suivants :

Nature des transferts	Réalizations L.F. 2ème Sem 2000		Prévisions L.F. 2001 (1)		Propositions L. F. 2002 (2)	
	MDH	Part en %	MDH	Part en %	MDH	Part en %
Fonctionnement	1 042,44	25,5	2 079,89	29,1	2 100,76	28,2
Equipement	759,35	18,6	2 211,30	30,9	2 552,81	34,3
Restructurations	573,33	14,0	406,30	5,7	237,50	3,2
Dotations en capital	756,63	18,5	519,00	7,3	921,10	12,4
Échéances de dettes	960,22	23,5	1 938,89	27,1	1 628,52	21,9
Total	4 091,97	100,0	7 155,38	100,0	7 440,69	100,0
variation 2002 par rapport à 2001 en % (2/1)	-				4,0%	

La structure des transferts prévisionnels enregistre, en 2002, par rapport aux prévisions de 2001, des variations à la baisse des parts relatives aux subventions de fonctionnement, aux restructurations et aux échéances de la dette, contre une hausse de celles liées à l'équipement et aux augmentations / dotations en capital. Cette évolution dénote d'une réorientation des transferts vers l'investissement.

Le regroupement des EEP bénéficiaires des dotations budgétaires, prévues au titre du projet de loi de finances 2002, selon leur ministère de tutelle, fait ressortir que 84,4% des dotations ont bénéficié aux EEP sous tutelle des six Départements suivants : Agriculture et Développement rural (2.612,32 MDH, soit 35,1% du total), Industrie, Commerce, Energie et Mines (1.592,99 MDH, soit 21,4% du total), Transport et Marine Marchande (788 MDH, soit 10,6% du total), Economie, Finances, Privatisation et Tourisme (380 MDH ou 5,1% du total), Enseignement Supérieur (481,82 MDH ou 6,5% du total) et Santé (425 MDH ou 5,7% du total) (Tableau 9).

5.2 - TRANSFERTS DES EEP A L'ETAT

Les réalisations au titre des revenus de monopole, inscrits aux articles 62 et 66 de la loi de finances, sont passées de 15.962 MDH pour l'année 1999/2000 à 1.075 MDH pour le 2ème semestre 2000. Cette chute s'explique, principalement, par :

- ☐ la différence de la période concernée (respectivement une année et un semestre) ;
- ☐ l'absence de versements de dividendes par Bank Al Maghrib, la Régie des tabacs, les sucreries et IAM du fait que la période considérée (juillet à décembre 2000) a été précédée par la distribution des dividendes ;
- ☐ l'exercice 1999/2000 avait été marqué par la perception, à titre exceptionnel, du produit lié à l'octroi de la deuxième licence GSM (10.836 MDH) (Tableau 10).

Les réalisations au titre des revenus de monopole, inscrits aux articles 62 et 66 de la loi de finances pour le 2ème semestre 2000 ont représenté moins de 1% du PIB contre 4,6 % en 1999/2000 et 1,5% en 1998/1999.

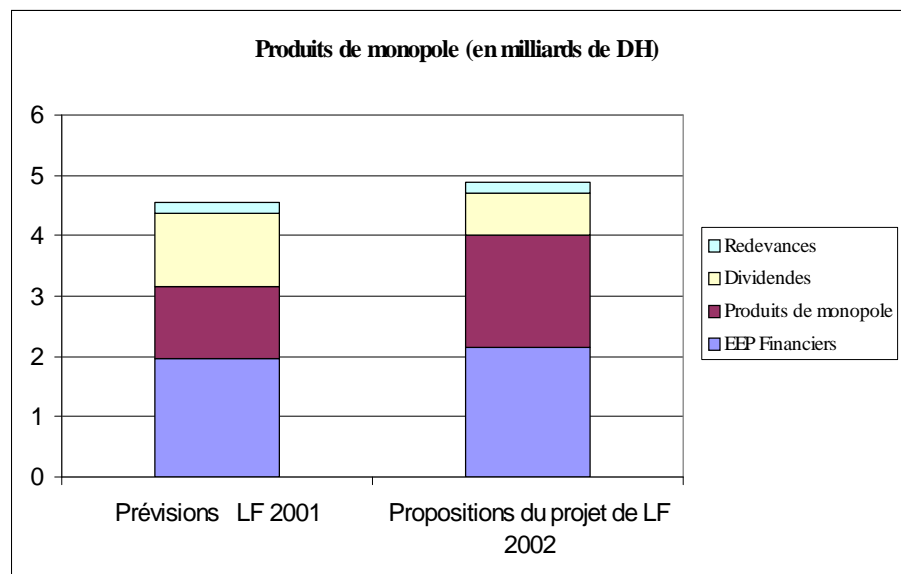
La loi de finances pour 2001, a prévu, au titre de ces revenus, un montant de 4.565 MDH. (Tableau 11). A fin août 2001, les réalisations ont atteint 2.999 MDH, soit un taux de réalisation de 65,7%.

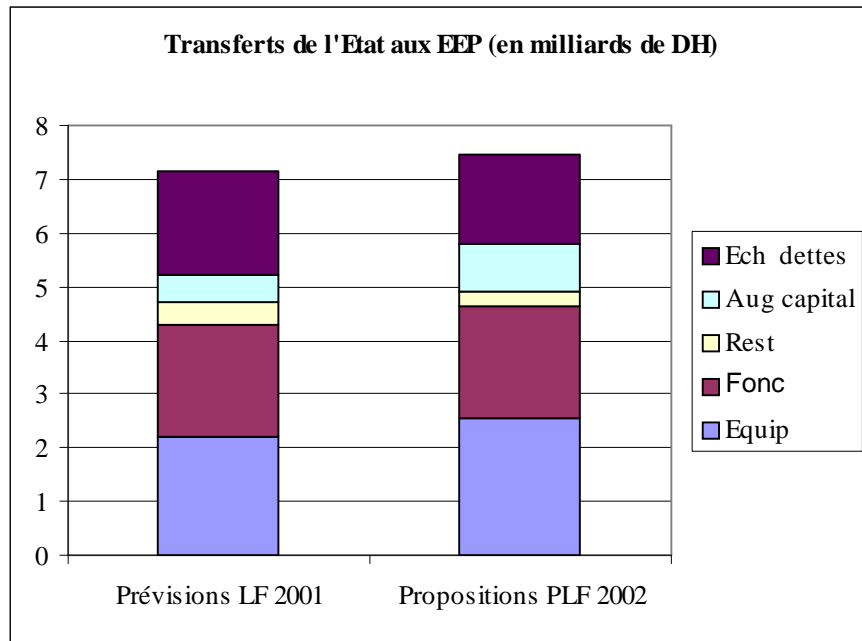
Les prévisions de revenus de monopole, à inscrire aux articles 62 et 66 de la loi de finances au titre l'année 2002, s'élèvent à 4.933 MDH, en augmentation de 8% par rapport à l'année 2001, étant précisé que la contrepartie financière à verser par IAM est appelée à diminuer progressivement jusqu'à extinction en 2003, et ce, conformément à la loi 24/96 sur les télécommunications et ses textes d'application (Tableau 11).

L'année 2002 enregistrera de nouveaux produits provenant de la cession prévisible de certaines licences (fixe national, backbone et boucle locale) et du versement de dividendes / parts de bénéfice, pour la première fois, par Biopharma et Barid Al Maghrib. Le tableau, ci-dessous, présente la décomposition de ces produits selon les rubriques de la loi de finances :

Nature des transferts	Réalizations 2 ^{ème} Sem 2000		Prévisions LF 2001 (1)		Propositions LF 2002 (2)	
	MDH	Part en %	MDH	Part en %	MDH	Part en %
Produits provenant d'organismes financiers	5 81,00	54,0	1 975,00	43,3	2 200,00	44,6
Produits des monopoles, exploitations et participations financières de l'Etat provenant des EPIC	3 97,16	36,9	9 97,00	21,8	1 637,00	33,2
Produits des monopoles, exploitations et participations financières des autres entreprises publiques		0,0	1 86,40	4,1	2 08,00	4,2
Dividendes provenant des participations financières de l'Etat	56,00	5,2	1 225,00	26,8	7 06,00	14,3
Redevances pour l'occupation du domaine public	41,00	3,8	1 82,00	4,0	1 82,00	3,7
Total	1 075,16	100,0	4 565,40	100,0	4 933,00	100,0
Variation en % (2/1)	-				8,1%	

Les graphiques ci-après illustrent l'évolution et la structure des transferts Etat – EEP pour la période 2001 – 2002.





DEUXIEME PARTIE : CONTRIBUTION DES EEP AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

La contribution du secteur des EEP au développement économique et social, est appréhendée à travers l'effort d'investissement réalisé, en termes quantitatif et qualitatif, tant au niveau global que sectoriel, en soulignant les actions du secteur dans le domaine social ainsi qu'en milieu rural.

On notera que certains EEP ont renforcé, à partir de 2000, leur stratégie de partenariat avec des opérateurs étrangers dans la réalisation de projets au Maroc. Par ailleurs, d'autres EEP ont acquis une expertise technique et une solidité financière qui leur permettent de développer une stratégie internationale, notamment à l'échelle régionale.

1 – Investissements du secteur des EEP

1.1 – Réalisations et financement

a – Réalisations

Le total des investissements des EEP, en termes de paiements, hors CDG, sont, en 2000 (EPIC et SA) et en 1999/2000 (EPA) de 18.580 MDH contre 17.880 MDH en 1999 (EPIC et SA) et en 1998/1999 (EPA). Le taux de réalisation des prévisions (27.287 MDH) est de 68% enregistrant une nette progression par rapport à 1999 où ce taux n'a été que de 63%. Les réalisations de 2000 sont en hausse de 4% en valeur relative et de 700 MDH en valeur absolue par rapport à 1999 (Tableau 4).

En comparaison avec l'effort d'investissement réalisé par les autres opérateurs économiques, les investissements des EEP représentent 21,5% de l'ensemble des investissements du pays (FBCF et variation des stocks) et 114% des investissements du Budget Général de l'Etat en 1999/2000.

Par ordre décroissant, les principaux investisseurs pour cette période sont IAM (4.068 MDH), l'ONE (2.010 MDH), le Groupe OCP (1.330 MDH), l'ONEP (1.163 MDH), la

RAM (1.151 MDH), l'ORMVAD (1.137 MDH), l'ONCF (986 MDH), l'ODEP (685 MDH) et ADM (554 MDH).

Ces données n'intègrent pas les investissements réalisés dans le cadre de la production indépendante d'électricité à Jorf et à Koudia Beida (2.800 MDH), la gestion déléguée des services de distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement à Casablanca et Rabat (861 MDH) et la concession de l'adduction d'eau de l'Oum Rebia (11 MDH).

b – Financement

Concernant le financement des programmes d'investissement des EEP, en 1999/2000 ou 2000, l'autofinancement y a représenté plus de la moitié, le reliquat ayant été couvert par des dotations de l'Etat et par l'endettement à moyen et à long terme.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) des EEP est passée de 16.222 MDH en 1999 à 14.592 MDH en 2000 (Tableau 4), soit une baisse de 10,1%. En 2000, la CAF a représenté l'équivalent de 78,5% de l'investissement des EEP, contre 90,7% en 1999 et 86,2% enregistrés en 1998 et moins de 65 % en 1995. Si l'on retranche les dividendes et les parts de bénéfices distribués au profit de l'Etat, l'autofinancement qui en résulte couvre 58,4% des investissements réalisés en 2000.

L'importance relative de la CAF confirme la réalisation de l'un des objectifs de la politique, menée par les EEP en vue de la rationalisation des charges d'exploitation et une meilleure sélection des projets d'investissement.

CONCOURS DE L'ETAT

La contribution directe de l'Etat au financement des programmes d'investissement des EEP peut être appréhendée à travers:

- la participation de l'Etat aux augmentations ou dotations en capital (757 MDH pour le second semestre 2000 contre 1.005 MDH en 1999/2000 et 1.284 MDH en 1998/1999) ;
- les dotations d'équipement allouées aux EEP (760 MDH pour le second semestre 2000 contre 1.792 MDH durant l'exercice 1999/2000 et 1.749 MDH en 1998/1999).

CONTRIBUTION DU FONDS HASSAN II

Dans le cadre du programme du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, des dotations sont prévues en faveur de certains EEP. Elles sont destinées à appuyer les actions suivantes :

- programme autoroutier ;
- programme des promoteurs publics en habitat et aménagement ;
- actions au profit du mode rural (PAGER) ;
- recapitalisation de certains EEP.

On rappellera que l'ensemble des opérations retenues dans le cadre de ce Fonds ont fait l'objet de conventions signées le 11 septembre 2000 entre Monsieur le Premier Ministre, ordonnateur du Fonds, et les responsables chargés de leur exécution. L'apport du Fonds s'élève à 4.497 MDH dont 3.347 MDH concernent notamment les EEP suivants :

- ADM ;
- SONABA ;
- SONADAC ;
- ERACs ;
- ANHI ;
- SNEC ;
- ATTACHAROUK.

Les investissements retenus dans le cadre de ce Fonds totalisent 16.028 MDH dont 14.748 MDH concernent les EEP susvisés.

1.2 – Prévisions (TABLEAU 12)

□ S'agissant des investissements prévus pour 2001 et qui sont en cours de réalisation, ils s'élèvent à 27.841 MDH. Les principaux investisseurs sont l'ONE (4.359 MDH), IAM (2.706 MDH), le Groupe OCP (2.158 MDH), l'ONEP (2.009 MDH), l'ONCF (1.695 MDH), l'ONDA (1.287 MDH) et ADM (1.223 MDH).

Des investissements additionnels seront réalisés, au titre de la même période, par les concessionnaires de service public opérant dans les secteurs précités (LYDEC et REDAL) pour un montant global de 1.533 MDH et par les producteurs indépendants d'électricité à Jorf (495 MDH).

□ S'agissant des investissements prévisionnels du secteur des EEP, au titre de l'exercice 2002, ils s'élèvent à 30.784 MDH, marquant une progression de 10,6% par rapport à 2001. Sur ce montant, 80% seront réalisés par 16 EEP dont cinq participant à plus de 50% du total. Il s'agit de l'ONE (5.749 MDH), IAM (4.036 MDH), l'ONEP (2.340 MDH), l'ONCF (1.858 MDH) et le Groupe OCP (1.652 MDH).

Des investissements additionnels seront réalisés, au titre de la même période, par les concessionnaires de service public susvisés, pour un montant global de 1.111 MDH et par les producteurs indépendants d'électricité à Jorf (220 MDH).

Le regroupement des investissements des EEP, selon leur ministère de tutelle (Tableau 13), fait ressortir que 83,3% des investissements prévus, au titre de 2002, seront réalisés par les EEP relevant de cinq ministères. Il s'agit des départements de l'Industrie, du Commerce, de l'Energie et des Mines (7,9 MMDH, soit 25,8% du total), du Transport et de la Marine Marchande (4,6 MMDH, soit 14,9% du total), de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (4,5 MMDH, soit 14,8% du total), de l'Equipement (4,4 MMDH, soit 14,3% du total) et du SEPTI (4,2 MMDH, soit 13,6% du total).

1.3 – LES CONVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Pour bénéficier des incitations fiscales prévues par l'article 7 de la loi de finances 1998/1999, certains EEP passent des conventions avec l'Etat. Parmi les conventions figurent celles relatives aux projets suivants :

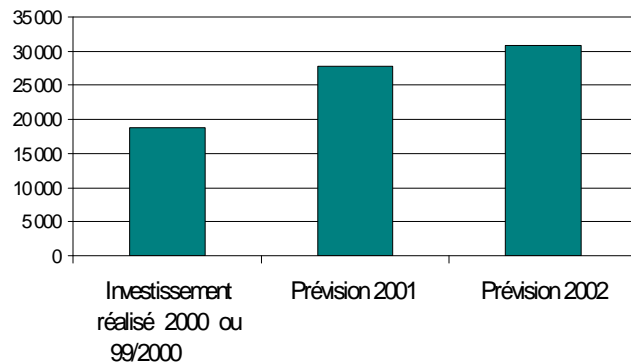
□ la valorisation des phosphates (MAROC PHOSPHORE) pour un montant d'investissement de 2.665 MDH hors taxes et droits de douanes. Ce projet concerne l'augmentation de la capacité des usines de production d'acide phosphorique et de DAP implantées à Safi et Jorf Lasfar ;

□ la production d'électricité (ONE) pour un investissement de 2.961 MDH, hors taxes et droits de douanes. Cette convention couvre le projet d'usine hydroélectrique de Dchar El Oued-Ait Messaoud (98,4 MW), la station de transfert de l'énergie par pompage (STEP) à Afourer (450 MW) et la centrale diesel de Dakhla (15 à 21 MW) ;

□ l'extension des ouvrages aéroportuaires (ONDA) pour un coût actualisé de 1.423 MDH, hors taxes et droits de douanes. Ce projet porte sur l'extension des aéroports Mohamed V et Marrakech, la réalisation du nouvel aéroport de Nador-Aroui et l'acquisition de divers équipements aéroportuaires.

Dans le même cadre, la convention pour la construction du parc éolien de Koudia El Beida (555 MDH) a été signée par les parties concernées.

Investissement Global (milliers de DH)



2- Investissements par secteur d'activité

L'action des EEP, opérant dans un secteur de monopole ou de quasi-monopole, est déterminante dans certains secteurs d'activité.

2.1- TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES ET TELECOMMUNICATIONS

a - Transport ferroviaire

Le transport ferroviaire comporte un réseau de 1.907 KM dont 1.003 Km électrifiés.

Le nombre de voyageurs transportés par l'ONCF, en 2000, a atteint 13,07 millions contre 12,2 millions en 1999, soit une hausse de 7,1% avec une prépondérance de la deuxième classe (94,4%). Le taux d'occupation des trains a peu varié par rapport à 1999 et a été de 25% pour la première classe et de 47% pour la deuxième classe contre, respectivement, 25% et 48% en 1999.

En 2000, un tonnage de 26,9 millions de tonnes de marchandises a été transporté par voie ferrée contre 27,9 millions de tonnes 1999, soit une légère baisse de 3,7%. Le transport des phosphates représente 71% du total et le reste revient au fret commercial (16,8 %) et à l'industrie chimique (12,2%).

Pour mener à bien sa mission, l'ONCF réalise un programme d'investissement comportant plusieurs projets importants dont :

- le doublement de la voie entre Meknès et Fès (1.309 MDH) ;
- la rectification de tracé et le doublement de la voie entre Sidi Kacem et Meknès (1.167 MDH) ;
- le renouvellement des voies (823 MDH) ;
- l'acquisition de matériel roulant (610 MDH) ;
- les gares et les embranchements (450 MDH).

Quant aux réalisations, elles se sont élevées, au titre de l'année 2000, à 986 MDH et ont concerné, principalement, les projets suivants :

- la poursuite des travaux de rectification du tracé et du doublement de la voie entre Sidi Kacem et Meknès (238 MDH) ;
- le renouvellement des voies (209 MDH) ;
- l'acquisition de matériel roulant (100 MDH) ;
- l'achèvement du doublement de la voie entre Kénitra et Sidi Kacem ainsi que des travaux de renouvellement de la voie sur l'axe Sidi Slimane-Sidi Kacem et le

renforcement des voies du port de Safi.

Durant l'année 2001, l'ONCF a poursuivi la réalisation de son programme d'investissement d'un montant global de 1.695 MDH. Ce programme comprend, particulièrement, la poursuite des travaux de rectification du tracé et de doublement de la voie entre Sidi Kacem et Meknès (226 MDH), de renouvellement de voies sur divers tronçons du réseau (236 MDH), les gares et les embranchements (169 MDH) et par le lancement des travaux préliminaires nécessaires à la réalisation du doublement de la voie entre Meknès et Fès (72 MDH). Pour le matériel roulant, on notera, essentiellement, la poursuite des travaux de sa réhabilitation (110 MDH) et l'acquisition de wagons (81 MDH).

L'ONCF prévoit, durant l'année 2002, la poursuite de la réalisation des projets liés à la rectification du tracés et du doublement de la voie entre Sidi Kacem et Meknès (460 MDH) et entre Meknès et Fès (160 MDH), les gares et les embranchements (240 MDH) ainsi que la poursuite des travaux de réhabilitation du matériel roulant (134 MDH) et l'acquisition de 8 rames automotrices (180 MDH). Il est également prévu de réaliser une gare ferroviaire à Tanger, à achever au cours de 2002, pour un coût global de 230 MDH.

Le montant des investissements prévisionnels de l'exercice 2000 s'élève à 1.858 MDH.

b - Transport routier

Le transport routier de marchandises, dont l'ONT demeure l'affrèteur unique, a concerné, en 2000, 18,2 millions de tonnes contre 21,6 millions en 1999, soit une baisse de 15,7%. Cette baisse a été accompagnée par un léger recul de 2,6% enregistré au niveau des tonnes kilométriques transportées (2,95 milliards contre 3,03 milliards). Le nombre de tonnes transportées en 2000 est de 708.666 à l'export (contre 831.681 l'année précédente) et de 83.984 à l'import (contre 52.306 l'année précédente). La part de l'export ONT dans l'export total s'élève à 15% en 2000 contre 19,3% en 1999.

Dans la perspective de la réforme institutionnelle du secteur, l'ONT a consacré, en 2000, une enveloppe d'investissement de 9 MDH au renforcement de ses capacités de gestion et d'adaptation au nouveau contexte de libéralisation du secteur. Pour l'exercice 2001, l'ONT compte poursuivre ces objectifs par la réalisation d'un programme d'investissement de 34 MDH portant, notamment, sur la construction d'un Terminal TIR à Casablanca et Tanger, la construction de gares routières à Oujda, Nador et Marrakech et l'acquisition de 25 semi-remorques dont 20 frigorifiques pour le TIR et 3 tracteurs. Un montant de 35 MDH est également prévu pour 2002.

c - Transport autoroutier

Concernant le secteur autoroutier, avec l'entrée en service des nouveaux tronçons l'activité d'ADM connaît une expansion croissante au fil des années. Ainsi, en 2000, le réseau exploité a atteint un linéaire de 407 Km comprenant les axes Casablanca-Rabat (62 Km), Rabat-Sidi-Lyamani (178 Km) et Rabat-Fès (167 Km).

Durant cette année, le trafic a évolué comme suit :

- l'axe Casablanca-Rabat a enregistré un trafic journalier moyen de 26.080 véhicules contre 23.409 véhicules en 1999, soit un accroissement de 11,4% ;
- l'axe Rabat-Kénitra a enregistré un trafic journalier moyen de 7.083 véhicules contre 6.113 véhicules en 1999, en amélioration de 15,9% ;
- l'axe Kénitra-Larache a enregistré un trafic journalier moyen de 4.589 véhicules contre 3.900 véhicules en 1999, soit une hausse de 17,7% ;
- l'axe Rabat-Fès a enregistré, pour sa deuxième année d'exploitation, un trafic journalier de 4.197 contre 3.184 véhicules en 1999, d'où une progression de 31,8%.

Au courant de l'année 2001, le trafic journalier moyen a atteint, en juillet, 28.774 pour Casablanca-Rabat, 11.521 pour Rabat-Kénitra et 7.248 pour Kénitra-Larache.

Pour l'année 2000, ADM a réalisé un programme d'investissement de 554 MDH comprenant les projets ci-après :

- ☐ la poursuite de la construction de l'autoroute Casablanca-Settat (57 km pour un coût global de 1.015 MDH dont 347 MDH en 2000) ;
- ☐ le contournement de Casablanca d'une longueur de 32 Km pour un coût global de 874 MDH et comprenant deux phases : la liaison Mohammedia-Route Secondaire 114 qui est en cours de réalisation (25,5 Km pour un coût de 674 MDH dont 48 MDH en 2000) et le tronçon Route Secondaire 114-bifurcation Bouskoura (6,5 KM pour un coût de 200 MDH) ; les travaux de cette deuxième phase démarreront fin 2001 pour une mise en service fin 2002 ;
- ☐ le démarrage des travaux de réalisation du tronçon autoroutier Sidi El Yamani-Asilah, sur une longueur de 15 Km, pour une mise en service en 2002 et un coût global de 441 MDH.

Pour l'année 2001, le programme d'investissement d'ADM, en cours d'exécution, porte sur une enveloppe de 1.223 MDH consacrés aux projets suivants :

- ☐ l'achèvement de l'autoroute Casablanca-Settat , entrée en service en 2001 ;
- ☐ la poursuite des travaux de réalisation du tronçon autoroutier Sidi El Yamani-Asilah, pour une tranche annuelle de 190 MDH et une mise en service en 2002 ; à fin juillet 2001, l'avancement des travaux a atteint 50% ;
- ☐ la poursuite des travaux de contournement de Casablanca pour 210 MDH ; à fin juillet 2001, l'avancement des travaux a atteint 25% ;
- ☐ le démarrage des travaux des tronçons autoroutiers Asilah-Tanger (30 km) pour un coût global de 1.016 MDH dont 200 MDH en 2000 ;
- ☐ le lancement des travaux du tronçon Casablanca-Had Soualem pour un coût global de 408 MDH.

Le programme d'investissement d'ADM, au titre de l'exercice 2002, d'un montant global de 1.148 MDH, s'articule autour des projets suivants :

- ☐ le démarrage des travaux de construction du tronçon reliant Had Soualem à Tnine Chtouka, pour une mise en service en 2004 et un coût de 883 MDH ;
- ☐ le début des travaux de construction du tronçon reliant Tnine Chtouka à El Jadida, pour une mise en service en 2005 et un coût de 787 MDH ;
- ☐ le lancement des travaux de construction du tronçon reliant Tétouan à Fnideq pour une mise en service en 2005 et un coût de 700 MDH.

Les projets, décrits ci-dessus, font partie d'un vaste programme 2002-2006 dont le coût est estimé à 6,5 MMDH. Ce programme est financièrement appuyé par une dotation en capital de 1 milliard de dirhams réservée, par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social à ADM à raison de 500 MDH en 2000 et 500 MDH en 2001.

d- Trafic portuaire et transport maritime

- ☐ Le trafic portuaire global, réalisé par l'ODEP, a augmenté de 1,1% passant de 52,9 millions de tonnes en 1999 à 53,4 millions de tonnes en 2000 dont 55% à l'import et 45% à l'export. La part à l'export des phosphates est passée de 47% en 1999 à 44% en 2000. Pour sa part, l'activité de trafic unitarisé (conteneurs et RO-RO) a évolué de 8,8% par rapport à 1999. Quant au trafic de passagers, il a augmenté de 6,7% pour

atteindre 2,7 millions.

Pour l'année 2001, le trafic global a atteint, à fin juillet, 32,7 millions de tonnes marquant une augmentation de 3,6% par rapport à la même période de l'année précédente, sous l'effet de la hausse des phosphates particulièrement (+4,8%).

Pour faire face à cet essor du trafic, l'ODEP a réalisé en 2000, un investissement de 685 MDH centré sur la construction du nouveau Port de Dakhla dont le coût global s'élève à 479 MDH, les travaux de réaménagement dans les ports de Nador et Mohammedia ainsi que le renouvellement de l'outil portuaire.

Pour l'exercice 2001, l'Office exécute un programme d'investissement portant sur une enveloppe de 1.223 MDH affectée à l'achèvement du Port de Dakhla, mis en service en août 2001 et comportant 600 mètres de quai pour la pêche hauturière et 300 mètres pour le cabotage et l'exportation des produits de la pêche, ainsi qu'à la poursuite ou au lancement de projets de développement, à savoir :

- extension du terminal à conteneurs de Casablanca dont l'achèvement des travaux est prévu pour 2003 (375 MDH dont 110 MDH en 2001) ;
- lancement des travaux de réalisation d'un quai à Jorf Lasfar (70 MDH) pour un coût global de 115 MDH et une mise en service en 2003 ;
- construction de 2 postes car-ferry et aménagement de la gare maritime de Nador (101 MDH) ;
- réhabilitation des installations portuaires (175 MDH) particulièrement celles du port de Tanger (80 MDH) ;
- la modernisation de l'outillage et des équipements portuaires.

Pour l'exercice 2002, l'ODEP, par un investissement global de 846 MDH, poursuivra la réalisation de la tranche annuelle des projets en cours dont notamment :

- l'extension du quai terminal conteneurs de Casablanca ;
- le confortement du quai d'accostage au port de Casablanca dont le coût global est de 138 MDH ;
- la réalisation d'un quai à Jorf Lasfar.

Les projets concernant les années 2001 et 2002 constituent les premières opérations inscrites au programme d'investissement de l'ODEP au titre de la période 2001-2005 prévoyant un investissement de 3.061 MDH répartis comme suit :

- 1.335 MDH pour les équipements ;
- 1.564 MDH pour les infrastructures ;
- 162 MDH pour les études.

□ Dans le secteur du transport maritime, les indicateurs de la COMANAV permettent de noter que le transport des marchandises a atteint en 2000, près de 1,8 millions de tonnes contre 1,7 millions de tonnes en 1999, soit une progression de 4,2%. Ce trafic est réparti à concurrence de 74% pour les lignes régulières, 3% pour les transports réfrigérés et 23% pour le tramping. En 2000, le transport des passagers a atteint 359.501 contre 294.018 en 1999, enregistrant ainsi une nette amélioration de 22%. Les perspectives de cette compagnie sont caractérisées par la mise en œuvre prochaine du plan de sa restructuration qui prévoit, entre autres, le redimensionnement de sa flotte pour la ramener à 10 navires adaptés au nouveau contexte au lieu des 14 actuels.

e - Secteur aéroportuaire et transport aérien

□ Dans le secteur aéroportuaire qui compte 15 aéroports dont 11 de dimension internationale, le trafic passagers a connu, en 2000, une hausse de 5,3 % passant de 6,8 millions à 7,2 millions. Le nombre de passagers ayant utilisé l'aéroport de Casablanca est passé de 3,4 millions en 1999 à 3,6 millions en 2000, ce qui représente l'équivalent de 50% du trafic total. Les trafics internationaux, avec 5,1 millions de passagers, représentent 71% du total. Le transport du fret, dont 84% sont assurés par l'aéroport de Casablanca, a porté sur 51.548 tonnes en 2000 contre 52.519 tonnes en 1999.

En vue de satisfaire les besoins liés à cette évolution du trafic, l'ONDA a poursuivi, en 2000, les travaux déjà engagés en 1999 et a mis en chantier de nouvelles opérations. Les principaux projets ont trait à :

- l'extension de certaines aérogares (Ouarzazate, Fès et Marrakech) ;
- l'automatisation du contrôle aérien ;
- le démarrage des travaux du nouvel aéroport de Nador ;
- la réalisation du centre de formation des contrôleurs aériens.

Le coût global des investissements de l'exercice 2000 s'élève à 196 MDH dont 74 MDH destinés aux constructions et 83 MDH affectés aux installations, matériel et outillage.

Pour l'année 2001, l'ONDA est en train de réaliser des investissements importants pour une enveloppe de 1.287 MDH destinée, outre à l'achèvement des projets déjà engagés, aux opérations suivantes :

- l'extension de l'aéroport Mohamed V (609 MDH) ; ce projet porte sur l'adjonction d'un module « Départ » à l'aérogare actuelle et vise à augmenter la capacité de traitement des passagers de 3 à 6 millions et à aligner la qualité du service aux standards internationaux ;
- l'extension de la couverture Radar et l'acquisition d'équipements de télécommunications (275 MDH) ;
- le renforcement de la piste actuelle et la construction d'une seconde piste à l'aéroport Mohamed V (152 MDH) ;
- la réalisation d'un programme sûreté-sécurité au sol sur les plates-formes aéroportuaires du Royaume (90 MDH).

Pour l'achèvement des projets engagés et le lancement de nouvelles opérations, l'ONDA a élaboré un programme d'investissement prévisionnel, au titre de l'exercice 2002, portant sur un montant global de 1.051 MDH.

□ En matière de transport aérien, la RAM, avec un parc de 33 avions disponibles (contre 31 l'année précédente) et un taux de remplissage variant entre 68,7% en 1999 et 73,3% en 2000, a assuré le transport de 3,7 millions de passagers en 2000 contre 3,4 millions en 1999, soit une hausse d'une année sur l'autre de 7,3%. Le transport du fret a enregistré 29.430 tonnes en 1999 et 30.219 tonnes en 2000, soit une augmentation de 2,7%, avec 75,2% sur les lignes mixtes et 24,8% sur les lignes cargo.

Le budget d'investissement de la RAM, au titre de l'exercice 1999-2000, a atteint 1.151 MDH sur des prévisions de l'ordre de 1.508 MDH. Ces engagements ont permis de couvrir les acquisitions de 3 avions de nouvelle génération (2 B.737-700 et 1 B.737-800), de nouveaux équipements (simulateur B. 737-800) ainsi que des investissements au sol.

Au titre de l'exercice 2000-2001, les investissements, prévus par la RAM, portent sur 123 MDH consacrés au sol (constructions, installations, matériel, outillage, informatique,..).

Le montant prévisionnel des investissements pour l'exercice 2001-2002 s'élève à 1.510 MDH.

Les investissements réalisés ou en cours entrent dans le cadre du plan stratégique 1997-2001 visant la modernisation et le rajeunissement de la flotte de la compagnie, dans la perspective de ramener l'âge moyen des avions de 11 ans en 1997 à 5 ans en 2001.

Un nouveau plan de développement et de modernisation de la flotte a été finalisé. Ce nouveau plan prévoit l'acquisition de :

- 20 avions moyen courrier de type B.737 de nouvelle génération dont 10 commandes fermes et 10 en option ;
- 2 avions long courrier de type B.767-400 ;
- 4 avions moyen courrier de type A-321-2000, objet d'un contrat avec Airbus, et qui viennent en déduction des unités en option dans le contrat principal liant la RAM à Boeing.

Ce plan qui s'étale entre 2003 et 2012 prévoit aussi le retrait d'autres avions pour atteindre, au terme de la période, une quarantaine d'unités, avec un rajeunissement sensible de la flotte. Ces acquisitions nécessiteront, ainsi, une enveloppe globale de 15 milliards de dirhams y compris la formation et les frais connexes.

Durant la même période, l'offre de sièges de la RAM évoluera de +3% par an, permettant d'absorber un trafic évoluant de +3,6 % par an. Le coefficient de remplissage sur les vols réguliers passerait à 69 % en fin de période.

f – Télécommunications

Dans le domaine des télécommunications, la capacité des centraux téléphoniques de l'opérateur historique IAM est passée de 1,78 millions en 1999 à 1,84 millions en 2000, soit une hausse de 3%. Le réseau national de transmission a atteint 1.053.482 circuits contre 610.000 en 1999.

Le nombre d'abonnés est passé de 1,84 millions en 1999 à 3,8 millions en 2000, soit une progression supérieure à 100%. Ainsi, le nombre des abonnés GSM est passé de 370.174 en 1999 à 2.341.818 en 2000, soit une hausse de plus de 600% tandis que celui des abonnés du fixe a atteint 1.421.921. Le nombre de lignes par agent est passé de 131 lignes en 1999 à 261 en 2000, soit le double marquant, ainsi, une nette amélioration de la productivité.

IAM a pu réaliser ces performances grâce au renforcement de ses capacités techniques, en 2000, à travers un investissement global de 4.067 MDH.

Pour l'année 2001, les investissements en cours de réalisation par IAM, s'élèvent à 2.706 MDH et visent la réalisation des objectifs suivants :

- accroissement du parc des abonnés au téléphone fixe ;
- augmentation de la capacité du réseau de la radiotéléphonie mobile GSM et extension de sa couverture à d'autres villes du Royaume ;
- installation et mise en service d'équipements de commutation ;
- automatisation de nouvelles localités rurales ;
- amélioration de la qualité de service technique.

A fin mai 2001, le nombre des abonnés GSM dépasse la barre des 3 millions après qu'il eut dépassé celui des abonnés du fixe en août 2000. De même, on signalera qu'IAM a lancé en 2001 son programme national de modernisation de son parc de publiphones visant le remplacement de 4425 appareils à travers le Royaume et leur extension à 5000 unités.

Au cours de l'exercice 2002, les investissements projetés s'élèvent à 4.037 MDH.

S'agissant des autres opérateurs de télécommunications, l'année 2001 est caractérisée par les actions menées par le 2ème opérateur GSM qui, pour honorer ses obligations contractuelles en matière de couverture du territoire national, a réalisé d'importants investissements.

Les investissements dans le secteur ont été, également, renforcés avec l'arrivée, courant 2000, de nouveaux opérateurs de télécommunications, suite à l'attribution de deux licences GMPCS et 3 licences VSAT et au développement des services à valeur ajoutée.

L'année 2002 devrait connaître l'attribution de nouvelles licences : une boucle locale à Casablanca, un backbone (fixe professionnel) et une licence nationale pour l'exploitation de la téléphonie fixe.

2.2- PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE

a – Energie

Dans le secteur de la production d'électricité, l'énergie nette appelée en 2000 a atteint 13.943 Gwh, soit +5,1% par rapport à 1999. En vue de satisfaire cette demande, l'ONE a fait appel :

- à sa production propre pour 5.039 Gwh en 2000 contre 6.468 Gwh en 1999, soit une diminution de 22,1% ;
- aux achats auprès du producteur indépendant (JLEC) pour 6.438 Gwh contre 4.924 Gwh en 1999, soit une augmentation de 30,7% ; l'on rappellera que, s'agissant de la production indépendante d'électricité, les années 2000 et 2001 ont été marquées par la mise en service des unités 3 et 4 de Jorf Lasfar (d'un coût global de 8.675 MDH) et du parc éolien de Koudia El Beida (pour un coût de 555 MDH) ;
- aux achats auprès de l'Espagne pour 2.268 Gwh contre 1.811 Gwh en 1999, soit une hausse de 25,2%.
- à d'autres achats pour 198 Gwh en 2000 contre 61 Gwh en 1999.

L'Office, afin d'assurer la meilleure qualité de service à un coût raisonnable, opère des arbitrages entre les différentes sources de production, sachant que le parc de production installé répond largement aux besoins du pays tout en assurant une marge appréciable de sécurité en cas de défaillance d'une des grandes centrales.

Les ventes totales d'électricité réalisées par l'ONE, en 2000, s'élèvent à 12.837 Gwh contre 12.250 Gwh en 1999, soit une augmentation de 4,8%. Le taux de perte est passé de 5,7% en 1999 à 7,9% en 2000.

Sur le plan tarifaire, des mesures de réduction des tarifs de l'électricité, après celles de 5% et 6 % accordées en 1997 et 1998, ont été mises en application à partir du 1er octobre 2000. Ces baisses de tarifs concernent les clients industriels et agricoles alimentés en MT, HT ou THT et proviennent de deux sources :

- la réduction de la TIC sur les combustibles utilisés pour la production de l'électricité, impliquant une réduction de 8% des tarifs avec un coût annuel de 500 MDH pour le

budget de l'Etat ;

- ☐ la baisse consentie par l'ONE et qui sera de 9%. Cette réduction tarifaire se traduit par un manque à gagner pour l'ONE de 540 MDH en 2001.

Les deux baisses cumulées se traduiront par une diminution annuelle de la facture d'électricité de plus de 1 milliard de dirhams pour les activités industrielles et agricoles.

Au niveau des investissements, les réalisations de l'ONE, au cours de l'année 2000, s'élèvent à 2.010 MDH (y compris la composante PERG). Cette enveloppe a été consacrée à la poursuite des projets engagés au cours des années antérieures, au lancement de nouvelles opérations ainsi qu'à l'achèvement de plusieurs projets. Les principaux projets réalisés se présentent comme suit :

- ☐ la réalisation d'un parc éolien pilote de 3,5 MW à Koudia El Beida (coût global : 61 MDH) ;
- ☐ la poursuite des travaux de construction des usines hydroélectriques de Dchar El Oued-Ait Messaoud (coût global : 711 MDH) ;
- ☐ le lancement des travaux d'extension de la centrale diesel à Dakhla (coût global : 265 MDH) ;
- ☐ la réalisation des ouvrages d'évacuation de l'énergie de Jorf Lasfar 3 et 4 ;
- ☐ Le renforcement des réseaux de transport et de distribution.

Pour l'année 2001, l'ONE procède à l'achèvement et à la poursuite des projets engagés au cours des exercices précédents ainsi qu'au lancement de nouvelles opérations. L'ensemble de ces projets nécessite un investissement de 4.359 MDH (y compris la composante PERG). Les principaux projets portent sur :

- ☐ la poursuite des travaux de construction des usines hydroélectriques de Dchar El Oued-Ait Messaoud et d'extension de la centrale diesel à Dakhla ;
- ☐ la réalisation des ouvrages d'évacuation de l'énergie de Jorf Lasfar 3 et 4 ;
- ☐ le lancement des travaux de la Station de Transfert d'Energie par Pompape (STEP) à Afouer (coût global : 1.800 MDH) ;
- ☐ Le renforcement des réseaux de transport et de distribution.

Le programme prévisionnel de l'ONE, au titre de l'année 2002, concerne la poursuite de la réalisation de plusieurs projets d'investissements pour un coût global de 5.749 MDH dont les principaux sont :

- ☐ l'achèvement des travaux de Dchar El Oued ;
- ☐ la poursuite des travaux d'Ait Messaoud ;
- ☐ l'achèvement des travaux de la centrale hydraulique Al Wahda ;
- ☐ la poursuite des travaux de la Station de Transfert d'Energie par Pompape (STEP) à Afouer ;
- ☐ l'achèvement de l'extension de la centrale diesel à Dakhla ;
- ☐ le lancement des travaux de centrale de Tanafnit El Borj (coût global : 850 MDH) ;
- ☐ la réalisation du dédoublement de l'interconnexion Maroc – Espagne.

A rappeler que l'enveloppe d'investissement 2001 constitue la tranche annuelle du plan de l'Office qui s'élève, pour la période 2001-2005, à 23.297 MDH.

Relativement à la production indépendante d'électricité, l'année 2001 sera marquée par l'achèvement de la procédure d'attribution du projet de la centrale à cycle combiné de Tahadart dont le coût est estimé à 2.700 MDH et l'évaluation des offres relatives à la réalisation des parcs éoliens de Tanger et de Tarfaya pour un coût estimé à 2.000 MDH.

Il y a lieu de rappeler, par ailleurs, que le CNESTEN, achèvera, en 2001, la construction du Centre d'Etudes Nucléaires de la Maâmora (CENM), dont le coût global s'élève à 913 MDH. Ce projet dont la mise en service est prévue pour fin février 2002, comprend un réacteur nucléaire de 2 MW extensible à 3 MW, un bâtiment devant abriter le réacteur et divers modules (laboratoires et équipements d'exploitation). Il vise la production de radio-isotopes à usage médical et industriel, la fourniture de prestations de services en matière d'analyse et de contrôle nucléaire et la promotion de la recherche scientifique appliquée dans le domaine des sciences et techniques nucléaires.

b - Eau potable

Concernant l'eau potable, l'ONEP a produit 669 millions de m³ en 2000, soit pratiquement le même niveau qu'en 1999 (667 millions de m³). Quant à ses ventes, elles sont, elles aussi, restées stables passant de 604 millions de m³ en 1999 à 605 millions de m³ en 2000. Sur ces ventes, 78,8% ont été destinés aux Régies de distribution et 21,2% aux abonnés directs contre, respectivement, 75 % et 25 % en 1999. Le nombre d'abonnés particuliers est passé de 636.000 en 1999 à 680.000 en 2000, soit une hausse de 6,9%. Le nombre de branchements sociaux réalisés a atteint 15.528 en 2000 contre 15.001 en 1999, soit une hausse de 3,5%. Le nombre des stations de traitement est passé de 37 en 1999 à 49 en 2000.

Il convient de rappeler, par ailleurs, que le texte instituant l'ONEP a été amendé le 1er septembre 2000 pour permettre l'intervention de l'ONEP dans l'activité d'assainissement liquide.

Les dépenses d'investissement réalisées par l'ONEP en 2000 sont de 1.163 MDH. Relativement à la production, l'office a réalisé l'équipement d'un débit supplémentaire de 518 litres/seconde (l/s), et ce, grâce à la réalisation de 11 forages, un puits, le doublement d'une station de traitement et la pose de 115 Km de conduites. Pour la distribution, il a été procédé à la pose de 421 Km de conduites de réseaux de distribution et la construction de 30 réservoirs d'une capacité totale de 20.800 de m³. Les principaux projets concernent les centres suivants :

- doublement de la station de traitement Ibn Tachfine à Tiznit ;
- adduction de 25 l/s et réservoir 1500 de m³ à Tinghir ;
- conduites de distribution, réhabilitation et réservoir 1000 de m³ à Essaouira ;
- renforcement, réhabilitation du réseau et réservoir 1000 de m³ à Azrou ;
- extension du réseau et réhabilitation à Khénifra ;
- réseau, station de reprise, conduites de liaison et réservoir 2500 de m³.

L'ONEP a mené, en 2000, des opérations d'assainissement liquide qui ont nécessité une enveloppe de 36 MDH.

Les dépenses d'investissement programmées en 2001 portent sur un montant de 2.009 MDH. Au cours de cet exercice, l'ONEP prévoit l'équipement d'un débit supplémentaire de 1520 l/s et la construction de 33 réservoirs d'une capacité totale de 21.000 m³, ainsi que le renforcement et l'extension des réseaux de distribution dans les centres où les ressources en eau existent. D'autre part, il est prévu d'entamer des projets nouveaux dont:

- la réalisation d'une unité de déminéralisation à Tan Tan ;
- l'extension de la station de dessalement à Laayoune pour un débit de 70 l/s ;
- la réalisation d'une unité de débouillage à Marrakech ;
- l'adduction de 700 l/s à partir du barrage de Machraa Hamadi ;

- l'adduction de 400 l/s pour la ville de Meknès à partir du Saïss ;
- l'extension de la station de dessalement à Boujdour.

Le programme d'investissement en matière d'assainissement liquide pour 2001, s'élève à 326 MDH et concerne 7 centres prioritaires, à savoir Khénifra, M'irt, Berkane, Taourirt, Azilal, Ain Taoujdate et Tafoughalt.

Le programme d'équipement de l'ONEP pour l'exercice 2002 s'élève à 2.340 MDH. Il comprend, notamment, des opérations en cours, de nouvelles opérations concernant l'entretien, le renouvellement et le renforcement de la production et de la distribution dans certains centres ; le reliquat est constitué d'opérations d'ordre spécifique (études, expropriation, fonds de réhabilitation,...). Dans ce programme, l'ONEP prévoit un programme spécial concernant le PAGER (300 MDH) et l'assainissement liquide (460 MDH).

A rappeler que l'enveloppe d'investissement 2002 constitue la tranche annuelle du plan d'investissement prévu dans le contrat-programme Etat-ONEP pour la période 2000-2004 qui s'élève à 9.600 MDH.

c - Distribution d'eau et d'électricité

Le nombre d'abonnés des Régies (hors LYDEC et REDAL) est passé de 935.284 en 1999 à 977.137 en 2000, soit une progression de 4,5% pour l'eau ; celui des abonnés pour l'électricité est passé de 732.896 en 1999 à 771.694 en 2000, soit une hausse de 5,3%.

Le volume d'eau distribué a atteint, en 2000, près de 234 millions de m³ contre 226 millions de m³ en 1999, soit une hausse de 3,5%. Le taux de rendement du réseau de distribution d'eau, qui mesure la part des quantités vendues par rapport aux quantités achetées, a connu, en moyenne, une amélioration de plus d'un point en passant de 62,3% entre 1999 à 63,5% en 2000.

Le volume d'électricité distribué a augmenté de 7,1% en passant de 2.317 Gwh en 1999 à 2.481 Gwh en 2000. Le taux de rendement est passé de 92,6 %, en 1999 à 93,1% en 2000, enregistrant ainsi une légère amélioration.

Les investissements des Régies de distribution, en 2000, se sont élevés à 676 MDH et ont porté sur le renforcement des réseaux de distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide. Pour l'an 2001, les investissements en cours de réalisation s'élèvent à 1.286 MDH.

Le programme prévisionnel des Régies, au titre de l'exercice 2002, porte sur des investissements d'un montant global de 1.194 MDH comportant plusieurs projets pour le renforcement des réseaux de distribution d'eau et d'électricité ainsi que la réalisation d'importantes opérations en matière d'assainissement liquide.

Quant aux Gestionnaires Délégués à Casablanca et Rabat-Salé, ils ont investi un montant de 861 MDH en 2000 pour la réalisation des projets ressortant des contrats conclus avec les autorités délégantes. L'enveloppe réservée à l'investissement par ces opérateurs, en 2001, est estimée à 1.533 MDH et celle projetée pour 2002 s'élève à 1.111 MDH.

En outre, il est prévu l'entrée en vigueur, à compter d'octobre 2001, des contrats de gestion déléguée de la distribution d'eau et d'électricité et du service de l'assainissement

liquide des villes de Tanger et de Tétouan, le jugement des appels d'offres y afférents ayant eu lieu en février 2001.

2.3 - SECTEUR DES PHOSPHATES

S'agissant du secteur des phosphates, l'année 2000 a enregistré, par rapport à 1999, une baisse de 7,9% des exportations du phosphate brut par le Groupe OCP. Ces exportations sont passées de 11,4 millions de tonnes à 10,5 millions de tonnes. Cette situation s'explique par la baisse de la demande enregistrée au niveau du marché international du brut. Les exportations des produits dérivés ont atteint 3,8 millions de tonnes en 2000, contre 3,6 millions de tonnes en 1999, soit une progression de 6,7%. Cette tendance favorable consolide la position de l'OCP après les perturbations enregistrées au niveau du programme de production, en 1998, générées par les opérations de rénovation des installations en vue d'une augmentation des capacités de production.

Les réalisations du Groupe OCP en matière d'investissement, au cours de l'année 2000, s'élèvent à 1.330 MDH. Cette enveloppe a été consacrée à la poursuite des projets engagés au cours des années antérieures, au lancement de nouvelles opérations ainsi qu'à l'achèvement de plusieurs projets.

Les investissements du Groupe, programmés au titre de l'année 2001, pour la poursuite des projets engagés au cours des exercices précédents ainsi que le lancement de plusieurs nouvelles opérations, s'élèvent à 2.158 MDH dont 36% alloués aux industries de transformation du phosphate.

En l'an 2002, le Groupe OCP poursuivra sa stratégie d'accroissement du potentiel de production du phosphate brut et sa valorisation dans le but d'accroître la part du Groupe dans le marché international du phosphate et produits dérivés. Les investissements du Groupe, programmés au titre de cette année, s'élèvent à 1.652 MDH.

Les principaux projets achevés se présentent comme suit :

- ☐ fourniture et montage de 2 Unités d'épierrage semi-fixe pour le criblage à Boukrâa : 329 MDH ;
- ☐ une trémie semi fixe à Boukrâa : 323 MDH ;
- ☐ poursuite des opérations de revamping des Unités d'engrais DAP (augmentation de la capacité) et amélioration des consommations spécifiques à Safi : 160 MDH ;
- ☐ revamping et l'équipement d'un système de broyage et de flottation de la laverie de Sidi Daoui (Khouribga) : 130 MDH ;
- ☐ constructions à Khouribga : 120 MDH ;
- ☐ 3 navires à citernes en inox et citernes latérales en revêtement spécial, permettant le transport d'acide phosphorique et des produits chimiques en retour (MARPHOCEAN) : 967 MDH ;
- ☐ substitution du fuel par le coke/charbon dans les unités de traitement du phosphate ;
- ☐ redéploiement des recettes (exploitations souterraines) de phosphate noir et développement de la mine à ciel ouvert pour l'extraction du phosphate clair à Gantour ;
- ☐ revamping des unités de production d'engrais DAP à Jorf Lasfar : 210 MDH ;
- ☐ augmentation de la capacité de production d'engrais DAP, et projet de traitement d'acide 54% marchand à Jorf Lasfar et Safi.

A rappeler que l'enveloppe d'investissement 2001 constitue la tranche annuelle du plan du Groupe qui s'élève, pour la période 2001-2005, à 6.143 MDH. En outre, le Groupe, dans le cadre de sa politique de partenariat stratégique, continuera la recherche de nouveaux partenaires pour la construction d'unités de production de produits dérivés.

2.4- MISE EN VALEUR AGRICOLE

Les superficies équipées par l'ensemble des offices de mise en valeur agricole sont de 599.561 ha en 2000 contre 564.662 ha en 1999, soit une augmentation de 6,2% et le volume d'eau facturé est passé de 2.659 millions de mètres cubes en 1999 à 2.226 millions de mètres cubes en 2000, soit un recul de 16,3%, dû essentiellement aux effets de la sécheresse qui a réduit considérablement le volume d'eau stockée dans les barrages.

Pour l'exercice 1999/2000, les dépenses d'investissement pour l'ensemble des ORMVAs ont atteint 2.214 MDH. Le financement de cette enveloppe a été assuré à hauteur de 44,4% par des dotations d'équipement de l'Etat (982 MDH), le reste étant couvert par des fonds provenant du Fonds de Développement Agricole ou des prêts directs. Les principaux projets au titre de cet exercice sont les suivants :

- achèvement de 1.800 ha (Doukkala) ;
- poursuite des travaux d'équipement de 28.800 ha (Doukkala et Haouz) ;
- démarrage de l'équipement de 13.970 ha (Haouz, Gharb et Loukkos).

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la réalisation des grands projets d'aménagement hydro-agricoles suivants:

- le Haut service des Doukkala qui vise l'équipement de 64.000 ha. La première tranche de 16.000 ha est déjà réalisée (coût global : 2.798 MDH). La deuxième tranche de 19.000 ha est en voie d'achèvement (coût global : 1.933 MDH) ;
- la troisième tranche d'irrigation du Gharb qui vise l'équipement de 105.000 ha dont la première tranche de 7.000 ha a été lancée dans le cadre du budget 1999/2000 ;
- le Haouz Central qui porte sur l'équipement de 30.000 ha dont 6.300 ha sont déjà achevés.

Les prévisions d'investissement des ORMVAs sont de 2.784 MDH pour 2001 et de 2.214 MDH pour 2002.

3- ACTIONS EN MILIEU RURAL ET DANS LE DOMAINE SOCIAL

Parallèlement aux investissements du secteur des EEP, le programme social cible, de manière particulière, des projets visant l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées et le développement des zones rurales.

Les principales actions contribuant au développement social et du monde rural réalisées ou projetées, par les EEP, durant la période 1999/2000 - 2002, sont les suivantes :

- Insertion des jeunes diplômés à travers la mise en œuvre, par l'OFFPT, du programme d'insertion, entre 1998 et 2001, de 25.000 jeunes diplômés en moyenne par an. Ce programme qui porte sur une enveloppe globale estimée à 1.700 MDH est accompagné de mesures incitatives au profit des entreprises.

Dans ce cadre, le Programme Action Emploi a permis d'insérer 18.606 jeunes diplômés au titre de l'exercice 2000 et 8.474 jeunes diplômés au cours du 1er semestre 2001. Ainsi, à fin juin 2001, un total de 75.482 jeunes diplômés ont été insérés dont 66.023 à travers des contrats Action – Emploi, soit un taux de réalisation global de 82,5%. De même, dans le cadre du programme d'appui à la création d'entreprises, 222 sociétés créées ont été accompagnées par l'Office entre juillet 2000 et juin 2001, ce qui porte le cumul à 400 entreprises.

Pour l'exercice 2001, les engagements prévisionnels dans le domaine de l'insertion des jeunes diplômés sont de 115 MDH.

Ce programme «Action-Emploi» dont la convention initiale avait été signée entre l'Etat et l'OFPPT le 17 octobre 1997, sera pris en charge, pour une meilleure efficacité, par l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC). Cette agence, créée par la loi n° 51/99 promulguée par le Dahir n° 1-00-220 du 5/06/2000, a pour missions principales :

- procéder à la prospection, à la collecte des offres d'emploi auprès des employeurs et à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi ;
- assurer l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi ;
- informer et orienter les jeunes entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets économiques ;
- mettre en place des programmes d'adaptation professionnelle et de formation-insertion dans la vie active en liaison avec les employeurs et les établissements de formation ;
- conclure des conventions avec les associations professionnelles pour le développement de l'auto-emploi et l'encouragement de la jeune initiative.

Une convention relative à la passation de consignes entre l'OFPPT et l'ANAPEC a été signée en juillet 2001, en vue de fixer les modalités de transfert des activités, du personnel et du patrimoine des CIOPE et de la DPE de l'OFFPT à l'ANAPEC. Cette convention prévoit aussi l'instauration d'un partenariat ANAPEC – OFFPPT en vue d'améliorer la qualité des services rendus aux clients des deux institutions et d'optimiser la gestion des moyens.

On signalera qu'un plan d'action de l'ANAPEC est en cours de finalisation en vue d'assurer à cette agence les conditions adéquates pour un bon démarrage. En attendant, un budget provisoire pour la période juillet – décembre 2001 a été débloqué, en août 2001, comportant une subvention d'équipement et une contribution du Fonds Hassan II.

- Entraide Nationale** : dans le cadre du P.D.E.S 2000-2004, les pouvoirs publics ont retenu cinq programmes prioritaires nécessitant un budget de 201 MDH dont 33,8 MDH en 2001 et 44,4 MDH en 2002. Les principaux volets de ces programmes portent sur l'éducation et la formation de la jeune fille et de la femme, la formation et l'apprentissage des jeunes descolarisés, la prévention et la lutte contre la malnutrition, l'équipement et l'aménagement des centres ainsi que le partenariat avec la société civile.
- Amélioration des retraites opérée en 1990 et 1997** : au cours de 2001, les pouvoirs publics ont pris la décision de généraliser la mesure d'élargissement de la base de calcul de pensions civiles et militaires à tous les retraités. Cette mesure qui bénéficiera à plus de 190.000 retraités nécessitera une enveloppe de 400 MDH par an.
- Développement des institutions coopératives** : en 2000, l'ODCO, chargé de l'instruction des demandes de constitution des coopératives et de l'assistance en matière de formation et de gestion, a centralisé 907 projets de coopératives, soit -5,7% par rapport à 1999, marqués par l'affluence des jeunes diplômés et des femmes. Sur ces demandes, 295 coopératives ont été agréées pour des capitaux propres de 52 MDH, des investissements projetés de 121 MDH et des emplois à créer d'un total de 3.516. Le nombre des coopératives encadrées par l'ODCO à fin 2000 s'élève à 3.299. En matière de formation et de vulgarisation, 105 sessions ont été organisées au profit de 2.562 bénéficiaires.

Les perspectives de l'ODCO, au titre des années 2001 et 2002, sont marquées par le projet de révision de la loi n° 24/83 fixant le statut général des coopératives et les missions de l'ODCO, et ce, dans le cadre d'un projet global de restructuration et de réforme institutionnelles du secteur coopératif.

□ Electrification rurale : en 2000, l'ONE a procédé à l'électrification de 1.715 villages composés de 152.559 foyers pour un coût de 1.046 MDH contre 1.650 villages comportant 153.985 foyers pour un coût de 1.066 MDH en 1999. Le taux d'électrification rurale devrait atteindre 51% à la fin de l'année.

En 2001, le plan d'action prévoit l'électrification de 1.563 villages constitués de 133.000 foyers et ce pour un coût de 1.563 MDH.

En 2002, il est prévu de rattacher au réseau 1.966 villages constitués de 131.000 foyers pour un coût global de 1.803 MDH.

A fin 2002, ce programme aura permis l'électrification de 9.625 villages abritant 858.944 foyers pour un coût global de 7.608 MDH. A fin 2002, le taux d'électrification rurale devrait atteindre 56%.

On notera que les deux dernières années ont été marquées par une accélération du programme d'électrification rurale.

□ Alimentation en eau potable (PAGER) : en 2000, l'ONEP a desservi 261 douars et 5 centres pour une population de 151.500 habitants et un coût de 180 MDH contre 211 villages pour une population de 100.000 habitants et un coût de 142 MDH en 1999.

L'ONEP prévoit, en 2001, d'alimenter 455 douars et 14 centres pour une population de 219.500 habitants et un coût de 308 MDH.

Les prévisions de l'ONEP, pour 2002, concernent la desserte de 300 douars pour une population de 175.000 habitants pour un coût de 300 MDH.

A fin 2002, ce programme aura permis la desserte en eau potable de 1.778 douars et centres abritant 1.042.000 habitants pour un coût global de 1.244 MDH dont un montant global de 160 MDH au titre du programme spécial relatif à la lutte contre les effets de la sécheresse financé par le budget de l'Etat à compter de 2000.

Par ailleurs, il est prévu d'appuyer ce programme, en 2002, par un programme spécial de développement décentralisé de 100 MDH, financé essentiellement par des dons, en faveur de 220 douars et 14 petits centres (136.000 habitants) ainsi que par une deuxième tranche du programme spécial sécheresse de 160 MDH concernant 132 douars et 12 petits centres (132.000 habitants).

Le PAGER, avec ses composantes ONEP et Direction Générale de l'Hydraulique du Ministère de l'Équipement, a permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable à 43% à fin 2000 contre 18% en 1994.

□ Amélioration de l'accès aux télécommunications : conformément à son cahier des charges, IAM réalise le programme de desserte en moyens de télécommunications de toutes les localités rurales de plus de 200 ménages non encore desservies, soit 900 localités à l'horizon 2002 et ce, à raison de 300 localités par an. Ces actions permettront de lutter contre les disparités régionales et de promouvoir le développement des zones périphériques urbaines ainsi que l'équipement et le désenclavement des zones rurales. A l'horizon 2003, 58.000 cabines seront opérationnelles, sur la voie publique, par le biais des télé-boutiques et des bureaux de postes.

A fin 2000, le parc de la téléphonie publique s'est développé pour atteindre 46.841 unités dont l'essentiel est géré par des promoteurs privés, et ce par la mise en place de 7.996 nouvelles unités.

IAM compte poursuivre, courant 2001 et 2002, la desserte en moyens de télécommunications des localités rurales non encore desservies ainsi que le développement de la téléphonie publique.

□ Accès à l'habitat social : au niveau de l'activité globale, les unités achevées par les ERACs, durant 2000, sont au nombre de 14.582 (contre 17.319 en 1999) dont 1.991 logements, 12.199 lots et 392 commerces ce qui porte le cumul, à fin 2000, à 299.569 unités dont 74.647 logements, 212.073 lots et 12.849 commerces. Au cours de cette année, le nombre total des unités commercialisées par les ERACs était de 37.816 (contre 10.171 en 1999) dont 6.604 logements, 28.350 lots et 2.862 commerces.

Quant aux autres opérateurs publics dans ce domaine (ANHI, SNEC et ATTACHAROUK), ils ont totalisé 13.415 unités achevées en 2000, dont 464 logements, 12.533 lots et 418 commerces. Les achevements cumulés, à fin 2000, sont de 203.410 dont 17.199 logements, 183.006 lots et 3.205 commerces.

Pour ce qui est du programme national des 200.000 logements, lancé en 1995, un nombre de 48.120 unités, d'un coût total de 7.200 MDH, devaient être réalisées par les EEP sous tutelle du Département de l'Habitat. A fin 2000, 32.037 unités ont été mises en chantier dont 18.494 unités achevées et 12.446 unités livrées.

Il y a lieu de noter que la meilleure performance à ce niveau a été réalisée par l'ERAC/Tensift qui a achevé 4.764 unités sur un programme de 4.813 unités, soit un taux de réalisation de 99%.

Au titre du plan d'action 2001, il est prévu le lancement de 3.238 unités.

Au titre du programme 2002, ces organismes, dans leur quasi-totalité, comptent achever la quote-part leur revenant.

Concernant la lutte contre l'habitat insalubre, l'année 2001 a été marquée par les Hautes Instructions Royales du 20 Août en vue d'éradiquer l'habitat insalubre par la conjugaison des efforts de tous les intervenants qui doivent inscrire cet objectif en tête de leurs priorités.

L'ANHI, principal opérateur public en la matière, a, en 2000, mis en chantier 12.310 unités dont 8.833 unités de résorption pour un coût global de 358,7 MDH. En 2001, cette Agence est en train de mettre en chantier 17.078 unités dont 11.195 unités de résorption, soit un taux de progression, respectivement, de 38,7% et de 26,7%. Au terme de cette année, les achevements devront atteindre 12.052 unités dont 3.799 unités de résorption.

Les prévisions, au titre des exercices 2002 et 2003, portent, respectivement, sur la mise en chantier, par l'ANHI, de 18.000 et 20.000 unités dont 11.000 et 13.000 unités de résorption et l'achèvement de 13.500 et 14.200 unités dont 8.500 et 7.500 unités de résorption. Les investissements prévus à cet effet sont estimés à 740 et 790 MDH respectivement.

Par ailleurs, une enveloppe de 1,1 MMDH, dont 326 MDH en 2000 et 463,6 MDH en 2001, est prévue par le Fonds Hassan II Pour le Développement Economique et Social en vue du renforcement de la réalisation de plusieurs opérations de résorption des bidonvilles et de restructuration de l'habitat insalubre d'un coût global de plus de 6,3

MMDH dont plus de 2,5 MMDH concernent des projets identifiés. Les organismes bénéficiaires sont l'ERAC/Nord-Ouest, l'ERAC/Centre et Attacharouk.

☐ Aide aux agriculteurs : la CNCA, à travers son implantation en milieu rural, constituée de 215 agences permanentes et 128 guichets saisonniers, développe son action de bancarisation des petits agriculteurs, aussi bien par l'octroi de crédits que par la mise à disposition d'un ensemble de services bancaires. Parallèlement, et afin de promouvoir l'investissement en milieu rural, la CNCA a mis en place plusieurs produits promotionnels tels que le crédit vert permettant de financer 80% des projets à un taux préférentiel, le crédit auto-emploi en faveur des jeunes promoteurs, le crédit foncier pour éviter le morcellement des propriétés agricoles, le micro-crédit en faveur de la femme rurale, le crédit pour l'habitat rural et l'électrification rurale et le financement de projets hydrauliques d'envergure.

☐ Mise en valeur en Bour : pour l'exercice 2000, les crédits inscrits au titre des dépenses d'investissement pour l'ensemble des Centres de Travaux s'élèvent à 30 MDH. Ces crédits ont été destinés à financer des projets d'aménagement foncier, hydro-agricole et pastoral ainsi que des projets de production agricole.

Pour l'année 2001, les projets en cours de réalisation portent sur un montant de 53 MDH. Quant aux prévisions 2002, le montant des investissements projetés s'élève à 35 MDH.

☐ Agence pour le Développement Social : cette Agence, créée par la loi n° 12/99 promulguée par le Dahir n° 1-99-207 du 25/08/1999, a pour principales missions :

- ☐ la participation au financement d'activités de développement social dans les domaines prioritaires, notamment les services sociaux de base ;
- ☐ le soutien aux projets aptes à relever le niveau de vie des populations défavorisées ;
- ☐ la contribution à l'exécution des projets générateurs de revenus visant les populations économiquement faibles ;
- ☐ le soutien aux projets à buts sportifs ou culturels dans les milieux défavorisés.

Le programme d'action de cette Agence, devenue opérationnelle en 2001, est en cours de finalisation. L'enveloppe prévue pour l'ADS dans le cadre du P.D.E.S 2001-2004 est de l'ordre de 363 MDH. L'activité de l'agence sera financée, par ailleurs, en partie, par prélèvement sur le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social (100 MDH) et portera sur quatre provinces - pilotes choisies sur la base d'indicateurs de développement social.

4- ACTIONS DE PARTENARIAT ET PRISES DE PARTICIPATIONS A L'ETRANGER

La contribution du secteur des EEP au développement s'est renforcée, récemment, par l'accroissement du rayonnement international de certains EEP qui développent des partenariats avec l'étranger ou prennent des participations stratégiques dans d'autres pays. Ces opérations se traduisent par une meilleure utilisation de la capacité de production des organismes concernés et un accroissement de leur chiffre d'affaires et constituent une promotion pour le savoir faire national.

L'on citera, en particulier :

- ☐ la prise de participation d'IAM dans le capital de la société mauritanienne MAURITEL : IAM a ainsi acquis, après appel d'offres, 54% du capital de Mauritel, et ce, en décembre 2000, pour une valeur de 48 millions de \$us ; de même, il y a recours à des cadres marocains en ce qui concerne la gestion technique et financière de cette entité;
- ☐ l'intervention de l'ONE au Sénégal : le texte du 5 août 1963 instituant l'ONE a été amendé récemment en vue de d'autoriser l'ONE à créer, conformément à loi 39/89 telle

que complétée et modifiée par la loi 34/98, des filiales à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume. Ainsi, cet office qui a été sollicité par les autorités sénégalaises pour participer à la réalisation du plan d'équipement en moyens de production électrique du Sénégal, contribuera à l'exécution du plan d'urgence d'équipement de la société SENELEC, visant l'implantation de 4 turbines à combustion d'une puissance de 20 MW chacune, à installer et à exploiter par la filiale TURBEL créée, à cet effet, par l'ONE.

D'autres actions similaires pourraient être développées, notamment en Mauritanie ;

- ☐ les actions de la RAM en matière de prises de participations à l'instar de l'acquisition de 51% du capital de la compagnie Air Sénégal en février 2001 ou dans le cadre de joint-ventures dont la plus récente est celle effectuée, en 2001, avec Boeing et Labinal, appartenant au groupe Snecma, premier équipementier français ;
- ☐ l'action de l'ONEP en matière de formation et d'expertise en faveur de pays arabes et africains : l'ONEP a développé plusieurs actions en matière de formation et d'expertise en faveur des pays arabes et africains, et ce, à travers son centre de formation. Ainsi, cet office qui a été désigné Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a organisé en 2000 une formation de 6 mois au profit de cadres en provenance de pays d'Afrique et d'Amérique Latine ;
- ☐ suite à un appel d'offres international, la société DRAPOR, filiale de l'ODEP, a décroché en 2001, un marché en Mauritanie portant sur des travaux de dragage et dévasage dans le port de Nouakchout. D'autres interventions pourraient se concrétiser à Nouadhibou et au Sénégal ;
- ☐ les partenariats développés par l'OCP en Belgique, en Inde et les projets en cours de finalisation au Pakistan et en Chine.

TROISIEME PARTIE : REFORMES ET RESTRUCTURATIONS

Les Pouvoirs Publics consacrent, au secteur des EEP, une attention particulière concrétisée par la mise en œuvre de réformes visant à lui permettre d'améliorer sa compétitivité et d'assumer pleinement le rôle qui lui est dévolu et de le placer dans une position favorable dans le contexte d'une économie ouverte à la concurrence internationale.

A cet effet, le Gouvernement a mis en place ou projette de mettre en œuvre un train de mesures portant aussi bien sur le secteur dans sa globalité, que sur certains secteurs d'activité ou EEP.

Ces actions sont centrées sur :

- ☐ les opérations de restructuration du secteur des EEP ;
- ☐ le renforcement du processus de désengagement de l'Etat des activités pouvant être mieux assurées par le privé.

Ces réformes et restructurations constituent un ensemble cohérent qui a été traduit dans le cadre du Plan de Développement Economique et Social et dans le Programme de Réforme Economique et Sociale (PRES) en conformité avec la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

1- RESTRUCTURATION DES EEP

Les réalisations ainsi que le plan d'action concernent des actions de portée générale, des réformes sectorielles ainsi que des opérations spécifiques à certains EEP.

1.1 - REFONTE DU CADRE INSTITUTIONNEL DE CERTAINS EEP REMPLISSANT DES MISSIONS STRATEGIQUES

Dans le cadre de la politique de libéralisation, les mesures suivantes ont été, soit initiées ou poursuivies en 2001, soit programmées pour 2002 et années ultérieures :

Libéralisation du secteur du transport routier de marchandises suite à la promulgation, par le Dahir n° 1-00-23 du 15/02/2000, de la loi n° 16-99 modifiant et complétant le Dahir n° 1-63-260 du 12/11/1963 relatif aux transports de marchandises par véhicules automobiles sur route. Ce texte, dont l'application interviendra en 2003, introduit les mutations suivantes :

- Libéralisation de l'accès à la profession des transports de marchandises sur route par la suppression des agréments ;
- Abolition du monopole d'affrètement accordé à l'ONT et redéfinition de la mission de l'ONT ;
- Instauration de conditions d'honorabilité et de capacités techniques et financières pour l'accès à la profession de transporteur pour le compte d'autrui ;
- Autorisation des camions de moins de 8 tonnes à effectuer le transport pour autrui ;
- Libéralisation des tarifs ;
- Transformation de l'ONT, dans un délai de quatre ans à compter de la date de publication de la nouvelle loi, en société anonyme pour les activités à caractère commercial ;
- Maintien, au profit de l'ONT, de certaines missions de service public dont l'organisation des opérations de transport pour le compte de l'Etat.

Dans ce nouveau contexte, l'ONT est appelé à devenir un affréteur logisticien dont l'activité sera axée sur quatre métiers : charge complète, groupage/dégroupage, TIR et conseil en logistique de transport.

En vue de se préparer à sa nouvelle mission, l'ONT a procédé à une compression de ses effectifs et ce, grâce à une politique d'encouragement des départs volontaires indemnisés. Le nombre des départs a atteint 527 agents sur un total de 1.295 et a concerné 47 cadres, 282 agents de maîtrise, 153 agents d'exécution et 45 occasionnels et ce, pour un coût global de 114 MDH pris en charge par l'Office. Cette opération, menée entre 1999 et 2000, s'est déroulée de manière concertée conformément à l'accord passé avec les syndicats.

Par ailleurs, l'Office a fait appel à un consultant pour l'élaboration d'une nouvelle organisation et la mise en place de structures adaptées au nouveau contexte.

- Réforme du secteur du transport ferroviaire : elle a été entamée par la réalisation de l'étude sur la réforme du cadre institutionnel en vue de la transformation de l'ONCF en société anonyme.

Le projet de loi relatif à l'organisation, la gestion et l'exploitation du réseau ferroviaire national établi à cet effet, définit le régime applicable à l'établissement et à l'exploitation des réseaux ferroviaires du Maroc d'une part, et d'autre part, le cadre juridique de la future Société Marocaine des Chemins de Fer (SMCF). Les principales caractéristiques du régime d'exploitation dudit réseau concernent la consécration du principe de la domanialité publique des réseaux ferroviaires, l'institution de deux métiers à savoir la gestion des infrastructures ferroviaires et l'exploitation commerciale du transport ferroviaire, le droit d'accès aux infrastructures, la libéralisation des tarifs et la désignation du Ministère chargé des Transports comme autorité de régulation.

Les textes législatifs et réglementaires afférents à cette réforme sont finalisés. L'aboutissement de ce dossier est lié au règlement du problème de financement de la

caisse interne de retraite de l'ONCF, dont le montage financier est finalisé. L'absorption par le RCAR de cette caisse sera effective à partir du 1er janvier 2002.

Il convient de signaler que le développement de ce secteur revêt une importance particulière pour le développement aussi bien des infrastructures ferroviaires que du secteur hôtelier. Dans ce cadre, Sa Majesté le Roi a bien voulu, courant septembre 2001, donner ses Hautes Orientations concernant la définition des axes stratégiques autour desquels l'ONCF doit se développer à court et moyen terme ainsi que le calendrier de mise en œuvre de cette stratégie.

☐ Réforme institutionnelle du secteur du transport maritime : elle sera menée parallèlement à la restructuration de la COMANAV. Parmi les objectifs du projet de réforme, figurent la refonte du code de commerce maritime dont le projet a été soumis à l'Organisation Maritime Internationale, le remplacement du dahir du 24/10/1962 par un texte mettant l'accent, notamment, sur le développement et la régulation du trafic des lignes régulières, l'institution d'un pavillon économique et la révision de la charge fiscale sur l'activité de l'armement.

☐ Réforme institutionnelle du secteur portuaire : une réflexion stratégique est menée pour la refonte du cadre institutionnel de ce secteur avec comme objectifs principaux l'accroissement de la compétitivité des ports, la réduction des coûts de passage pour les usagers des ports, la séparation des fonctions d'exploitation et de régulation, la clarification des rapports entre les opérateurs privés et publics et la transformation de l'ODEP en société anonyme ainsi que sa mise à niveau dans un contexte concurrentiel.

☐ Réforme du secteur touristique : la dynamisation du secteur passe, entre autres, par l'amélioration de l'efficacité de l'ONMT et des sociétés d'aménagement. A cet effet, des orientations stratégiques ont été tracées à l'ONMT en vue de l'introduction d'une nouvelle culture commerciale au sein de l'office, l'instauration d'un observatoire des marchés émetteurs, la restructuration de l'organisme par, notamment, le recentrage de sa mission sur la promotion, la modification de la composition de son conseil d'administration, ainsi que la révision des modes de gestion et de financement de la promotion touristique. Par ailleurs, une étude portant sur les sociétés d'aménagement touristique est menée en vue de dynamiser et coordonner l'action de l'Etat dans ce domaine considéré comme support essentiel pour atteindre les objectifs de l'accord cadre sur le tourisme visant l'accueil de 10 millions de touristes à l'horizon 2010.

☐ Relance du marché boursier : le plan adopté en septembre 2001 après concertation avec les opérateurs concernés, s'articule autour de trois axes, à savoir, l'amélioration et la consolidation du dispositif réglementaire, l'adoption de nouvelles mesures fiscales et la modernisation des modes d'intervention des investisseurs institutionnels. On rappellera qu'en septembre 2000, il avait été procédé au réaménagement des textes législatifs relatifs à la Bourse afin de faciliter l'accès des entreprises concessionnaires ou gérantes d'un service public en leur réservant un compartiment avec des conditions d'accès plus adaptées, notamment le remplacement des comptes des trois dernières années par la présentation d'un contrat de concession.

☐ La poursuite de la restructuration de la CNCA : concernant cet organisme, il est à rappeler qu'il a déjà bénéficié d'une recapitalisation à hauteur de 250 MDH en décembre 1998 et de l'assainissement du portefeuille crédits respectivement en 1998, 1999 et 2000 pour des montants de 790 MDH, 619 MDH et 360 MDH. Par ailleurs, le projet de loi portant réforme du statut du Crédit Agricole qui vise notamment la dotation de cette institution du statut de société anonyme à directoire et à conseil de surveillance et l'instauration d'un cadre conventionnel entre l'Etat et le Crédit Agricole distinguant l'activité commerciale de la mission de service public, a été approuvé par le conseil des ministres du 19/04/1999 et soumis au Parlement le 06/01/2000 pour examen et approbation.

Toutefois, en dépit des efforts de l'Etat susvisés, la CNCA continue à connaître une situation financière difficile marquée, essentiellement, par une insuffisance des fonds propres de 1,9 MMDH (dont 1,6 MM au titre du sous-provisionnement des créances en souffrance et 300 MDH au titre du ratio Cooke). Pour redresser cette situation, un plan de redressement financier a été établi visant deux objectifs :

- ☐ le traitement du surendettement des agriculteurs clients de la CNCA pour un encours de 9 MMDH ;
- ☐ la recapitalisation de la CNCA pour un montant de 1,3 MMDH qui est en cours de versement à cet organisme. Ce montant correspond aux bonifications d'intérêt accordées au titre du traitement du surendettement des agriculteurs en question.

Ce redressement permettra à la Caisse de faire face à ses problèmes de trésorerie, relancer le financement des agriculteurs et du monde rural, mieux respecter les normes et les règles prudentielles de Bank Al Maghrib et présenter une garantie suffisante aux épargnants et aux bailleurs de fonds.

Les actions d'accompagnement nécessaires à favoriser le succès de cette restructuration financière qui doit être la dernière du genre, consistent en la dynamisation des actions de recouvrement des créances de la CNCA, la rationalisation de la gestion interne de l'institution et l'adoption par le Parlement du projet de loi n° 15 99 portant réforme du statut du Crédit Agricole.

1.2 - RESTRUCTURATIONS OPERATIONNELLES ET FINANCIERES

1.2.1 - REALISATIONS

Les opérations de restructuration opérationnelle et/ou financière engagées, durant les exercices précédents, se sont poursuivies, en 2000 et 2001, parallèlement aux mesures visant le redimensionnement du portefeuille public.

☐ S'agissant des CDM, l'exécution du plan de fermeture progressive de la mine de Jérada, prévoyant l'indemnisation des départs pour un montant de 1.300 MDH pour 4.647 agents sur une période de 4 ans (1998-2001) et l'apurement du passif estimé à 1.658 MDH, s'est poursuivie.

Au 30/06/2001, le bilan de cette opération se présente comme suit :

- 1 – arrêt de la production : suite aux départs du personnel, l'arrêt a été annoncé à compter du 17/7/2000 ; seuls continuent le désarmement et le démantèlement de la mine ainsi que la remise en état des lieux ;
- 2 – à fin mars 2001, il a été enregistré le départ de 3.891 agents pour un coût de 1.050 MDH entièrement couvert par des subventions de l'Etat s'élevant à 1.200,2 MDH ; le reliquat, soit 150 MDH, couvrira une partie de l'indemnisation prévue en 2001 ;
- 3 – apurement du passif : un montant global de 888 MDH a été pris en charge par l'Etat en vue de l'apurement du passif des CDM sur un total de 1.658 MDH, en sus de la dette garantie dont les tranches annuelles sont prises en charge directement par le Trésor. Le détail de ces opérations se présente comme suit :

- ☐ paiement de six échéances d'un total de 70 MDH à la CNSS, dans le cadre de l'accord d'apurement, sur dix ans, à raison de deux échéances par an, des dettes des CDM envers cet organisme, d'un total de 231 MDH ;
- ☐ paiement de 303 MDH représentant le coût du transfert de la gestion des dossiers des agents des CDM, victimes de maladies professionnelles, de cette société à la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) ;
- ☐ apurement de la dette fiscale des CDM de 364 MDH et octroi d'une remise gracieuse pour un montant de 75 MDH au titre de la Taxe Intérieure de Consommation ;
- ☐ apurement de la dette découlant des deux prêts accordés par la KFW et le Trésor

Français à l'Etat Marocain et rétrocedés aux CDM pour un montant de 62 MDH et la remise gracieuse accordée sur les intérêts y afférents pour un montant de 84 MDH ;

- règlement des dettes envers la CCG (7,3 MDH) et la BNDE (38 MDH) ;
- déblocage d'une dotation de 105 MDH en faveur des CDM pour le règlement du personnel et des fournisseurs.

Par ailleurs, à fin juin 2001, 1.423 logements des CDM ont été cédés aux agents de la société et 934 unités sont en cours de cession.

Les crédits budgétaires prévus pour les CDM, au titre de la loi de finances relative à l'année 2001, sont de 380 MDH (hors dette garantie estimée à 19,7 MDH) dont 100 MDH pour l'indemnisation du personnel et 280 pour l'apurement du passif.

Les crédits nécessaires pour la poursuite de l'exécution du plan, au titre de la loi de finances 2002, sont de 221,5 MDH (hors dette garantie estimée à 17,5 MDH) destinés à l'apurement du passif.

Par ailleurs, on signalera que des réunions regroupant tous les départements concernés ont été tenues au niveau du MAGG en vue d'examiner les modalités de mise en place d'un plan de développement économique de la région suite à la fermeture de la mine.

□ Le plan de restructuration de la SEFERIF : il continue à être exécuté. L'indemnisation de la totalité du personnel de la SEFERIF a été opérée par la réalisation de la dernière tranche en février 2000 qui a concerné 64 agents et ce, en conformité avec la décision du conseil d'administration de la société du 9/02/2000 prononçant la cessation des activités de la SEFERIF en raison de la dégradation de la situation financière et des conditions techniques d'exploitation des gisements. Le financement de ce volet social ayant fait l'objet d'un accord social en date du 3/4/1998, a été assuré par des subventions d'un montant global de 46 MDH. Par ailleurs, il y a lieu de signaler ce qui suit :

□ la commission constituée pour superviser l'opération de cession des actifs miniers et industriels de la société a préparé les dossiers correspondants et les appels d'offres ont été lancés courant 2000 : un premier lot a été cédé pour 6 MDH ; pour les autres lots, la commission susvisée a repris ses travaux en juin 2001 et les négociations sont en cours avec les acquéreurs éventuels ;

□ la prise en charge, par l'Etat, du reliquat du passif fiscal de la société arrêté à 50 MDH dont 23 MDH de principal;

□ le passif restant dû, au 31/12/2000, est de l'ordre de 628 MDH dont 209 MDH au titre des avances de l'Etat, 320 MDH pour la créance de la CCG, 41 MDH pour la CNSS et 17 MDH au titre des impôts et taxes ;

□ les dettes de la société vis-à-vis de la CNSS seront apurées par le Trésor sur dix ans conformément à l'accord conclu en janvier 2000 avec cette Caisse et ce, à compter de juin 2000 ; un montant de 6,1 a déjà été réglé ;

□ s'agissant du reste du passif, des négociations seront engagées, incessamment, avec les différents créanciers, notamment la CCG, en vue d'arrêter les montants des dettes et les modalités de leur apurement.

Par ailleurs, 224 logements occupés par des agents de la société ont été cédés à leurs occupants, conformément à l'accord signé le 3/4/1998 avec les syndicats.

Les crédits budgétaires prévus pour SEFERIF, au titre de la loi de finances relative à l'année 2001, sont de 16 MDH. Les crédits nécessaires pour la poursuite de l'exécution du plan, au titre de la loi de finances 2002, sont de 16 MDH également.

□ Poursuite de l'exécution du plan d'assainissement financier de certains ERACs : ce plan vise la consolidation de la structure financière de ces organismes en vue de leur permettre un meilleur accès au marché financier. Dans ce cadre, il convient de rappeler que l'Etat prend en charge la dette de ces organismes vis-à-vis du Trésor (50 MDH/an), dans le cadre d'un plan de consolidation des avances du Trésor, et a contribué à l'augmentation de leurs fonds propres pour 200 MDH octroyés par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, d'une part, et de dotations budgétaires pour 200 MDH d'autre part (260 MDH en faveur de l'ERAC/Centre et 140 MDH au profit de l'ERAC/Nord Ouest).

□ Poursuite de la restructuration de la CNSS : elle est concrétisée à travers la réactivation du conseil d'administration de la Caisse dont la vacance a duré de 1992 à avril 2000.

Ainsi, ce conseil a, depuis mai 2000, tenu 26 réunions dont 12 en 2000 et 14 en 2001. Ces réunions ont été clôturées par la session du 23/7/2001, au cours de laquelle d'importantes résolutions ont été adoptées concernant, notamment, la révision du plafond et des taux des cotisations ainsi que du niveau du salaire mensuel ouvrant droit au bénéfice des allocations familiales et la revalorisation des pensions d'invalidité et de vieillesse. L'objectif est de concilier l'amélioration des prestations avec la sauvegarde de l'équilibre de cette institution.

☐ Recapitalisation des entreprises publiques sous forme de société anonyme : elle a pour objectif de porter leur situation nette au minimum exigé par la nouvelle loi sur les sociétés anonymes qui a été généralisée à compter du 1er janvier 2001. Plusieurs EEP sont concernés et notamment SODEA, SOGETA et COMAPRA dont la situation financière s'est particulièrement dégradée en raison de la persistance de la sécheresse. A cet effet, une réflexion est engagée sur les options stratégiques portant sur la gestion et le devenir de ces entreprises publiques. A court terme, la loi de finances au titre de l'exercice 2001, a prévu le déblocage, au profit de la SODEA et de la SOGETA, de même que pour la COMAPRA, de dotations en capital en vue de se conformer à la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, tout en assurant la transition et de faire face aux besoins liés au financement de la campagne agricole.

☐ Concernant l'ADER, à fin 1999, les comptes de la société faisaient apparaître des reports déficitaires accumulés au cours des dernières années. De ce fait, la situation nette est devenue largement négative nécessitant des fonds additionnels pour résorber le déficit et assurer la continuité d'exploitation. Au vu de cette situation, le conseil d'administration a décidé le 20/07/2000 la mise en place d'un plan de restructuration de la société (audit des comptes, recentrage de l'activité et redimensionnement des structures). Dans ce cadre, la loi de finances au titre de l'exercice 2001, a prévu le déblocage, au profit de la société, d'une dotation en capital de 30 MDH pour assurer la continuité de ses activités.

☐ COMANAV : en raison de la dégradation de la situation financière de cette société, des reports à nouveau négatifs cumulés et du recours excessif à des facilités bancaires pour financer des investissements et faire face à des besoins de trésorerie courants, les pouvoirs publics et le conseil d'administration ont pris deux mesures de redressement. La première a consisté à autoriser la COMANAV à céder sa participation dans le capital de MARPHOCEAN pour soulager sa trésorerie et la seconde à réaliser, courant 2000, une augmentation de capital de 50 MDH dont la quote-part de l'Etat s'est élevée à 34,4 MDH.

☐ La politique de soutien à l'assainissement et à la restructuration financière des EEP s'est aussi concrétisée par la poursuite de l'application ou la mise en œuvre des accords de recapitalisation de certains EEP en vue d'améliorer leur structure financière. A cet effet, toutes les échéances et tranches annuelles relatives à ces opérations de restructuration financière ont été prises en charge, soit directement par le Trésor, soit par le biais de déblocage de dotations spécifiques au profit des EEP concernés (OCP, ONE, ONEP et ERACs).

☐ La mise en harmonie des statuts des entreprises publiques à caractère sociétaire avec les dispositions de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes : cette mise en harmonie, dont la date limite a été reportée du 1er janvier 2000 au 1er janvier 2001, a été poursuivie, courant 2000, pour les entités publiques concernées. Cette mesure n'est pas sans avoir un impact positif certain sur le fonctionnement des organes d'administration et de gestion et sur la transparence de ces entreprises.

☐ Dans le cadre du redimensionnement du portefeuille public, les procédures de liquidation judiciaire ou amiable engagées, dès 1999, se sont poursuivies en 2000 et 2001 en ce qui concerne les EEP en cessation d'activité. Il s'agit, notamment, de certaines filiales du BRPM, de l'ODI ou de participations ayant fait l'objet de l'étude sur le portefeuille public et dont la liquidation a été prouvée.

Parallèlement, et dans le cadre de l'amélioration des conditions d'intervention des pouvoirs publics, il convient de rappeler que l'année 2000 a été caractérisée par la

création de nouveaux Etablissements Publics. Il s'agit de :

- ☐ L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), créée par la loi n° 51/99, promulguée par le Dahir n° 1-00-220 du 5/06/2000 ;
- ☐ L'Institut Supérieur d'Administration (ISA), créé par la loi n° 78-99, promulguée par le Dahir n° 1-00-334 du 26 décembre 2000 ;
- ☐ L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), créé par la loi n° 13/99, promulguée par le Dahir n° 1-00-71 du 15 février 2000.

Par ailleurs, la loi n° 07/00, promulguée par le Dahir n° 4800 du 1er juin 2000 a prévu la création de 16 Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF) dont le Décret d'application n° 2-00-1016 du 29 juin 2001 a été publié au Bulletin Officiel, pour une entrée en vigueur programmée pour le 1er janvier 2002.

1.2.2 – PLAN D'ACTION

Au cours de l'année 2002, les actions de restructuration opérationnelle et financière suivantes sont programmées:

- ☐ Poursuite des plans relatifs aux CDM et à la SEFERIF.
- ☐ SUCRAFOR : comme suite aux orientations du CIPEP, un projet de contrat programme a été finalisé en juillet 2001, en vue d'assurer la viabilité économique et financière de la société et permettre sa restructuration en fixant un certain nombre d'objectifs techniques, financiers et sociaux. Les actions à mener seront accompagnées d'une augmentation de capital que l'Etat libérera, en deux tranches de 30 MDH chacune, en 2002 et 2003.
- ☐ COMANAV : outre l'action à court terme, menée en 2000, et en raison de la persistance de la dégradation de la situation de la compagnie, en relation avec les difficultés du marché du fret d'une manière générale, un plan de redressement global a été élaboré, courant 2001, axé sur :
 - ☐ le redéploiement de la flotte de la compagnie pour la ramener de 14 à 10 navires en 2002 après cession de 7 navires et acquisition de 3 autres ;
 - ☐ la réduction négociée des effectifs ;
 - ☐ le réaménagement du cadre organisationnel ;
 - ☐ le recentrage de la mission sur la fonction d'armateur ;
 - ☐ la restructuration financière : dans ce cadre, il est prévu une participation financière de l'Etat à cet effort de redressement par une augmentation de capital à libérer en deux tranches (100 MDH en 2002 et 50 MDH en 2003).
- ☐ SOREAD : préparation d'un projet de contractualisation des rapports entre l'Etat et cette société dans la perspective d'une privatisation à moyen terme.
- ☐ Projet de création d'une Agence de promotion des PME : le projet de loi relatif à la charte des PME, adopté en Conseil des Ministres courant 2001, prévoit, entre autres, la mise en place de cette agence. Les études menées et l'examen des différents scénarii d'optimisation de la concrétisation rapide de cet organisme, ont amené les autorités compétentes à recourir à la dissolution de l'ODI aux fins de faire bénéficier ladite agence des compétences humaines et du patrimoine de cet office. Les travaux préparatoires sont en cours d'achèvement pour un démarrage effectif de l'agence en 2002.
- ☐ Validation des choix stratégiques pour le devenir de la SODEA et la SOGETA : compte tenu de l'importance de ces deux sociétés dans l'emploi rural et considérant les échecs passés pour leur redressement, une réflexion en profondeur sera menée en concertation avec toutes les parties concernées en vue de mettre en œuvre un plan de restructuration globale portant sur les aspects foncier, financier et social.

☐ Mise en place d'un plan de restructuration financière du CIH : pour rétablir les principaux indicateurs financiers du CIH, un plan de redressement étalé sur 7 ans (2000-2006) a été mis en place en relation avec les autorités monétaires, la CDG et le CIH prévoyant des mesures internes à réaliser par le CIH et d'autres, d'ordre financier (6,6 MMDH), à mener par les actionnaires, les banques et l'Etat :

☐ Les actionnaires : dans le cadre de la recapitalisation du CIH (2 MMDH), il a été procédé à la souscription à plus de 99,98% de l'augmentation du capital qui est passé de 1.326.650.000 DH à 3.323.363.100 DH et à la libéralisation de 100% de cette augmentation. Suite à cette opération, la participation du secteur public sera portée de 50,42% à 68,26% du capital en raison de l'augmentation de la part de la BCP (20,23% au lieu de 2,17%) ;

☐ Les banques : il a été procédé à la publication du décret accordant la garantie de l'Etat aux bons CIH à souscrire par les banques à concurrence de 3 MMDH et à la signature de l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances fixant les conditions de l'émission de la première tranche du prêt susvisé (1,5 MMDH). Cette tranche a été débloquée ;

☐ L'Etat : les actions entreprises ont porté sur les aspects suivants :

☐ Allègement des charges de la dette extérieure (200 MDH) : il a été décidé la prise en charge par le Trésor, à partir de l'an 2000 et à hauteur du montant engagé (200 MDH), des pertes de change découlant des emprunts extérieurs du CIH ;

☐ Prêt du Trésor (1 MMDH) : il a été procédé à l'inscription dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 2001 de la dotation budgétaire nécessaire à cette opération. Le déblocage de ce prêt s'effectuera au fur et à mesure des besoins réels du CIH ;

☐ Recapitalisation des ERACs (400 MDH) : il a été prévu un montant de 400 M DH pour la recapitalisation des ERACs Nord-Ouest et Sud, en vue d'apurer une partie de leurs arriérés envers le CIH. Ce montant a été imputé pour 200 MDH sur le Fonds Hassan II et le reliquat sur dotation budgétaire (2ème semestre 2000). Les conventions matérialisant cette opération ont été signées et les débloqués effectués.

Par ailleurs, on signalera que :

☐ Le Fonds Hassan II examine la possibilité d'accompagner les efforts de redressement du CIH par l'octroi d'une avance de 500 MDH en vue de prendre en charge le surcoût des ressources onéreuses du CIH ;

☐ Le contrat-programme tripartite à conclure entre les autorités monétaires et le CIH devant matérialiser les engagements des parties dans le cadre du plan de redressement financier précité, est en cours de signature. Ce contrat fera l'objet d'un suivi régulier par un comité ad-hoc.

☐ Restructuration du secteur postal (BAM) : trois études sur le secteur postal ont été lancées :

☐ La première, initiée par le SEPTI, offre la base de la conception d'une stratégie nationale pour le développement du secteur postal ;

☐ La deuxième, initiée par BAM, porte sur l'élaboration d'un plan stratégique et de restructuration de l'entreprise en vue d'une adaptation au nouveau contexte et d'un renforcement de sa compétitivité ;

☐ La troisième, initiée par la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, a pour objectif de développer les produits d'épargne et les services financiers de la Caisse d'Epargne Nationale et des CCP.

☐ Poursuite de l'assainissement financier de la CCG par la prise en charge des dettes du secteur de la pêche.

☐ Le Fonds d'Equipeement Communal (FEC) : la transformation du FEC en banque va lui

permettre d'accéder aux possibilités de financement de gestion de trésorerie qui sont offertes par le marché monétaire. De même, le renforcement de ses fonds propres a été réalisé par le biais de deux dotations budgétaires d'un montant global de 200 MDH, refinancé sur deux prêts contractés par le Trésor. Concernant le projet de transformation du FEC en société anonyme, l'accord des parties concernées est acquis et la programmation de cette opération pourrait se faire en relation avec le projet de texte portant réforme de la charte communale.

□ Dans le cadre du programme d'ajustement structurel du secteur financier, les pouvoirs publics ont engagé la procédure pour le lancement d'une étude ayant pour objectif de définir un plan de restructuration, de redimensionnement et d'assainissement global des institutions financières publiques (IFP) afin d'accélérer le désengagement de l'Etat de ce secteur. Cette étude devra apporter des enseignements sur :

□ la situation financière, les systèmes organisationnels et de gestion de ces banques ainsi que sur leurs engagements en termes de prêts, de participations et d'engagements hors bilan afin de détecter le risque d'éventuelles difficultés financières dans le futur ;

□ les différentes stratégies possibles devant permettre le redimensionnement et la redéfinition du rôle de ces institutions en étudiant l'impact financier, économique et social de chacune de ces options : création d'une structure indépendante chargée du traitement des créances en souffrance, développement des synergies entre les IFP, création d'une holding regroupant une partie ou l'ensemble de ces institutions, fusion totale ou partielle de ces institutions ;

□ la stratégie optimale pour l'économie marocaine.

□ Exécution du plan d'apurement des arriérés de paiement des administrations publiques en matière de télécommunications, élaboré en prélude de l'ouverture du capital d'IAM : le règlement des arriérés de ces administrations vis-à-vis d'IAM, qui s'élevaient, au 31/12/1999, à 692 MDH a été ainsi programmé : 106,5 MDH en 2000, 250 MDH à l'occasion de la loi de finances au titre de l'exercice 2001 et le reliquat en 2002. Le plan prévoit, par ailleurs, des mesures de rationalisation et de suivi des consommations des administrations en vue d'éviter la reconstitution des arriérés.

□ Restructuration des Caisses internes de retraite (CIR) de l'OCP, l'ODEP, l'ONCF, l'ONE et des Régies de distribution ainsi que de la Régie des Tabacs. Les rapports des études y afférentes sont en cours de finalisation.

Un programme d'action sera arrêté par le Gouvernement sur la base du diagnostic et des recommandations des consultants en charge de ce dossier ainsi que du Comité de suivi des études actuarielles institué par Monsieur le Premier Ministre.

Il y a lieu de noter que la question de l'externalisation de la CIR de l'ONCF a été réglée, récemment, par la décision de son absorption, par le RCAR, qui interviendra dès le début de l'année 2002. Une dotation budgétaire est prévue dans le cadre du projet de loi de finances pour 2002 au titre de la participation de l'Etat à la résolution du problème de financement de cette Caisse, et ce, dans la perspective de la réforme du secteur ferroviaire.

Par ailleurs, l'ONE et les régies de distribution auront recours à partir du 1er janvier 2002 à l'affiliation à ce même régime pour les nouvelles recrues.

□ Les projets de création de nouveaux établissements Publics dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement des services publics. Il s'agit, notamment, de :

□ l'Office National des Œuvres Universitaires Sociales et Culturelles créé par la loi n° 81-00 promulguée par la Dahir n° 1-01-205 du 30 août 2001;

□ l'Académie Mohamed VI de Langue Arabe ;

- ☐ l'Agence chargée de la Promotion des PME ;
- ☐ l'Office national des Hydrocarbures et des Mines, issu de la fusion de l'ONAREP et du BRPM ;
- ☐ deux centres hospitalo-universitaires à Marrakech et à Fès ;
- ☐ six nouvelles agences de bassins hydrauliques de la Moulouya, Sebou, Loukkos, Bouregreg/Chaouia, Sous- Massa et Tensift.

1.3 – AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE

Les principales actions visant l'amélioration de la gouvernance des EEP concernent :

- ☐ le renforcement du programme de contractualisation avec les EEP en vue de rationaliser leurs programmes d'investissement, préserver leur équilibre financier, améliorer leurs performances techniques, économiques et financières à travers des outils de gestion et des systèmes d'information appropriés et clarifier leurs relations avec l'Etat.

C'est ainsi que l'année 2001 a été marquée par :

- ☐ la finalisation des contrats programmes avec SUCRAFOR et Barid Al Maghrib ;
- ☐ la poursuite de l'examen des contrats programmes avec l'ODEP, l'ONCF et les Centres Hospitaliers et Universitaires d'Ibn Rochd et d'Ibn Sina ;
- ☐ la mise en chantier de nouveaux projets de contrats programmes avec l'OFPPT, les organismes sous tutelle du Département de l'Habitat et SOREAD.

- ☐ la Transformation de certains EPIC en sociétés anonymes, entamée il y a quelques années, permet de favoriser la transparence et l'amélioration de la gestion et d'ouvrir les perspectives de développement à travers l'ouverture au privé et l'apport des capitaux nécessaires aux investissements. Dans ce cadre, plusieurs projets sont en cours d'approbation (CNCA, ONTS dont le projet de loi régissant la transformation en SA a été déposé au Parlement en septembre 2001), de finalisation (ONCF) ou de projet (ODEP, ONT et OCE).

Au vu des résultats probants constatés, notamment pour IAM, les pouvoirs publics comptent renforcer cette politique par son extension à d'autres EPIC.

- ☐ le projet de loi portant réforme du contrôle financier : une nouvelle version de ce projet a été préparée en mai 2001, pour intégrer les changements intervenus dans l'environnement économique, réglementaire et financier ainsi que pour tenir compte des observations formulées par les différentes parties concernées. Les modifications introduites versent dans le sens d'une meilleure cohérence et une plus grande souplesse du dispositif de contrôle. Ainsi, le contrôle sera différencié selon la qualité d'organisation et de gestions des EEP : pour les établissements ayant un contrôle interne fiable et ne présentant pas de risque financier majeur, le contrôle sera modulé et orienté vers l'appréciation, a posteriori, des performances et des procédures. L'objectif est d'accorder une plus grande souplesse à la gestion des EEP, notamment ceux ayant un caractère industriel et commercial, et ce, par l'adaptation du mode de contrôle qui sera modulé selon le type d'organisme et la qualité de son management et de son système d'information de gestion (SIG) en distinguant le contrôle préalable, le contrôle d'accompagnement et le contrôle conventionnel.

- ☐ l'achèvement de la mise en harmonie des statuts des entreprises publiques à caractère sociétaire avec la loi 17/95 : l'année 2001 dont le 1er janvier constitue la date de généralisation des dispositions de ladite loi a été marquée par la décision de Sa Majesté le Roi de bien vouloir agréer la distinction entre les entreprises publiques pouvant recevoir, dans le cadre de la mise en harmonie de leurs statuts avec la loi relative aux sociétés anonymes (SA), la formule du conseil d'administration et celles devant se doter d'un directoire et d'un conseil de surveillance. A cet effet, les critères suivants ont été

agréés par Sa Majesté le Roi :

□ Pour les entreprises publiques dotées d'un monopole de droit ou de fait et exerçant une activité décisive pour l'économie nationale, l'harmonisation avec la loi 17-95 sera opérée en dotant ces entreprises d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance ; ce dernier pourra être présidé par un membre du Gouvernement ;

□ Les entreprises publiques ne bénéficiant pas de ce type de monopole et exerçant dans un environnement concurrentiel ou destiné à l'être à court terme, seront dotées d'un Conseil d'Administration avec, à la tête, un PDG dont la nomination sera soumise à la Haute Approbation de Sa Majesté Le Roi.

□ L'attention particulière accordée au respect de l'âge limite de cessation de fonction des directeurs des EEP : dans le cadre de l'application des directives contenues dans la lettre de Monsieur le Premier Ministre n° 292 du 8 février 2001, des mesures ont été prises pour procéder à la cessation de paiement de la rémunération et des avantages alloués aux dirigeants des EEP atteints par l'âge légal d'admission à la retraite.

□ L'amélioration de la transparence dans le processus de passation des marchés des EEP : dans le cadre de la moralisation de la vie publique et du renforcement de la transparence, Monsieur le Premier Ministre a, par circulaire n° 4/2001 du 14/05/2001, donné ses instructions pour la création d'un site Internet consacré au programme prévisionnel et au bilan des opérations concernant les marchés publics dont ceux lancés par les EEP.

□ Par ailleurs, les travaux de normalisation et d'organisation comptables en vue de consolider la réforme comptable se poursuivent. Les travaux en cours d'achèvement portent sur :

□ Les normes comptables applicables à la titrisation des créances hypothécaires : ces normes comptables spécifiques vont permettre aux Fonds de Placement Collectifs en titrisation d'établir des états financiers donnant une image fidèle de leur situation financière ;

□ Le projet de plan comptable de l'Etat, qui introduit une optique patrimoniale, permettra un suivi et un contrôle meilleurs des opérations financières et comptables de l'Etat ;

□ Le plan comptable du secteur immobilier qui intéresse les promoteurs immobiliers privés ou publics et qui tout en respectant les prescriptions de la loi relative aux obligations comptables des commerçants tiendra compte des spécificités du secteur ;

□ Le plan comptable des sociétés de bourse en vue de renforcer leur transparence ;

□ Le plan comptable des associations qui est destiné à garantir l'intégrité et la transparence de leur gestion à un moment où le secteur associatif se développe et mobilise des ressources financières sans cesse croissante.

1.4 – DYNAMISATION DES TRAVAUX D'AUDIT

L'audit des EEP a connu un développement certain suite, notamment à la lettre Royale du 19 juillet 1993 au sujet de l'audit de certains grands EEP et à la circulaire de Monsieur le Premier Ministre n° 5/96 du 6 mai 1996 par laquelle les EEP ont été appelés à certifier leurs états financiers annuels par des auditeurs indépendants préalablement à leur soumission au conseil d'administration pour approbation.

Au cours des années 2000 et 2001, la dynamisation des travaux d'audit, s'est concrétisée, outre les audits des comptes qui ont un caractère récurrent et annuel, par la réalisation ou le lancement d'audits de performance et d'organisation, et ce, dans le cadre des Comités Permanents d'audit (CPA) ou après accord de Monsieur le Premier Ministre.

□ Actions des CPA : à ce jour, cinq CPA ont été créés auprès des Départements chargés de l'Agriculture, de l'Habitat, du Commerce et de l'Industrie, de l'Intérieur (DRSC) et de

l'Emploi et des Affaires Sociales. Les missions des CPA vont de la fixation du programme annuel d'audit à la synthèse des rapports d'audit en passant par le suivi des recommandations. La plupart des organismes sous tutelle des départements susvisés ont fait l'objet d'audits.

Ces audits ont permis notamment :

- un rehaussement substantiel du système d'information de gestion des EEP concernés ;
- une amélioration des procédures de contrôle interne ;
- une plus grande fiabilité des états financiers audités ;
- le remplacement de certains dirigeants dont la gestion a été manifestement défailante ;

Audits institutionnels, organisationnels et techniques auparavant lancés par l'ex-MSP et confiés au MEFPT depuis le remaniement ministériel de septembre 2000 : le programme des audits pour 2001 concerne ou concernera l'ONDA, l'ONMT, la SONABA, la SNABT, l'ODI, quatre agences urbaines (Rabat-Salé, Fès, Agadir et Marrakech), l'ONEP, l'OFPP, le CNESTEN, le CDER, l'ONAREP, l'Entraide Nationale, le CCM, le CHU Ibn Sina, le CHU Ibn Rochd, les Centres de travaux, l'O.C., l'OCE, ADM, BAM et DRAPOR.

Par ailleurs, s'agissant des sociétés anonymes, la généralisation de la nouvelle mission de commissariat aux comptes dans les sociétés anonymes à partir de 2001, en vertu des dispositions de la loi 17/95, se traduit par la réalisation des audits financiers conformément aux résolutions de l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, ce qui implique la soustraction de ces sociétés du champ d'action des CPA.

A signaler enfin que des audits effectués auparavant font actuellement l'objet de travaux de suivi par des commissions interministérielles et concernent la COMANAV, l'ODEP et l'OFEC.

2 - DESENGAGEMENT DE L'ETAT

Dans la perspective d'appuyer la politique de privatisation, le Gouvernement a engagé, depuis quelques années, un vaste programme visant une participation accrue du secteur privé dans les travaux d'infrastructures.

2.1 - PRIVATISATION

A fin juin 2001, les opérations de transfert ont permis de céder au privé, directement, 65 entités, soit 37 participations et 28 établissements hôteliers, pour un produit de 39.373 MDH, dont 37.152 MDH revenant au Budget Général de l'Etat. Le taux de réalisation moyen du programme de privatisation, depuis son début en 1993, est de 70%.

L'année 2001 a été marquée par la réalisation de la première tranche de l'opération de privatisation d'IAM consistant en la cession de 35% de son capital à un partenaire stratégique pour plus de 23,3 MMDH. En 2002, il est programmé de réaliser une offre publique de vente, à la bourse, portant sur près de 15% du capital d'IAM.

De même, et courant 2001, il a été procédé au lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des missions d'assistance juridique et fiscale pour la mise en œuvre de la libéralisation du secteur des tabacs et à la mission d'audit de privatisation et d'évaluation de la Régie des Tabacs. L'objet de ces missions, qui viennent à la suite de l'étude portant sur la définition d'une stratégie de libéralisation du secteur des tabacs, est de déterminer le poids réel de la régie qui détient le monopole en matière de fabrication, d'importation et de commercialisation du tabac au Maroc. Il en est également attendu l'identification

des préalables à la privatisation de cette société, notamment en matière de sauvegarde des ressources budgétaires, de restructuration sociale et de développement de la filière agro-industrielle. La concrétisation de cette opération devrait avoir lieu en 2002.

De même, il est prévu de réaliser, en 2002, la cession d'une partie du capital de la BCP, la loi 57/00 prévoyant l'ouverture du capital aux banques populaires régionales et en bourse, ainsi que la privatisation de la SOMACA et de la Société des Imprimeries Réunies (SONIR).

Le projet de loi de finances 2002 prévoit un montant de 12,5 MMDH au titre des recettes de la privatisation.

2.2- PROMOTION DE LA PARTICIPATION DU PRIVE AU DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Les Pouvoirs Publics poursuivent leur action d'encouragement de l'investissement privé et d'accélération de l'équipement du pays en infrastructures modernes. La promotion de la participation privée dans la gestions des infrastructures et des grands services publics constitue, aussi, un moyen d'encourager l'expansion du secteur privé marocain, d'attirer les investisseurs étrangers et de promouvoir la concurrence.

Plusieurs opérations visant une participation accrue du secteur privé ont été finalisées ou initiées au cours de l'exercice 2000. D'autres sont prévues ou seront réalisées au cours des années 2001 et 2002.

2.2.1- ETUDES GENERALES ET SECTORIELLES

Dans le cadre du Programme de Réformes Economiques et Sociales (PRES), le Gouvernement a lancé plusieurs études :

□ étude en vue de la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire devant régir les techniques de participation du secteur privé dans les infrastructures et dans la gestion des services publics avec des mécanismes de régulation appropriés.

Les conclusions définitives de l'étude, déposée au début de l'année 2000 et discutées dans le cadre du séminaire tenu en mars 2000 ont été examinées par les parties concernées. En 2001, il a été procédé à la finalisation du projet de loi-cadre sur les concessions et à la collecte des observations et des propositions y afférentes, et ce, en vue de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

□ projet de démonopolisation et de participation du secteur privé dans le domaine de l'électricité : les conclusions d'une étude destinée à examiner les options, y compris celle de la création d'un marché de gros, dans la perspective d'introduire la concurrence dans le secteur de l'électricité ont été déposées fin 1999.

Par la suite, le conseil d'administration de l'ONE du 31 octobre 2000 a chargé une commission comprenant les représentants des départements concernés de procéder à l'examen du projet de « modernisation du service public de l'électricité et ouverture du marché de l'électricité ». Le projet, en cours d'examen par les instances habilitées, repose sur le principe d'ouverture progressive du secteur aux opérateurs privés pour permettre d'y intervenir aussi bien au stade de la production qu'à celui de la distribution, et ce, par la mise en place progressive d'un marché libre, destiné à l'approvisionnement des gros consommateurs, et qui coexistera avec le marché réglementé appelé à assurer l'alimentation des petits clients.

Parmi les idées maîtresses du projet, dont la concrétisation est projetée pour la période 2004–2011, figurent la sauvegarde du service public, l'introduction progressive de la

concurrence ainsi que de la régulation dans le secteur réorganisé et le désengagement de l'Etat des activités industrielles du secteur.

Dans ce cadre, un projet de texte modifiant celui ayant créé l'ONE, pour préparer cet office au nouveau contexte, a été approuvé en conseil du Gouvernement en juillet 2001, et soumis au Parlement en septembre 2001.

□ Étude relative à la définition d'une stratégie sectorielle et d'un cadre juridique approprié en vue de dégager les opportunités et les options d'ouverture du secteur aéroportuaire au privé.

2.2.2 - OCTROI DE CONCESSIONS

La quasi-totalité des secteurs d'activité ont été touchés par cette forme d'ouverture au privé. Les principales opérations lancées concernent les secteurs suivants :

□ La production d'électricité constitue le domaine privilégié d'intervention du secteur privé dans les travaux d'infrastructures. Plusieurs projets de concessions ont été réalisés ou sont programmés :

□ Production indépendante d'électricité à Jorf Lasfar : la mise en exploitation de l'unité 3 est intervenue en juin 2000 et celle de l'unité 4 a eu lieu en février 2001. La convention relative à ce projet porte sur un investissement global de 8.675 MDH ;

□ Achèvement, par des opérateurs privés, du projet de parc éolien « Abdelkhalek TORRES », de 50 MW à Koudia El Beida (Tétouan), portant sur la construction, pour 555 MDH, de 80 éoliennes de 600 KW de puissance unitaire, dont le contrat de concession relatif au financement, à la construction et à l'exploitation a été conclu entre l'ONE et un consortium européen en 1998. La mise en service de cette unité a été réalisée en août 2000 ;

□ Construction et exploitation de trois parcs éoliens d'une puissance de 200 MW à Tanger (2 parcs de 65 MW et 75 MW) et Tarfaya (60 MW), pour une durée de 20 ans et un investissement de près de 2 MMDH : sur les 19 sociétés et groupements ayant manifesté leur intérêt pour participer à l'appel d'offres, 9 ont été retenus en mars 2000 pour la phase d'appel d'offres. L'ouverture des offres a eu lieu en avril 2001. Les offres des 5 groupements ayant déposé des offres sont en cours d'évaluation ;

□ Construction et exploitation d'une centrale fonctionnant en cycle combiné au gaz naturel, d'une puissance de 387 MW à Tahadart (Région de Tanger) pour une durée de 20 ans et un investissement global de 2.700 MDH : au terme de la procédure d'appel d'offres, un groupement a été choisi en avril 2001 pour la phase de négociation des contrats afférents au projets, lesquels contrats devraient être paraphés en septembre 2001 et signés à la clôture financière du projet dans un délai de 6 mois après le paraphe ;

□ Construction et exploitation d'une centrale thermo-solaire d'une puissance de 196 MW à Ain Beni Mathar (Oujda) pour une durée de 20 ans et un investissement global de 2.000 MDH : un bureau d'études a été retenu le 19 juillet 2000, et ce, suite à un appel d'offres. L'appel à expression d'intérêt pour la pré-qualification des entreprises sera lancé au cours de 2001 ;

□ Concernant la distribution d'eau et d'électricité et de l'assainissement liquide, il y a lieu de relever que :

□ La gestion des services de distribution au Grand Casablanca (août 1997) et à Rabat-Salé et régions avoisinantes (janvier 1999), déléguée aux opérateurs privés, se poursuit dans

le cadre des conventions conclues, y compris la réalisation d'un investissement respectif de 30 et 13,7 MMDH sur 30 ans ;

□ Un appel à la concurrence a été lancé, en 1999, auprès de dix sociétés présélectionnées, en vue de la délégation de la gestion des services de distribution d'eau et d'électricité et de l'assainissement liquide des villes de Tanger et Tétouan. Sur les sept Groupements ayant soumissionné, six ont été retenus par la commission réunie le 30/11/1999 pour la phase d'évaluation des offres techniques. Au terme de cette opération, cinq Groupements ont été admis, les 13 et 14 juillet 2000, pour la phase d'évaluation des offres financières. Au terme de cette évaluation, deux groupements ont été retenus le 19 février 2001 pour Tanger et le 20 février pour Tétouan pour la phase de négociation avec les Communautés Urbaines concernées. Il est prévu que la gestion déléguée interviendra en octobre 2001 pour les deux villes ;

□ En matière d'adduction d'eau potable, l'exécution de la concession attribuée à la Société des Eaux de l'Oum Er Rbia, de l'adduction d'eau approvisionnant le Grand Casablanca, renouvelée à partir du 1/1/2000, pour une durée de 30 ans, se déroule normalement ;

□ La recherche pétrolière, et grâce, notamment, à la réforme du code des hydrocarbures et au recentrage des missions de l'ONAREP sur la promotion de l'exploration et de la recherche de partenaires privés pour la prospection pétrolière, a connu un regain d'intérêt qui s'est manifesté par la signature de plusieurs accords avec des sociétés pétrolières internationales portant sur 43 permis de recherche dont 37 en off-shore et couvrant près de 80.000 Km². Par ailleurs, et afin d'intéresser davantage les compagnies pétrolières étrangères à l'exploration des hydrocarbures en off-shore, l'ONAREP a lancé un appel d'offres international pour l'attribution de permis de recherche dans la zone Rabat-Safi ;

□ Les concessions, confiées à ADM, dans le secteur autoroutier, ont concerné :

□ le tronçon autoroutier de Rabat-Fès (167 Km) pour une durée de 35 ans et un investissement global de 2.577 MDH et qui a été mis en service en 1999 ;

□ le tronçon autoroutier Larache-Sidi Lyamani (28 km) pour une durée de 35 ans et un investissement global de 513 MDH et qui est devenu opérationnel en 1999 ;

□ le tronçon autoroutier Casablanca-Settat (57 Km) pour une durée de 35 ans et un investissement de 1.015 MDH et qui a été mis en service courant 2001 ;

□ la contournement de Casablanca (32 km) pour un investissement de 874 MDH. Les travaux sont en cours et la mise en service est prévue en 2002.

Au cours de l'année 2001, la situation d'autres concessions confiées à ADM a évolué comme suit :

□ le tronçon autoroutier Sidi Lyamani-Tanger (45 km) a été scindé en deux : d'une part, Sidi Lyamani-Asilah (15 Km) dont les travaux de construction ont été attribués pour un coût de 441 MDH et une mise en service prévue pour le second semestre 2002, et d'autre part, Asilah-Tanger (30 Km) pour un coût global de 1.016 MDH ;

□ le tronçon autoroutier Casablanca-El Jadida (84 km) pour un investissement de 2.098 MDH, en cours de présélection, a été subdivisé en trois tronçons dont la mise en service est programmée entre 2001 et 2005.

□ le secteur de la poste et des télécommunications est en pleine mutation. Les principales actions prévues en 2001 et 2002 portent sur :

- l'instruction de nouvelles demandes supplémentaires de licences GMPCS ;
- l'octroi de licences pour la commercialisation de services, autres que le transport de la voix, sur l'ensemble du territoire national : une licence pour l'infrastructure interurbaine à haut débit « backbone », plusieurs licences locales, une licence pour le fixe au profit d'un 2ème opérateur national et de licences pour réseaux radio à ressources partagées (3RP) ;
- des licences pour le Service universel et une licence pour les télécommunications internationales pour l'ensemble des services interviendront fin 2002.

Pour assurer une adaptation du secteur des télécommunications aux grandes mutations qui le caractérisent, les pouvoirs publics ont préparé un projet d'amendement du dispositif juridique le régissant, particulièrement en ce qui concerne l'élargissement de la définition du Service Universel, l'usage des infrastructures alternatives pour le transport de la voix et des données et l'autorisation de l'ANRT à proposer des sanctions financières et administratives proportionnelles aux infractions.

* * *

La participation des opérateurs privés nationaux et étrangers est ainsi encouragée, à travers une panoplie de modes comprenant la privatisation, la libéralisation sectorielle et la gestion déléguée. Cet objectif qui s'adosse, par ailleurs, à un programme de restructurations sectorielles ou spécifiques, opérationnelles et financières, confirme la volonté de l'Etat de redimensionner le champ d'intervention du secteur des EEP, pour une meilleure contribution des deux composantes, publique et privée, au développement de l'économie nationale grâce aux apports financier, organisationnel et technologique du secteur privé à un secteur des EEP dont la gestion est appelée à se moderniser de manière continue.

Conclusion

Les différents indicateurs physiques et financiers démontrent que le secteur des EEP continue à jouer un rôle important dans le développement économique et social du pays.

En effet, le secteur des EEP participe activement à l'équipement du pays et à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies et au désenclavement des zones rurales à travers des programmes spécifiques concernant la santé, l'eau potable, l'électrification, les télécommunications, la lutte contre les effets de la sécheresse et la consolidation de la solidarité sociale.

Les réformes et actions entreprises par les pouvoirs publics, ces dernières années, aussi bien en matière d'environnement du secteur qu'en matière de restructurations financières et opérationnelles ainsi que la maîtrise des charges et un meilleur ciblage des investissements des EEP, ont permis d'améliorer les performances financières, techniques et économiques du secteur.

L'ouverture du secteur aux opérateurs économiques privés, dans le cadre de la politique de désengagement de l'Etat a constitué, pour nombre d'EEP, un facteur stimulant l'efficacité et l'efficience eu égard aux enjeux liés à un environnement de plus en plus concurrentiel. Aussi, la promotion de l'investissement privé se traduira-t-elle par la densification des infrastructures de base, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité ainsi que de la gestion des services publics.

En plus de sa contribution significative à la création de valeur et son rôle de soutien de la croissance économique, le secteur des EEP est appelé à se mouvoir dans un contexte qui sera caractérisé par deux grandes orientations stratégiques :

□ Partant de la nécessité d'accorder une plus grande souplesse à la gestion des EEP, notamment ceux ayant un caractère industriel et commercial, et considérant l'impératif de sauvegarde des deniers publics, l'adaptation du mode de contrôle de ces organismes devient incontournable ; la réforme du contrôle de l'Etat sur les EEP constitue à cet égard l'une des composantes du programme du Ministère visant la refonte de l'arsenal juridique régissant les finances publiques ;

□ l'action sur le portefeuille public devrait compléter la politique de privatisation par l'adoption d'un cadre réglementaire pour l'octroi des concessions, la mise à niveau de certaines entreprises publiques en vue de leur transferts au secteur privé ou l'ouverture de leur capital à terme ainsi que par l'optimisation de ce portefeuille à travers des opérations de restructurations, de transformations en sociétés anonymes, de fusions et éventuellement de liquidations.

Cette réorientation stratégique sera accompagnée par la mise en œuvre d'instruments permettant d'améliorer le suivi du rendement du portefeuille public qui se doit d'être un outil efficace au service de la politique économique et sociale du pays, en consolidant une croissance forte et durable.

Annexes

1. Inventaire des EEP

1 - A : liste des EPA

Sigle	Raison Sociale
AB OUM ER-RBIA	AGENCE DU BASSIN OUM ER-RBIA
ADS	AGENCE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
ANAPEC	AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
APDN	AGENCE POUR LA PROMOTION, LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PREFECTURES ET PROVINCES DU NORD
AUA	AGENCE URBAINE D'AGADIR
AUAY	AGENCE URBAINE DE LAAYOUNE
AUB	AGENCE URBAINE DE BENI-MELLAL
AUC	AGENCE URBAINE DE CASABLANCA
AUF	AGENCE URBAINE ET DE SAUVEGARDE DE FES
AUK	AGENCE URBAINE DE KENITRA
AUM	AGENCE URBAINE DE MARRAKECH
AUME	AGENCE URBAINE DE MEKNES
AUO	AGENCE URBAINE D'OUJDA
AUR	AGENCE URBAINE DE RABAT
AUS	AGENCE URBAINE DE SETTAT
AUSJ	AGENCE URBAINE DE SAFI ET D'EL JADIDA
AUT	AGENCE URBAINE DE TANGER
AUTA	AGENCE URBAINE DE TAZA
AUTE	AGENCE URBAINE DE TETOUAN
CAG Agadir	CHAMBRE D'AGRICULTURE AGADIR

CAG Al Hoceima	CHAMBRE D'AGRICULTURE AL HOCEIMA
CAG Azilal	CHAMBRE D'AGRICULTURE AZILAL
CAG Beni-Mellal	CHAMBRE D'AGRICULTURE BENI-MELLAL
CAG Benslimane	CHAMBRE D'AGRICULTURE BENSLIMANE
CAG Bouarfa	CHAMBRE D'AGRICULTURE BOUARFA
CAG Casablanca	CHAMBRE D'AGRICULTURE CASABLANCA
CAG Chefchaoun	CHAMBRE D'AGRICULTURE CHEFCHAOUN
CAG El Jadida	CHAMBRE D'AGRICULTURE EL JADIDA
CAG El Kelaa	CHAMBRE D'AGRICULTURE EL KELAA
CAG Errachidia	CHAMBRE D'AGRICULTURE ERRACHIDIA
CAG Essaouira	CHAMBRE D'AGRICULTURE ESSAOUIRA
CAG Fes	CHAMBRE D'AGRICULTURE FES
CAG Guelmim	CHAMBRE D'AGRICULTURE GUELMIM
CAG Kenitra	CHAMBRE D'AGRICULTURE KENITRA
CAG Khemisset	CHAMBRE D'AGRICULTURE KHEMISSET
CAG Khenifra	CHAMBRE D'AGRICULTURE KHENIFRA
CAG Houribga	CHAMBRE D'AGRICULTURE KHOURIBGA
CAG Laayoune	CHAMBRE D'AGRICULTURE LAAYOUNE
CAG Larache	CHAMBRE D'AGRICULTURE LARACHE
CAG Marrakech	CHAMBRE D'AGRICULTURE MARRAKECH
CAG Meknes	CHAMBRE D'AGRICULTURE MEKNES
CAG Missour	CHAMBRE D'AGRICULTURE MISSOUR
CAG Nador	CHAMBRE D'AGRICULTURE NADOR
CAG Ouarzazat	CHAMBRE D'AGRICULTURE OUARZAZAT
CAG Oued Eddahab	CHAMBRE D'AGRICULTURE OUED EDDAHAB
CAG Oujda	CHAMBRE D'AGRICULTURE OUJDA
CAG Safi	CHAMBRE D'AGRICULTURE SAFI
CAG Settat	CHAMBRE D'AGRICULTURE SETTAT
CAG Sidi Kacem	CHAMBRE D'AGRICULTURE SIDI KACEM
CAG Tanger	CHAMBRE D'AGRICULTURE TANGER
CAG Taounate	CHAMBRE D'AGRICULTURE TAOUNATE
CAG Taroudant	CHAMBRE D'AGRICULTURE TAROUDANT
CAG Tata	CHAMBRE D'AGRICULTURE TATA
CAG Taza	CHAMBRE D'AGRICULTURE TAZA
CAG Tetouan	CHAMBRE D'AGRICULTURE TETOUAN
CAG Tiznit	CHAMBRE D'AGRICULTURE TIZNIT
CAR Agadir	CHAMBRE D'ARTISANAT AGADIR
CAR Beni-Mellal	CHAMBRE D'ARTISANAT BENI-MELLAL
CAR Casablanca	CHAMBRE D'ARTISANAT CASABLANCA
CAR El Jadida	CHAMBRE D'ARTISANAT EL JADIDA
CAR Essaouira	CHAMBRE D'ARTISANAT ESSAOUIRA
CAR Fes	CHAMBRE D'ARTISANAT FES
CAR Kenitra	CHAMBRE D'ARTISANAT KENITRA
CAR Khemisset	CHAMBRE D'ARTISANAT KHEMISSET
CAR Khenifra	CHAMBRE D'ARTISANAT KHENIFRA
CAR Laayoune	CHAMBRE D'ARTISANAT LAAYOUNE
CAR Marrakech	CHAMBRE D'ARTISANAT MARRAKECH
CAR Meknes	CHAMBRE D'ARTISANAT MEKNES
CAR Nador	CHAMBRE D'ARTISANAT NADOR
CAR Ouarzazat	CHAMBRE D'ARTISANAT OUARZAZAT
CAR Oued Eddahab	CHAMBRE D'ARTISANAT OUED EDDAHAB
CAR Oujda	CHAMBRE D'ARTISANAT OUJDA
CAR Rabat	CHAMBRE D'ARTISANAT RABAT
CAR Safi	CHAMBRE D'ARTISANAT SAFI
CAR Sale	CHAMBRE D'ARTISANAT SALE
CAR Settat	CHAMBRE D'ARTISANAT SETTAT
CAR Smara	CHAMBRE D'ARTISANAT SMARA

CAR Tanger	CHAMBRE D'ARTISANAT TANGER
CAR Taza	CHAMBRE D'ARTISANAT TAZA
CAR Tetouan	CHAMBRE D'ARTISANAT TETOUAN
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCIS Agadir	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE AGADIR
CCIS Al Hoceima	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE AL HOCEIMA
CCIS Beni-Mellal	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE BENI-MELLAL
CCIS Casablanca	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE CASABLANCA
CCIS El Jadida	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE EL JADIDA
CCIS El Kelaa	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE EL KELAA
CCIS Errachidia	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE ERRACHIDIA
CCIS Essaouira	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE ESSAOUIRA
CCIS Fes	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE FES
CCIS Kenitra	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE KENITRA
CCIS Khemisset	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE KHEMISSET
CCIS Khenifra	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE KHENIFRA
CCIS Khouribga	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE KHOURIBGA
CCIS Laayoune	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE LAAYOUNE
CCIS Marrakech	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE MARRAKECH
CCIS Meknes	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE MEKNES
CCIS Mohamadia	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE MOHAMADIA
CCIS Nador	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE NADOR
CCIS Ouarzazat	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE OUARZAZAT
CCIS Oued Eddahab	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE OUED EDDAHAB
CCIS Oujda	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE OUJDA
CCIS Rabat	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE RABAT
CCIS Safi	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE SAFI
CCIS Settat	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE SETTAT
CCIS Tanger	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE TANGER
CCIS Tantan	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE TANTAN
CCIS Taza	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE TAZA
CCIS Tetouan	CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICE TETOUAN
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDER	CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
CDVM	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
CHIR	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE IBN ROCHD
CHIS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE IBN SINA
CMPE	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
CMR	CAISSE MAROCAINE DE RETRAITES
CNCPRST	CENTRE NATIONAL DE COORDINATION ET DE PLANIFICATION DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
CPM Agadir	CHAMBRE DES PECHES MARITIMES AGADIR
CPM Casablanca	CHAMBRE DES PECHES MARITIMES CASABLANCA
CPM Dakhla	CHAMBRE DES PECHES MARITIMES DAKHLA
CPM Tanger	CHAMBRE DES PECHES MARITIMES TANGER
CT	CENTRES DE TRAVAUX
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EHTP	ECOLE HASSANIA DES TRAVAUX PUBLICS
EMI	ECOLE MOHAMMADIA DES INGENIEURS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENA	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE
ENCGA	ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION D'AGADIR
ENCGS	ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE SETTAT
ENCGT	ECOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE TANGER

ENIM	ECOLE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MINIERE
ENSEM	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ELECTRICITE ET DE MECANIQUE
ENSIAS	ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INFORMATIQUE ET D'ANALYSE DES SYSTEMES
ESFAHD	ECOLE SUPERIEURE ROI FAHD DE TRADUCTION
ESTAGADIR	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE D'AGADIR
ESTCASA	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE CASABLANCA
ESTFES	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE FES
ESTMEKNES	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE MEKNES
ESTOUJDA	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE D'OUJDA
ESTSAFI	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE SAFI
ESTSALE	ECOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE DE SALE
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
IEA	INSTITUT DES ETUDES AFRICAINES
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
INS.RECH.ARA.RT	INSTITUT DES ETUDES ET DE RECHERCHES POUR L'ARABISATION
INS.SCIENT	INSTITUT SCIENTIFIQUE
ISA	INSTITUT SUPERIEUR DE L'ADMINISTRATION
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
ITPSMGEA	INSTITUT TECHNIQUE PRINCE SIDI MOHAMMED DE GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES
IURS	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
MAP	AGENCE MAGHREB ARAB PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DE CHANGES
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
OMPIC	OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ORMVAD	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE DOUKKALA
ORMVAG	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU GHARB
ORMVAH	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU HAOUZ
ORMVAL	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU LOUKKOS
ORMVAM	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE LA MOULOUYA
ORMVAO	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE OUARZAZATE
ORMVASM	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE SOUS MASSA
ORMVAT	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA
ORMVATAF	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TAFILALET
THEATRE N. M. V	THEATRE NATIONAL MOHAMED V
UNI.AE.TETOUAN	UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI
UNI.AQ.FES	UNIVERSITE AL QUARAOUYINE
UNI.CADI.AYAD	UNIVERSITE CADI AYAD DE MARRAKECH
UNI.CH.DOUKKALI	UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
UNI.HASSA I SET	UNIVERSITE HASSAN I DE SETTAT
UNI.HASSA II/AI	UNIVERSITE HASSAN II /AIN CHOCK
UNI.HASSANII.MO	UNIVERSITE HASSANII/MOHAMMEDIA
UNI.IBN.TOFAIL	UNIVERSITE IBN TOFAIL
UNI.IBNOU.ZOHR	UNIVERSITE IBNOU ZOHR D'AGADIR
UNI.M5A.RABAT	UNIVERSITE MOHAMED V/AGDAL
UNI.MOH I.OUJDA	UNIVERSITE MOHAMED PREMIER D'OUJDA
UNI.MOU.ISMAIL	UNIVERSITE MOULAY SMAIL
UNIV.M5S.RABAT	UNIVERSITE MOHAMED V/SOUISSI
UNIV.SMBA.FES	UNIVERSITE SIDI MOHAMED BEN ABDALLAH

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (54)

Sigle	Raison Sociale
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
BAM	BARID AL MAGHRIB
BM	BANK AL MAGHRIB
BRPM	BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICPATIONS MINIERES
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CNCA	CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE
ERACC	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DU CENTRE
ERACCN	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION CENTRE-NORD
ERACCS	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION CENTRE-SUD
ERACNO	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION NORD-OUEST
ERACO	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DE L'ORIENTAL
ERACS	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION SUD
ERACT	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DU TENSIFT
FEC	FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
FFIEM	FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE INTER-ENTREPRISES MINIERES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
OCP	OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES
ODEP	OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS
ODI	OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
OFEC	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
ONAREP	OFFICE NATIONAL DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS PETROLIERES
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE
ONEP	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONT	OFFICE NATIONAL DE TRANSPORT
ONTS	OFFICE NATIONAL DU THE ET DU SUCRE
RADEEC	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE CHAOUIA
RADEEF	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE FES
RADEEJ	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE D'EL JADIDA
RADEEL	REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE LARACHE
RADEEM	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MEKNES
RADEEMA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
RADEEN	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU DE NADOR
RADEEO	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU D'OUJDA
RADEES	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE SAFI
RADEET	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE BENI-MELLAL
RADEETA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TAZA
RAFC	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RAID	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TANGER
RAK	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE KENITRA
RAMSA	REGIE AUTONOME MULTI-SERVICE D'AGADIR
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS D'AGADIR
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS DE CASABLANCA

RATF	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
RDE	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TETOUAN

1 – C : liste des SA à participation publique >= 50%

LISTE DES SOCIETES ANONYMES DONT LA PARTICIPATION PUBLIQUE EST >= 50% (163)

SIGLE	RAISON SOCIALE	Participation publique %
ACOMAR	AGENCE DE CONSIGNATION MAROCAINE	98,38
ADER	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES	100,00
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC	91,59
AGA INGENIERIE	SOCIETE POUR L'INGENIERIE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	80,85
AGRO CONCEPT	AGRO CONCEPT	66,00
AIT SOUALA	AIT SOUALA	74,49
AMAR	AMADEUS MAROC	66,07
ANHI	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE	99,99
AOULI	MINES D'AOULI	98,32
ARTS	ARTS	83,00
ASSARF	ASSARF ACHAABI	88,22
ATTACHAROUK	SOCIETE D'AMENAGEMENT, DE CONSTRUCTION ET DE LA PROMOTION IMMOBILIERE	99,97
BCDM PARIS/BRUX	BANQUE CHAABI DU MAROC	88,05
BCP	BANQUE CENTRALE POPULAIRE	88,22
BENI MELLAL MOT	BENI MELLAL MOTEL	100,00
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES, PHARMACEUTIQUES ET VETERINAIRES	99,69
BTNA	BRIQUETERIE TUILERIE NORD AFRICAINE	61,65
CASANET	CASANET	52,00
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC	98,88
CEFOR	CEFOR	88,22
CERPHOS	CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE SUR LES PHOSPHATES MINERAUX	100,00
CFPM	CONDITIONNEMENT AGRUMES ET CONSERVES VEGETALES	99,00
CGI	COMPAGNIE GENERALE IMMOBILIERE	99,99
CID	CONSEIL, INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	57,52
CIFM	COMPAGNIE IMMOBILIERE ET FONCIERE MAROCAINE	99,68
CIH	CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER	51,84
CIL	CIL	100,00
CIMA	CIMENTERIE MAGHREBINE	50,00
CMKD	CONSORTIUM MAROCO-KOWEITIEEN DE DEVELOPPEMENT	61,94
COMANAV	COMPAGNIE MAROCAINE DE NAVIGATION	98,38
COMANAV VOYAGE	SOCIETE DE TOURISME ET DE VOYAGES DE LA COMPAGNIE MAROCAINE DE NAVIGATION	73,95
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES	99,98
COMATAM	COMPAGNIE MAROCAINE DE TRANSPORTS ET D'AFFRETEMENTS MARITIMES	100,00
COTEF	COMPLEXE TEXTILE DE FES	98,52
CRN	CAVES DES ROCHES NOIRES	98,80
DEFMAR	SOCIETE MAGHREBINE DE DEFENSE MARITIME	59,03
DIYAR	DIYAR	61,94
DRAPOR	SOCIETE DE DRAGAGE DES PORTS	99,98
DROU DOU	DROU DOU	99,50

EMAPHOS	EURO MAROC PHOSPHORE	58,12
FES MOTEL	FES MOTEL	100,00
GPFCE	SOCIETE FIDUCIAIRE DU MAROC	100,00
GRV BENI-MELLAL	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE BENI-MELLAL	51,00
GRV EL JADIDA	GARE ROUTIERE DE LA VILLE D'EL JADIDA	75,66
GRV KSAR KEBIR	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE KSAR KEBIR	71,48
GRV NADOR	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE NADOR	100,00
GRV SAFI	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE SAFI	60,00
HHC	HOSPITALITY HOLDING COMPANY	50,00
HOLDAGRO	HOLDAGRO	75,00
IAM	ITTISALAT AL MAGHREB	65,00
IMLACID	INDO-MAROC-PHOSPHORE	50,00
IMSA	SOCIETE IMMOBILIERE ET HOTELIERE DE SAFI	96,25
KSAR ES SOUK MO	KSAR ES SOUK MOTEL	100,00
LEJONC ET CIE	LEJONC ET COMPAGNIE	100,00
LOR	SOCIETE DE REPARTITION DES BILLETS DE LOTERIE	100,00
LOTERIE	SOCIETE DE GESTION DE LA LOTERIE NATIONALE	100,00
LOTOPRINT	LOTOPRINT	60,00
LPEE	LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES	93,82
MAGETH	STE MAROCAINE DE GESTION THERMAL	51,52
MAMOUNIA	SOCIETE LA MAMOUNIA	98,36
MANUCO	SOCIETE MAROCAINE DE MANUTENTION, DE CONSIGNATION ET DE POINTAGE	98,38
MAROC TOURIST	MAROC TOURIST	100,00
MAROCLEAR	MAROCLEAR	58,59
MAROPHOS I	MAROC-PHOSPHORE	100,00
MAROTEC	SOCIETE MAROCAINE DE REALISATIONS TECHNIQUES ET D'INGENIERIE	100,00
MARPHOCEAN	MARPHOCEAN	99,74
MARRAKECH MOTEL	MARRAKECH MOTEL	100,00
MJS	LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS	100,00
NIHAM	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NIHAM	50,00
ORBITA	ORBITA	80,46
OUM CHALOUBA	OUM CHALOUBA	61,32
OURZAZAT MOTEL	OURZAZAT MOTEL	100,00
PHOSBOUCRAA	PHOSPHATES DE BOUCRAA	65,00
PROMAGRUM	PROMOTION DES AGRUMES AU MAROC	99,48
PROMOBAT	SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE LA BAIE DE TANGER	100,00
PROMOPECHE	SOCIETE DE PROMOTION ET D'EXPLOITATION DE LA PECHE	100,00
RAM	COMPANIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC	94,39
RGF	ROYAL GOLF DE FES	85,87
RT	REGIE DES TABACS	100,00
RYAD	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD	100,00
SAI M'DIQ	SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DE M'DIQ	51,51
SAIC	SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE CHAABIA	88,22
SAID	SAID	100,00
SBM	SOCIETE DES BASALTES MAROCAINS	78,52
SCET-MAROC	SOCIETE CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE	92,95
SCI ABDELMOUMEN	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ABDELMOUMEN	64,21
SCI AL WIFAQ	SOCIETE IMMOBILIERE AL WIFAQ	64,70
SCI ARENES	SOCIETE IMMOBILIERE ARENES TANGER	51,84
SCI NATHALIE	SOCIETE IMMOBILIERE NATHALIE	51,84
SCI ROSE MARI	SCI ROSE MARI	91,67
SCI SEBTA	STE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE	100,00
SCOM	SOCIETE DE COORDINATION ET D'ORDONNANCEMENT MAROCAINE	99,91
SCR	SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	94,00
SCS	SOCIETE CHERIFIENNE DES SELS	50,00
SCVM	SCVM	58,83
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF	100,00

SERECAF	SOCIETE D'ETUDE ET DE REALISATION DE LA CHAINE DE FROID AU MAROC	98,65
SETAFIL	SETTAT FILATURE	66,42
SIAHA	SIAHA	61,24
SIDET	SOCIETE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	62,92
SIDETSA	SOCIETE IMMOBILIERE POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SAHARA	88,14
SIDI-IFNI	SOCIETE SIDI-IFNI	68,28
SILOS AGADIR	SILOS AGADIR	100,00
SILOS CASA	SILOS CASA	100,00
SILOS KENITRA	SILOS KENITRA	100,00
SILOS NADOR	SILOS NADOR	100,00
SILOS SAFI	SILOS SAFI	100,00
SLIMACO	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES POUR LE GHARB	100,00
SMDM	SOCIETE MAGHREBINE DE DEFENSE MARITIME	55,09
SMESI	SOCIETE MAROCAINE D'ETUDES SPECIALES ET INDUSTRIELLES	100,00
SMTRC	SOCIETE MAROCAINE DES TRANSPORTS RAPIDES CARRE	64,01
SNABT	SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DE LA BAIE DE TANGER	100,00
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE	100,00
SNEC	SOCIETE NATIONALE D'EQUIPEMENT ET DE CONSTRUCTION	100,00
SNPP	SOCIETE NATIONALE DES PRODUITS PETROLIERS	100,00
SOCAMAR	SOCIETE COMMERCIALISATION DES AGRUMES ET AUTRES FRUITS AU MAROC	100,00
SOCICA	SOCICA CHERIFIENNE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASA	61,19
SOCOBER	SOCIETE DE CONDITIONNEMENT DES AGRUMES DE BERKANE	100,00
SOCOCHARBO	SOCIETE COMMERCIALE DE CHARBONS ET BOIS	98,69
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	100,00
SODECAT	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU CUIVRE DE L'ANTI-ATLAS	100,00
SODEVI	SODEVI	99,56
SOFICOM	SOCIETE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES	98,50
SOGATOUR	SOCIETE GENERALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE	100,00
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES	100,00
SOMADET	SOCIETE MAROCAINE POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	56,48
SONABA	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DE LA BAIE D'AGADIR	99,98
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES	100,00
SONADAC	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMUNAL	94,41
SONIR	SOCIETE NOUVELLE DES IMPRIMERIES REUNIES	73,88
SOPHAL	SOCIETE NATIONALE DE PROMOTION D'HABITAT LOCATIF	100,00
SORASRAK	SOCIETE REGIONALE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE SE SAIDIA	74,16
SOREAD	SOCIETE DE REALISATIONS AUDIOVISUELLES	63,06
SOREAD FRANCE	SOREAD FRANCE	63,06
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES	75,75
SOTHERMY	SOCIETE THERMO MEDICALE DE MOULAY YACOB	51,62
SOTORAM	SOCIETE TOURISTIQUE DE ROYAL AIR MAROC	94,47
SOTREG	SOCIETE DE TRANSPORTS REGIONNAUX	100,00
SOUROUR	SOCIETE IMMOBILIERE SOUROUR	97,40
SPIP	SPIP	61,94
SSM	SOCIETE DES SELS DE MOHAMMADIA	100,00
ST OUED ZEM	ST OUED ZEM	55,00
ST.IMM.WAFIQ	SOCIETE IMMOBILIERE WAFIQ	88,73
STAR	SOCIETE DE TRANSPORTS ET D'AFFRETEMENTS REUNIS	100,00
STE HOT EL RIAD	SOCIETE HOTELIERE EL RIAD	52,30
STE HOT NADOR	SOCIETE HOTELIERE DE NADOR	100,00
STE HOT S.HARAZ	SOCIETE HOTELIERE SIDI HARAZEM	99,85
STOZ	SOCIETE TOURISTIQUE DE OUED ZEM	93,08
SUCRAFOR	SUCRERIE RAFFINERIE DE L'ORIENTAL	74,37
SUJITON	SUJITON	61,94
SUNABEL	SUCRERIE NATIONALE DE BETTERAVES DU LOUKKOS	100,00

SURAC	SUCRERIE RAFFINERIE DE CANNES DU GHARB	100,00
SUTA	SUCRERIE RAFFINERIE DU TADLA	98,94
TELECART	SOCIETE DE TELEDETECTION DE CARTOGRAPHIE ET DE TOPOGRAPHIE	99,63
THONAPECHE	SOCIETE MAROCAINE DE PECHE ET DE THON	100,00
TRANSATLANTIQUE	CHAINE HOTELIERE TRANSATLANTIQUE	100,00
UIM	UNION INDUSTRIELLE DE MONTAGE	100,00
UREB BEN SLIMAE	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE BEN SLIMANE	100,00
UREB CHTOUKA	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE CHTOUKA	100,00
UREB HAD SOUALE	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE SOUALEM	100,00
UREB OULMES	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS D'OULMES	100,00
UREB TIZITINE	UNITE REGIONALE D'ELEVAGE BOVINS DE TIZITINE	83,77
VINICOOP	VINICOOP	63,52

1 – D : liste des SA à participation publique comprise entre 5% et 50%

LISTE DES SOCIETES ANONYMES DONT LA PARTICIPATION PUBLIQUE EST COMPRISE ENTRE 5% ET 50% (187)

SIGLE	RAISON SOCIALE	Participation publique %
ABM	ARAB BANK MAROC	44,11
AGM	AKKA GOLD MINING	30,00
AGRO	AGRO BALTIC GMBH	9,41
AGROCOLA	AGROCOLA MEDITERRANEA	8,19
AL AMANE	AL AMANE	8,84
AL MAKAM	AL MAKAM	30,97
AL WASSIT	INTERMEDIATION ET CONSEIL FINANCIER AL WASSIT	27,85
ASS, ANNAJAH	ASS, ANNAJAH	16,37
ATLANTIS	STE HOTELIERE ATLANTIS	13,09
ATLAS MAROC	SICAV ATLAS MAROC	24,66
BAIL AUTO	BAIL AUTO	35,86
BANK AL AMAL	BANK AL AMAL	5,09
BDM	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	6,60
BMAO	BANQUE MAROCAINE POUR L'AFRIQUE ET L'ORIENT	25,69
BMCE MADRID	BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR INTERNATIONAL MADRID	24,72
BNDE	BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	46,53
BP BENI MELLAL	BANQUE POPULAIRE DE BENI MELLAL	5,20
BP NADOR	BANQUE POPULAIRE DE NADOR	5,47
BP TANGER	BANQUE POPULAIRE DE TANGER	7,76
BPMC	BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTREAFRICAIN	31,27
BPMG	BANQUE POPULAIRE MAROCO-GUINEENNE	31,32
CARNAUD	CARNAUD MAROC	19,31
CDI	CDI	8,00
CELLUMA	CELLULOSE DU MAROC	24,63
CFG	CREDIT FONCIER DU GABON	12,96
CHAINE MARHABA	CHAINE MARHABA	5,48
CHAMPAGNE	CHAMPAGNE FERTILISANTS	9,38
CHIMIE PRODUIT	CHIMIE PRODUIT	40,00
CIMAR	CIMENTS DU MAROC	10,27
CINOUCA	CIMENTERIE NOUVELLE DE CASABLANCA	21,16
CIVAC	STE CIVILE DES VILLAGES DE VACANCES	29,66

CMF	COMMON MAEKET FERTILIZERS	9,41
CMG	COMPAGNIE MINIERE DES GUEMASSA	23,08
CMM	CAISSE MAROCAINE DES MARCHES	38,47
CMSO	CITE MAROCAINE DE SIDI OTHMANE	12,08
CNIA	COMPAGNIE NORDAFRICAINNE ET INTERCONTINENTALE D'ASSURANCES	13,14
CO DE REVISION	COMPAGNIE DE REVISION	12,55
COMABAR	COMPAGNIE MAROCAINE DE BARYTES	45,00
COMAJORF	COMPAGNIE DE MANUTENTION DE JORF LASFAR	34,70
CORMES	COMPTOIR DE REPARATION MECANIQUE DE SETTAT	6,94
CTJ	CITE TROIS DES JEUNES	5,32
DAR ADDAMAN	SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DAR ADDAMAN	5,27
DELMA	DELMA	11,33
EDITION MI	EDITIONS MAROCAINES ET INTERNATIONALES	12,19
EP D'ANFA	ESPACE PORTE D'ANFA	22,15
ESSOUKNA	SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ESSOUKNA	44,57
ETI	EXPERTS TRAITEMENT D'INFORMATIONS	6,42
EUCA FOREST	EUCA FOREST	25,63
EUMAGEX	EURO-MAROCAINE DE GESTION A L'EXPORT	24,64
EUROCHEM	EUROCHEM REASSURANCE	45,31
EUROCHEQUE	EUROCHEQUE MAROC	8,41
EUROPHOS	EUROPHOS	45,31
FARAH MAGHREB	FARAH MAGHREB	22,14
FERTIMA	SOCIETE MAROCAINE DES FERTILISANTS	19,00
FIPAR	HOLDING FINANCIERE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS	46,53
FOSBRASIL	FOSBRASIL	5,21
FRUMAT	FRUITIERE MAROCAINE DE TRANSFORMATION	37,35
FRUSUMA EUROPE	FRUSUMA EUROPE	37,35
GALLIA	GALLIA	40,00
GENEX	GENEX PARTICIPATIONS	25,10
GOLD	JEAN GOLDSCHMIDT	45,31
GRV MARRAKECH	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE MARRAKECH	40,00
GRV RABAT	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE RABAT	40,00
GRV SETTAT	GARE ROUTIERE DE LA VILLE DE SETTAT	39,38
HAYANE INDUST	HAYANE INDUSTRIE	5,13
HEM	HAUTES ETUDES DE MANAGEMENT	36,61
HOLMADET	HOLMADET	29,37
HOTEL DAKHLA	HOTEL DAKHLA	13,10
HOTEL DIAFA	HOTEL DIAFA	9,44
HYDRO	HYDROMETAL	45,31
HYDROT	HYDRO THECHNOLOGIES	15,41
IDEAL	IDEAL/SALIMA GRAPH	6,54
INTERBANCAIRE	IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	25,44
INTERBANK	SOCIETE INTERBANK	5,81
INTERFINA	INTERNATIONALE DE FINANCEMENT ET DE PARTICIPATIONS	6,65
LABOMETAL	LABOMETAL	7,50
LAITERIE DU NOR	LAITERIE DU NORD	15,00
LIMADET	LIGNES MARITIMES DU DETROIT	29,37
LMS CONSEIL	LMS CONSEIL	31,38
LMS MANAGEMENT	LMS MANAGEMENT	24,24
LMS MARKETING	LMS MARKETING	19,46
LMS RECRUTEMENT	LMS RECRUTEMENT	23,54
LMS S&O	LMS STRATEGIE & ORGANISATION	28,09
LOCASOM	STE ANONYME DE LOCATION DE VEHICULES	37,97
MAC/Z	MAROC CUIVRE ET ZINC	10,08
MAEVA	MAEVA MANAGEMENT	45,31
MAGHREB ELAST	MAGHREB ELASTOPLAST	34,34
MAGHREBAIL	SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT BAIL	10,45

MAI	MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	24,99
MAI TOURISME	MAI TOURISME	19,84
MANUJORF	STE JORF-LASFAR DE MANUTENTION	25,15
MAROC LEASING	COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT	28,89
MARONOR	MARONOR	49,19
MARTCO	MARGHREB ARAB TRADING COMPANY	17,64
MASABIH FES	MASABIH FES	10,00
MASCANFOOD	MASCANFOOD	7,56
MATELCA	STE MAROCAINE DE TELECOMMUNICATIONS PAR CABLES SOUS-MARINS	32,50
MEDI TELECOM	MEDI TELECOM	8,00
MEDIA	MEDIA FRANCE	18,97
MEDISTERPH	MEDISTERPH	12,60
MEMP	MAISON DES ETUDIANTS DU MAROC PARIS	7,92
METAL	METAL ET RESIDUS	34,89
MMA	PECHINEY M.M.A	9,72
MSI	MAROC SERVICE INTERMEDIATION	10,04
MULTI ASS INTER	MULTI ASSISTANCE INTERNATIONALE	24,99
NADIF SERVICES	NADIF SERVICES	23,78
OB TENSIFT	OB TENSIFT	8,00
ODA	OMNIUM DE DIFFUSION AUTOS	38,00
OTM	OMNIUM TECHNIQUE MAROC	11,30
PALM BAY	PALM BAY	46,58
PALMARE	PALMARE	23,56
PALMARIVA	PALMARIVA MAROC	17,63
PERLITE	PERLITE	20,00
PKDS	PK DUENGERHANDEL-SGESELLSCHAFT MBH	22,66
PRART	PRAYON-RUPEL TECHNOLOGIE	22,66
PRAYON	PRAYON (UK, PLC/PRAYON SPECIALITY PRODUCTS LTD)	45,31
PRAYONF	PRAYON FRANCE	45,31
PRAYONI	PRAYON IBERICA	45,31
PRAYONIN	PRAYON INTERNATIONAL	45,30
PRAYONIT	PRAYON ITALIA	22,66
PRAYONP	PRAYON PIGMENTS	45,31
PRAYONS	PRAYON SERVICE ET FINANCE	45,31
PRAYTECH	PRAYTECH	43,04
QUADRA	QUADRA CORPORATION	18,35
READYMIX	READYMIX MAROC	6,35
RECOURS	RECOURS SOCIETE ANONYME	21,97
REGENT	REGENT FERTILISER	6,59
RELLMAN	REMLMANN GMBH	9,41
S.C.E.T	S.C.E.T	24,10
SACEM	SOCIETE ANONYME CHERIFIENNE D'ETUDE MINIERES	42,99
SAFABAIL	SAFABAIL	25,69
SAFABOURSE	SAFABOURSE	19,58
SAFIR	SAFIR	30,97
SALIMA HOLDING	HOLDING MAROCO-LIBYENNE	40,00
SARGA	SOCIETE IMMOBILIERE LA SARGA	17,82
SASMA	SOCIETE AGRICOLE DE SERVICES AU MAROC	45,00
SCI ABLA	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ABLA	26,74
SCI SIDI IFNI	SCI SIDI IFNI	20,00
SCI SPARTEL	SCI SPARTEL	42,36
SCIF	SOCIETE CHERIFIENNE DE MATERIEL INDUSTRIEL ET FERROVIAIRE	34,23
SCIME	STE CIVILE IMMOBILIERE DE LA MAISON DES ETUDIANTS DU MAROC	10,47
SCIMEP	STE CIVILE IMMOBILIERE DE LA MAISON D'ETUDIANTS DE PARIS	17,00
SCPR	SOCIETE CHIMIQUE PRAYON-RUPEL	45,31
SECO	STE DES ENGRAIS CHIMOQUES ET ORGANIQUES	22,64
SETMAG	STE ALLUMETIERE D'ETUDES MAROCO-GABONAISE	34,00

SFAPM	SFAPM	14,96
SG AL ISTITMAR	SOCIETE GESTIONNAIRE AL ISTITMAR CHAABI	36,48
SI ALAIN	STE IMMOBILIERE ALAIN	18,70
SIBA	SOCIETE IMMOBILIERE DES BANQUES ASSOCIEES	22,64
SICOME	STE INDUSTRIELLE DE CONFECTION DE MEKNES	11,42
SICOPAR	SICOPAR	5,20
SIEF	SOCIETE IMMOBILIERE ETAPEX DE FES	20,00
SILOX	STE INDUSTRIELLE LIEGEOISE DES OXYDES	17,66
SILOXAN	SILOXAN HOLDING	22,66
SIMEB	SOCIETE IMMOBILIERE EL BOUGHAZ	12,86
SMADA	SMADA	25,00
SMAEX	SOCIETE MAROCAINE D'ASSURANCE A L'EXPORTATION	34,98
SMDC	SOCIETE MAROCAINE DE DEPOT ET DE CREDIT	25,14
SMDC INTER	SMDC INTERNATIONAL	25,14
SMES	SMES	46,25
SMOA	SOCIETE MAROCAINE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE	5,17
SNCZ	STE NOUVELLE DES COULEURS ZINCIQUES	22,66
SOCOLMO	SOCOLMO	9,66
SOMACA	SOCIETE MAROCAINE DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE	38,00
SOMACAT	SOMACAT	9,84
SOMACOVAM	SOMACOVAM	49,00
SOMAVIVAC	SOMAVIVAC	33,89
SOMED	SOCIETE MAROC-EMIRATS ARABES UNIS DE DEVELOPPEMENT	37,39
SOPROTA	STE DE PROV.DE TADLA	22,50
SOTCODAT	SOTCODAT	19,61
SOTHERMA	SOCIETE DU THERMALISE MAROCAIN	31,47
SPPP	SOCIETE DE PARTICIPATION ET PROMOTION DU PARTENARIAT MOUSSAHAMA	25,19
SUC-DOUKKALA	SUCRERIE DOUKKALA	7,08
SUC-ZEMMAMRA	SUCRERIE ZEMMAMRA	10,33
SURGELES	SURGELES DU LOUKKOS	5,00
TECICO	TECICO	7,29
TICKET AFRIQUE	TICKET AFRIQUE	33,00
TISLI COMM	TISLI COMMUNICATION	16,18
TIVOLI	LE TIVOLI	25,13
UCOMEF	UCOMEF	13,33
UMA	UMA TRADING	24,00
UMEP	UMEP	22,42
UMET	UME TOURISME	17,60
VITALAIRE	VITALAIRE	5,17
ZEOLINE	ZEOLINE	22,66
ZINCHEM	ZINCHEM-BENELUX	45,31
ZINCHEMG	ZINCHEM GMBH	45,31

1 – E : liste des SA à participation publique <= 5%

LISTE DES SOCIETES ANONYMES DONT LA PARTICIPATION PUBLIQUE EST <= 5% (85)

SIGLE	RAISON SOCIALE	Participation publique %
AC CENTRE	ASSALAF CHAABI DU CENTRE	1,61
AC SUD	ASSALAF CHAABI POUR LE SUD	4,32
ACMAR	ASSURANCE CREDIT MAROCAIN	1,68
ADT	ASMENT DE TEMARA	3,64
AEC	ARAB EXCHANGE COMPANY WLL	0,33

AFREXIMBANK	BANQUE AFRICAINE D'IMPORT-EXPORT	0,31
AFRICA-RE	AFRICA-RE	0,23
AFSCO	ARAB FINANCIAL SERVICES COMPANY	0,68
ALM	ALLICOM MAROC CHIMIE	4,08
AMC	AMADEUS MARKETING CY	1,53
AMJOUT	AMJOUT	2,59
AMOS	ANGLO MOROCCAN SHIPYARD AMOS	5,00
ARABIA	ARABIA	0,00
ARAB-RE	STE ARAB-RE	2,12
ARABSAT	ARAB SATELLITE COMMUNICATIONS ORGANISATION	0,40
ARMICO	ARAB MINING COMPANY	1,10
ATAUS	ATELIERS DE TECHNOLOGIE AVANCEE D'USINAGE	3,53
ATFP	ARAB TRAD FINANCING PROGRAM	0,05
BP AGADIR	BANQUE POPULAIRE D'AGADIR	0,09
BP AL HOUCEIMA	BANQUE POPULAIRE D'AL HOUCEIMA	1,41
BP CASABLANCA	BANQUE POPULAIRE DE CASABLANCA	0,09
BP EL JADIDA	BANQUE POPULAIRE D'EL JADIDA	3,71
BP FES	BANQUE POPULAIRE DE FES	0,09
BP GHARB	BANQUE POPULAIRE DU GHARB	2,73
BP LAAYOUNE	BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	4,59
BP MARRAKECH	BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH	1,41
BP MEKNES	BANQUE POPULAIRE DE MEKNES	0,09
BP OUJDA	BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	0,71
BP SAFI	BANQUE POPULAIRE DE SAFI	2,21
BP TAZA	BANQUE POPULAIRE DE TAZA	3,26
BP_RABAT	BANQUE POPULAIRE DE RABAT	0,18
CHELLAH	CHELLAH	4,81
CIP	CIVILE IMMOBILIERE DU PARC	0,15
CLUB MED	CLUB MEDITERANEEN	0,06
COGEFES	COGEFES	0,00
COLAIT	COLAIT	0,00
COMPTOIR ARTISA	COMPTOIR ARTISANAL	0,00
CWIC	CASA WORLD INTER CENTER	0,35
ETA	ETAPES TOURISTIQUES AFRICAINES	3,88
FATLAS	FATLAS (FINANCIERE ATLAS)	0,06
FESA	SOCIETE ESPAGNOLE DES FERTILISANTS	2,41
FG DAR ADDAMAN	FONDS DE GARANTIE DE DAR ADDAMAN	0,00
FS BANK AL AMAL	FS BANK AL AMAL	0,00
GCM	LES GRANDES CARRIERES MAROCAINES	4,65
ICT	INTER CONTINENTAL COMPAGNY TRADING	0,09
IMDM	INSTITUT MAROCAIN DE MANAGEMENT	3,11
INTELSAT	INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION BY SATELLITE	0,46
INVESTIMA	STE INVESTIMA	1,92
IPSM	INSTITUT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DU MAROC	1,84
MARTCO ALGER	MAGHREB ARAB TRADING COMPANY	0,00
MMB	MAGHREB MACHINES A BOIS	2,50
MMPC	MAISON DES MINES ET DES PONTS ET CHAUSSEES	0,25
MOGALBAT	MOGALBAT	1,10
MSO	MINE DE SIDI OTHMANE	0,75
OMIA	OMNIUM MAGHREBIN DES INDUSTRIELS AUTOMOBILES	2,52
ONAPAR	CIE MAROCAINE ONAPAR	2,51
PLM	DOUNIA HOTELS PLM	0,70
RIM	RENAULT INDUSTRIE MAROC	0,45

SAII	SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	0,01
SAPMEX	SAPMEX	1,37
SBVC	STE DE LA BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA	2,33
SCAM RABAT	STE COOPERATIVE AGRICOLE MAROCAINE DE RABAT	0,00
SCARIZ	STE COOPERATIVE AGRICOLE DE RIZERIE	0,89
SCI SAFI	SCI SAFI	4,46
SCOMC	SOCIETE DE LA CITE OUVRIERE MAROCAINE DE CASABLANCA	2,76
SED FES	SOCIETE D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE DE FES ET SES REGIONS	0,01
SEG	STE EQUATO GUINEENNE	0,00
SICOSSET	SICOSSET	4,60
SIEA	SOCIETE IMMOBILIERE ETAPEX AGADIR	4,42
SIN	STE IMMOBILIERE LE NOTRE	0,01
SIN 1,2,3	STE IMMOBILIERE NADOR 1,2,3	0,55
SLCN	SLCN	3,00
SNAM	STE MAROCAINE DES MAGASINS GENERAUX	1,62
SOC_ARAB_INVEST	STE ARAB D'INVESTISSEMENT	0,00
SOCOPROM	SOCIETE COOPERATIVE DES PRODUITS DE LA MER	0,73
SOMADIM	SOCIETE MAROCAINE DE DERIVES INDUSTRIELS DU MAIS	4,65
SOMALUS	SOMALUS	0,93
SONASRAK	SONASRAK	3,00
SOPRO GHARB	SOPRO GHARB	0,07
STEP	STE TUNISIENNE DES ENGRAIS PULVERISES	1,40
SWIFT	SOCIETE FOR WORLDWIDE INTERBANK FINANCIAL TELECOMMUNICATION	0,01
TAF	STE TABRANI	1,02
THURAYA	THURAYA	0,13
USIMAR	USIMAR	0,20
WTC	WORLD TRADE CENTER	2,73

1. bis - Mouvements du portefeuille en 2000

I. Participations retirées du portefeuille : S.A liquidées juridiquement ou à l'amiable et opérations de simple placement (90).

AC CN-CS	BP CASA SUD	DERKAOUI	KARFA6	SEPYK	SOGIP
AC NORD OUEST	BP OURZAZATE	DIAFA	LAFARGE	SICOA	SOMACONTA
AC ORIENTAL	BP TETOUAN	DOMAINE LOUSTAN	MADI	SICODEA	SOMASTOUR
AC TENSIFT	BP TIZNIT	ESMAFOR	MAGHREB AMORT	SICOFES	SONAFAP
AFB	BPR	FICM	MAROPECHE	SICOR	SOPLEM
AGADIR PLAGES	C3M	FTE	MECADEC	SINCOMAR	SOTALMA
AGMAR	CDJ	G.SOC.P.A.S.S.C	PANOMAR	SISAUTO	SOULAIMANIA
AL ALIA	CHAUDSOLEIL	HOTEL SIDI IFNI	PEPELINE	SITAG	ST THEATRE I&II
AL KHEIR	COMAGRI	IBOVAL	PROMER	SMA	TIZI RANDONNEE
ALUMINIUM	COSUMAR	IMEC	ROVAL	SMMG	UREB ZOUADA
ASMAR	COUTURIERS	IMEG	S3I	SNATA	VETNORD
ATLANTIDE	CREDIT EQDOM	IMEG CC	SALAMCO	SNIM	ZELLIDJA
BERLIET	CUJ	IPSN	SEDARTA	SODIP	STE ISABELLE
BP CASA ANFA	DATA UNIVERS	JADIVET	SEDLIM	SOFAC-CREDIT	TISSAGE MAROC
BP CASA EST	DATTES ZAGORA	KAMOMILLE	SEMAFOME	SOFRUMA	HOTEL MOSSAFIR

II. Création de 3 EPA et 6 nouvelles participations

EPA CREEES

ANAPEC
OMPIC
ISA

NOUVELLES PARTICIPATIONS

AMAR
CASANET
DROU DOU
ASS. ANNAJAH
PERLITE
ARTS

III. Integration de 3 EEP omis

AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE OUM REBIA
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL (FEC)
SOCIETE NOUVELLE DES IMPRIMERIES REUNIES (SONIR)

IV. Retrait de l'inventaire

56
FACULTES
4
FEDERATIONS

V. Integration dans l'inventaire (VOIR TABLEAU N° 1)

93 CHAMBRES
PROFESSIONNELLES

2.Composition de l'échantillon des 130 principaux EEP

Sigle	Raison Sociale
ADER	AGENCE DE DEDENSIFICATION ET DE REHABILITATION DE LA MEDINA DE FES
ADM	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC
ALEM	AGENCE DES LOGEMENTS ET DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
ANHI	AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE
ANRT	AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES TELECOMMUNICATIONS
ATTACHAROUK	SOCIETE D'AMENAGEMENT, DE CONSTRUCTION ET DE LA PROMOTION IMMOBILIERE
AUA	AGENCE URBAINE D'AGADIR
AUAY	AGENCE URBAINE DE LAAYOUNE
AUB	AGENCE URBAINE DE BENI-MELLAL
AUC	AGENCE URBAINE DE CASABLANCA

AUF	AGENCE URBAINE DE FES
AUK	AGENCE URBAINE DE KENITRA
AUM	AGENCE URBAINE DE MARRAKECH
AUME	AGENCE URBAINE DE MEKNES
AUO	AGENCE URBAINE D'OUJDA
AUR	AGENCE URBAINE DE RABAT
AUS	AGENCE URBAINE DE SETTAT
AUSJ	AGENCE URBAINE DE SAFI ET D'EL JADIDA
AUT	AGENCE URBAINE DE TANGER
AUTA	AGENCE URBAINE DE TAZA
AUTE	AGENCE URBAINE DE TETOUAN
BAM	BARID AL MAGHRIB
BIOPHARMA	SOCIETE DE PRODUCTIONS BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES VETERINAIRES
BRPM	BUREAU DE RECHERCHES ET DES PARTICPATIONS MINIERES
CADETAF	CENTRALE D'ACHAT ET DE DEVELOPPEMENT MINIER DE TAFILALET ET FIGUIG
CC	CAISSE DE COMPENSATION
CCG	CAISSE CENTRALE DE GARANTIE
CCM	CENTRE CINEMATOGRAPHIQUE MAROCAIN
CDER	CENTRALE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES
CDG	CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
CDM	CHARBONNAGES DU MAROC
CDVM	CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
CMR	CAISSE MAROCAINE DE RETRAITES
CHIR	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE IBN ROCHD
CHIS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE IBN SINA
CMPE	CENTRE MAROCAIN DE PROMOTION DES EXPORTATIONS
CNCA	CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE
CNESTEN	CENTRE NATIONAL DE L'ENERGIE DES SCIENCES ET TECHNIQUES NUCLEAIRES
CNPAC	COMITE NATIONAL DE LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
CNSS	CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE
COMANAV	COMPAGNIE MAROCAINE DE NAVIGATION
COMAPRA	COMPAGNIE MAROCAINE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES
CT	CENTRES DE TRAVAUX
DRAPOR	SOCIETE DE DRAGAGE DES PORTS
EACCE	ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS
EN	ENTRAIDE NATIONALE
ENA	ECOLE NATIONALE D'AGRICULTURE
ENIM	ECOLE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MINIERE
ERACC	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DU CENTRE
ERACCN	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION CENTRE-NORD
ERACCS	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION CENTRE-SUD

ERACNO	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION NORD-OUEST
ERACO	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DE L'ORIENTAL
ERACS	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION SUD
ERACT	ETABLISSEMENT REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DE LA REGION DU TENSIFT
IAM	ITTISSALAT AL MAGHRIB
IAV	INSTITUT AGRONOMIQUE ET VETERINAIRE HASSAN II
INRA	INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
INRH	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES HALIEUTIQUES
IPM	INSTITUT PASTEUR DU MAROC
ISCAE	INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
LOARC	LABORATOIRE OFFICIEL D'ANALYSES ET DE RECHERCHES CHIMIQUES
LPEE	LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES
MAP	AGENCE MAGHREB ARAB PRESSE
MDA	MAISON DE L'ARTISAN
OC	OFFICE DE CHANGES
OCE	OFFICE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPORTATION
OCP	OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES
ODCO	OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION
ODEP	OFFICE D'EXPLOITATION DES PORTS
ODI	OFFICE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
OFEC	OFFICE DES FOIRES ET D'EXPOSITIONS DE CASABLANCA
OFPPT	OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
ONAREP	OFFICE NATIONAL DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS PETROLIERES
ONCF	OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
ONDA	OFFICE NATIONAL DES AEROPORTS
ONE	OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE
ONEP	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
ONICL	OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES
ONMT	OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME
ONP	OFFICE NATIONAL DES PECHEES
ONT	OFFICE NATIONAL DE TRANSPORT
ONTS	OFFICE NATIONAL DU THE ET DU SUCRE
ORMVAD	OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DE DOUKKALA
ORMVAG	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DU GHARB
ORMVAH	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DU HAOUZ
ORMVAL	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DU LOUKKOS
ORMVAM	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DE LA MOULOUYA
ORMVAO	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DE OUARZAZATE
ORMVASM	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DE SOUS MASSA
ORMVAT	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA
ORMVATAF	OFFICE REGIONAL DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE DE TAFILALT
RADEEC	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE CHAOUIA

RADEEF	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE FES
RADEEJ	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE D'EL JADIDA
RADEEL	REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE LARACHE
RADEEM	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MEKNES
RADEEMA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE MARRAKECH
RADEEN	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU DE NADOR
RADEEO	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU D'OUJDA
RADEES	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE SAFI
RADEET	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE BENI-MELLAL
RADEETA	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TAZA
RAFCD	REGIE AUTONOME DES FRIGORIFIQUES DE CASABLANCA
RAID	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TANGER
RAK	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE KENITRA
RAM	COMPANIE NATIONALE DE TRANSPORT AERIEN ROYAL AIR MAROC
RAMSA	REGIE AUTONOME MULTI-SERVICE D'AGADIR
RATAG	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAIN D'AGADIR
RATC	REGIE AUTONOME DES TRANSPORT DE CASABLANCA
RATF	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE FES
RATM	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE MEKNES
RATR	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE RABAT-SALE
RATS	REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS URBAINS DE SAFI
RDE	REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE DE TETOUAN
RT	REGIE DES TABACS
RYAD	SOCIETE D'AMENAGEMENT RYAD
SEFERIF	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU RIF
SNABT	SOCIETE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DE LA BAIE DE TANGER
SNDE	SOCIETE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE
SNEC	SOCIETE NATIONALE D'EQUIPEMENT ET DE CONSTRUCTION
SODEA	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SOGETA	SOCIETE DE GESTION DES TERRES AGRICOLES
SONABA	SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT DE LA BAIE D'AGADIR
SONACOS	SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DE SEMENCES
SOSIPO	SOCIETE DES SILOS PORTUAIRES
SUNABEL	SUCRERIE NATIONALE DE BETTERAVES DU LOUKKOS
SURAC	SUCRERIE RAFFINERIE DE CANNES DU GHARB
SUTA	SUCRERIE RAFFINERIE DU TADLA
THEATRE N. M. V	THEATRE NATIONAL MOHAMED V

3. Indicateurs financiers des EEP

INDICATEURS FINANCIERS DES EEP (EN MILLIERS DE DH)

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES						
Structure	1998	1999	2000	Variation 99/98	Variation 00/99	répartition 2000
EPIC et SA	70 063 408	76 466 975	80 851 070	9,14%	5,73%	90,97%
EPA	7 263 322	7 283 936	8 025 581	0,28%	10,18%	9,03%
TOTAL	77 326 730	83 750 911	88 876 651	8,31%	6,12%	100,00%

EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION HORS DOTATIONS						
Structure	1998	1999	2000	Variation 99/98	Variation 00/99	répartition 2000
EPIC et SA	56 735 830	58 880 223	63 781 910	3,78%	8,32%	86,17%
EPA	9 084 765	9 163 905	10 235 593	0,87%	11,69%	13,83%
TOTAL	65 820 595	68 044 128	74 017 503	3,38%	8,78%	100,00%

EVOLUTION DES RESULTATS BENEFICIAIRES						
Structure	1998	1999	2000	Variation 99/98	Variation 00/99	répartition 2000
EPIC et SA	5 684 113	5 639 125	4 764 740	-0,79%	-15,51%	95,56%
EPA	331 010	349 981	221 462	5,73%	-36,72%	4,44%
TOTAL	6 015 123	5 989 106	4 986 202	-0,43%	-16,75%	100,00%

EVOLUTION DES RESULTATS DEFICITAIRES						
Structure	1998	1999	2000	Variation 99/98	Variation 00/99	répartition 2000
EPIC et SA	1 949 557	5 578 468	2 828 244	186,14%	-49,30%	83,98%
EPA	399 990	399 431	539 372	-0,14%	35,04%	16,02%
TOTAL	2 349 547	5 977 899	3 367 616	154,43%	-43,67%	100,00%

NB : L'année 2000 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable des établissements de crédit

4. Performances économiques et financières des EEP

PERFORMANCES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DES EEP

EN MILLIERS DE DH

VALEUR AJOUTEE						
Structure	1998	1999	2000	Variation 99/98	Variation 00/99	répartition 2000
EPIC et SA	40 186 806	42 270 048	40 874 369	5,18%	-3,30%	93,82%
EPA	2 679 763	2 651 700	2 693 852	-1,05%	1,59%	6,18%
TOTAL	42 866 569	44 921 748	43 568 221	4,79%	-3,01%	100,00%

INVESTISSEMENTS*						
Structure	1998	1999	2000	Variation 99/98	Variation 00/99	répartition 2000
EPIC et SA	13 414 266	14 004 086	15 780 395	4,40%	12,68%	84,93%
EPA	3 846 230	3 875 692	2 799 340	0,77%	-27,77%	15,07%
TOTAL	17 260 496	17 879 778	18 579 735	3,59%	3,91%	100,00%

(* hors CDG)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT						
Structure	1998	1999	2000	Variation 99/98	Variation 00/99	répartition 2000
EPIC et SA	14 813 251	16 128 533	14 468 044	8,88%	-10,30%	99,15%
EPA	72 081	93 476	124 234	29,68%	32,90%	0,85%
TOTAL	14 885 332	16 222 009	14 592 278	8,98%	-10,05%	100,00%

NB : L'année 2000 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable des établissements de crédit

5. Structure financière des EEP

STRUCTURE FINANCIERE DES EEP

EN MILLIERS DE DH

TOTAL ACTIFS						
Structure	1998	1999	2000	Variation 99/98	Variation 00/99	répartition 2000
EPIC et SA	279 287 183	273 245 265	293 337 795	-2,16%	7,35%	93,01%
EPA	19 966 332	20 074 693	22 052 897	0,54%	9,85%	6,99%
TOTAL	299 253 515	293 319 958	315 390 692	-1,98%	7,52%	100,00%

TOTAL DES FONDS PROPRES						
Structure	1998	1999	2000	Variation 99/98	Variation 00/99	répartition 2000
EPIC et SA	70 262 290	68 022 358	75 857 969	-3,19%	11,52%	73,48%
EPA	26 761 372	26 834 982	27 372 284	0,28%	2,00%	26,52%
TOTAL	97 023 662	94 857 340	103 230 253	-2,23%	8,83%	100,00%

TOTAL DETTES DE FINANCEMENT*						
Structure	1998	1999	2000	Variation 99/98	Variation 00/99	répartition 2000
EPIC et SA	62 833 177	64 034 856	63 503 390	1,91%	-0,83%	93,14%
EPA	4 033 327	4 033 327	4 674 174	0,00%	15,89%	6,86%
TOTAL	66 866 504	68 068 183	68 177 564	1,80%	0,16%	100,00%

(*hors CDG)

NB : L'année 2000 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable des établissements de crédit

6. Bilan social des EEP

BILAN SOCIAL DES PRINCIPAUX EEP EXERCICE 2000

			INDICATEURS				
			Effectif par catégorie à fin 2000	Recrutements effectués au cours de l'année 2000	Départs du personnel au cours de l'année 2000	Départs Volontaires indemnisés au cours de l'année 2000	Postes budgétaires créés
EPIC/SA	Permanents	Cadres	13 731	715	606	72	223
		Maitrise	39 848	1 076	1 052	252	396
		Execution	66 070	1 459	3 355	755	652
	Total Permanents		119 649	3 250	5 013	1 079	1 271
	Occasionnels		19 315	1 464	8 721	43	146
	Total EPIC/SA (1)		138 964	4 714	13 734	1 122	1 417
EPA	Permanents	Cadres	8 373	245	207	28	173
		Maitrise	17 176	278	339	75	234
		Execution	10 248	123	321	33	39
	Total Permanents		35 797	646	867	136	446
	Occasionnels		8 737	82	332	4	26
Total EPA (2)		44 534	728	1 199	140	472	
Total Permanents EPIC/SA/EPA			155 446	3 896	5 880	1 215	1 717
Total Occasionnels EPIC/SA/EPA			28 052	1 546	9 053	47	172
Total Général = (1) + (2)			183 498	5 442	14 933	1 262	1 889

7. Transferts de l'Etat aux EEP en 1999/2000 et durant le deuxième semestre 2000

EEP	REALISATIONS 99/2000				
	Equip	Fonc	Rest	Aug capital	Ech dettes
Agence Oum Rebia					
AU d'Agadir		10,89			
AU de Beni Mellal		8,50			
AU de Casa		34,00			
AU de Fes		15,92			
AU de Marrakech		12,72			
AU de Rabat/Salé		13,68			
AU de Tanger		8,50			
AU LAAYOUNE		7,70			
AU MEKNES		7,00			
AU OUJDA		7,65			
AU TETOUAN		7,50			
AU SAFI - EL JADIDA		7,50			
AU KENITRA - SIDI KACEM		7,10			
AU TAZA		7,60			
AU SETTAT		7,50			
AU NOUVELLES					
BCP					
CCG				30,00	
CCM	1,97	22,70			
CDER	5,50	12,05			

CH. AGRICULTURE	1,46	15,06		
CHU I. SINA	20,00	237,97		
CHU I. ROCHD	10,00	109,51		
CNCA				131,62
CNESTEN	53,80	25,08		
CNPAC	3,00			
CNCPRST		48,94		
CT	19,50	208,99		
EHTP		7,00		
ENAM	12,72	36,44		
ENIM	1,00	40,18		
ENSEIGN. SUP		348,57		
ENTRAIDE NAT		167,00		
I.V.HASSAN II	21,38	132,92		
INRA	73,49	101,99		
INRHO	22,32	12,96		
I.P.SIDI MOHAMED	1,97	3,57		
ISCAE		28,50		
MAP	3,40	118,57		
ODCO		12,97		
OFPPT	96,50	64,00		
ONMT	120,00			
ONP	5,00			
ORMVA TOTAL	981,74	150,78		

THEATRE Med V		8,83			
Sous-total (1)	1 454,75	2 078,34	0,00	30,00	131,62
ADM				200,00	
Agence du Nord	130,00				
ANRT				75,00	
ATTACHAROUK					
BRPM	90,00				
CADETAF	1,00				6,00
CDM			574,65		
COMANAV					
ERAC					50,00
IPM	6,00				
OCP					960,00
ONAREP	110,00				
ONCF				700,00	295,00
ONE					
ONEP					235,43
SEFERIF			16,00		
SNDE		3,33			
Sous-total (2)	337,00	3,33	590,65	975,00	1 546,43

TOTAL (1) + (2)	1 791,75	2 081,67	590,65	1 005,00	1 678,05
-----------------	----------	----------	--------	----------	----------

8. Transferts de l'Etat vers les EEP (prévisions de la loi de finances 2001 et propositions pour le projet de loi de finances 2002)

EEP	Prévisions initiales de la loi de finances pour l'année budgétaire 2001					
	Equip	Fonc	Rest	Aug capital	Ech dettes	
AGENCE DEV SOCIAL	55,30	6,0				
ANAPEC	23,00					
AGENCES DE BASSINS HYDRAULIQUES	48,00					
AU d'Agadir		11,00				
AU de Beni Mellal		9,70				
AU Casablanca		34,85				
AU de Fes		17,00				
AU de Marrakech		13,75				
AU de Rabat / Salé		13,70				
AU de Tanger		9,70				
AU LAAYOUNE		9,40				
AU MEKNES		8,40				
AU OUJDA		9,00				
AU TETOUAN		8,90				
AU SAFI - EL JADIDA		8,80				
AU KENITRA - S. KACEM		8,40				
AU TAZA		8,90				
AU SETTAT		8,80				
AUTRES AGENCES URB.		65,00				
BCP				66,00		

CCG					150,00
CCM	7,00	24,20			
CDER	5,00	12,84			
CH. AGRICULTURE	1,48	12,50			
CHU I. SINA	20,00	250,79			
CHU I. ROCHD	10,00	114,86			
CNCA					100,00
CNESTEN	83,90	23,08			
CNPAC	3,00				
CNCPRST	79,20	3,90			
CENTRES DE TRAVAUX	80,47	211,20			
EHTP		7,42			
ENAM	13,00	31,08			
ENIM	1,00	44,23			
ENSEIGN. SUP		313,15			
ENTRAIDE NATIONALE	33,80	155,77			
I.V.HASSAN II	22,00	116,18			
INRA	82,90	100,95			
INRH	20,00	7,00			
I.P.SIDI MOHAMED	2,00	3,38			
ISA					
ISCAE		29,65			
MAP	7,00	111,77			
ODCO		13,54			
OFPPT	131,25	40,00			
ONMT	120,00		10,00		
ONP	5,00				

ORMVA TOTAL	1 114,00	179,44			
THEATRE Med V		8,83			
Sous-total (1)	1 968,30	2 067,04	10,00	66,00	250,00
ADER				30,00	
AGENCE DU NORD	150,00				
ANRT				42,00	
BRPM				90,00	
CADETAF	1,00				6,00
CDM			380,10		19,17
COMAPRA				23,50	
COMANAV					
ERAC					50,00
IPM	13,00	10,00			
OCP					941,00
ONAREP	79,00				
ONCF					295,00
ONE					260,00
ONEP					117,72
SEFERIF			16,20		
SODEA				182,50	
SOGETA				85,00	
SUCRAFOR					
SNDE		2,85			
Sous-total (2)	243,00	12,85	396,30	453,00	1 688,89
TOTAL (1) + (2)	2 211,30	2 079,89	406,30	519,00	1 938,89

9. Transferts de l'Etat vers les EEP par tutelle (prévisions de la loi de finances pour le deuxième semestre 2000 et pour la loi de finances 2001 et propositions du projet de loi de finances 2002)

EEP	Prévisions de la loi de finances pour le deuxième semestre 2000						Prévisions de la loi de finances pour 2001	
	Equip	Fonc	Rest	Aug capital	Ech dettes	Total	Equip	Fonc
<i>Premier Ministre</i>	70,00	0,00	0,00	50,00	0,00	120,00	205,30	6,00
ADS						0,00	55,30	6,00
ANRT				50,00		50,00		
AGENCE DU NORD	70,00					70,00	150,00	
<i>M. de la Culture et de la Communication</i>	6,00	70,75	0,00	0,00	0,00	76,75	14,00	144,80
CCM	2,50	12,00				14,50	7,00	24,20
MAP	3,50	55,34				58,84	7,00	111,77
THEATRE Med V		3,41				3,41		8,83
<i>M. de l'Agriculture et du Développement Rural</i>	619,77	329,44	0,00	0,00	60,00	1 009,21	1 315,85	657,58
CENTRES DE TRAVAUX	10,42	105,60				116,02	80,47	211,20
CH. AGRICULTURE		6,90				6,90	1,48	12,50
CNCA					60,00	60,00		
COMAPRA								
ENAM	6,37	15,54				21,91	13,00	31,08
I.P.SIDI MOHAMED	1,00	1,69				2,69	2,00	3,38
IAV HASSAN II	10,93	58,09				69,02	22,00	116,18
INRA	37,05	50,48				87,52	82,90	100,95
ORMVA TOTAL	554,00	89,72				643,72	1 114,00	179,44

SODEA						0,00		
SOGETA						0,00		
SNDE		1,43				1,43		2,85
SUCRAFOR						0,00		
<i>M. des Pêches maritimes</i>	10,50	3,00	0,00	0,00	0,00	13,50	25,00	7,00
INRH	10,00	3,00				13,00	20,00	7,00
ONP	0,50					0,50	5,00	
<i>M. l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Développement Social, et de la Solidarité</i>	71,75	103,50	0,00	0,00	0,00	175,25	188,05	195,77
ENTRAIDE NATIONALE	12,50	83,50				96,00	33,80	155,77
ANAPEC						0,00	23,00	
OFPPT	59,25	20,00				79,25	131,25	40,00
<i>M. Economie sociale, Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat, chargé des Affaires Générales du Gouvernement</i>	0,00	6,62	0,00	0,00	0,00	6,62	0,00	13,54
ODCO		6,62				6,62		13,54
<i>M. Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement</i>	0,00	101,88	200,00	188,80	25,00	515,68	0,00	210,45
ANHI						0,00		
ATTACHAROUK				188,80		188,80		
AU d'Agadir		5,20				5,20		11,00
AU de Beni Mellal		4,60				4,60		9,70
AU de Fes		8,20				8,20		17,00
AU de Marrakech		6,58				6,58		13,75
AU de Rabat/Salé		6,55				6,55		13,70
AU de Tanger		4,60				4,60		9,70

AU LAAYOUNE		4,45				4,45		9,40
AU MEKNES		4,00				4,00		8,40
AU OUJDA		4,30				4,30		9,00
AU TETOUAN		4,25				4,25		8,90
AU SAFI - EL JADIDA		4,20				4,20		8,80
AU KENITRA - S. KACEM		4,00				4,00		8,40
AU TAZA		4,25				4,25		8,90
AU SETTAT		4,20				4,20		8,80
AUTRES AGENCES URBAINES		32,50				32,50		65,00
ERAC			200,00		25,00	225,00		
<i>M. de l'Intérieur</i>	0,00	17,00	0,00	0,00	0,00	17,00	0,00	34,85
ADER								
AUC		17,00				17,00		34,85
<i>M. de l'Equipeement</i>	6,00	3,50	0,00	0,00	117,72	127,22	48,00	7,42
ADM						0,00		
AGENCES DE BASSINS HYDRAULIQUES	6,00					6,00	48,00	
EHTP		3,50				3,50		7,42
ONEP					117,72	117,72		
<i>M. de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme</i>	60,00	0,00	8,00	65,65	75,00	208,65	120,00	0,00
BCP				65,65		65,65		
CCG					75,00	75,00		
ONMT	60,00		8,00			68,00	120,00	
<i>M. de l'Industrie, du Commerce, de l'Energie et des Mines</i>	3,05	42,32	458,00	76,28	609,00	1 188,65	86,00	86,71
BRPM				41,28		41,28		
CADETAF	0,45				3,00	3,45	1,00	
CDER	2,10	6,21				8,31	5,00	12,84
CDM			450,00		14,00	464,00		

ENIM	0,50	21,30				21,80	1,00	44,23
OCP					462,00	462,00		
ONAREP				35,00		35,00	79,00	
ONE					130,00	130,00		
SEFERIF			8,00			8,00		
ISCAE		14,82				14,82		29,65
<i>M. de l'Enseignement Supérieur</i>	27,00	148,49	0,00	0,00	0,00	175,49	163,10	340,13
CNCPRST		1,95				1,95	79,20	3,90
CNESTEN	27,00	10,04				37,04	83,90	23,08
ENSEIGN. SUP		136,50				136,50		313,15
ISA						0,00		
<i>M. de la Santé</i>	18,00	174,05	0,00	0,00	0,00	192,05	43,00	375,65
CHU I. SINA	10,00	117,32				127,32	20,00	250,79
CHU I. ROCHD	5,00	56,73				61,73	10,00	114,86
IPM	3,00					3,00	13,00	10,00
<i>M. des Transports et de la Marine marchande</i>	1,50	0,00	0,00	384,00	166,07	551,57	3,00	0,00
CNPAC	1,50					1,50	3,00	
ONDA					18,57	18,57		
COMANAV				34,00		34,00		
ONCF				350,00	147,50	497,50		
TOTAL	893,57	1 000,54	666,00	764,73	1 052,79	4 377,63	2 211,30	2 079,89

10.Revenus de monopole (réalisations 1999/2000 et deuxième semestre 2000

DESIGNATION DES	LF 1999/2000
RECETTES _____	
DIRECTION DU TRESOR ET DES FINANCES EXTERIEURES	REALISATIONS

Produits à provenir de BANK AL MAGHRIB	1 623,00
Produits à provenir de la CDG	300,00
Produits à provenir de l'OC	0,00
TOTAL DE L'ARTICLE DIRECTION DU TRESOR ET DES FINANCES EXTERIEURES (produits de monopole)	1 923,00
DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET DES PARTICIPATIONS	
Produits des monopoles, exploitations et participations financières de l'Etat provenant d'Etablissements à caractère industriel et commercial	
Produits à provenir de l'Office Chérifien des Phosphates	
Produits à provenir de l'Office National des Transports	233,56
Produits à provenir de l'Office National du Thé et du Sucre	
Produits à provenir d'opérateurs de télécommunications	11 446,97
Produits à provenir de l'Office D'Exploitation des Ports	113,00
Produits à provenir de l'Office National d'Electricité	500,00
Produits à provenir de la Royal Air Maroc	14,20
Produits des monopoles, exploitations et participations financières des autres entreprises publiques	
Part des bénéfices de la Régie des Tabacs affectée à l'Etat	452,00
Produits à provenir des Sucrieries	38,00
Produits à provenir de divers organismes	4,00
Dividendes provenant des participations financières de l'Etat :	
Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à Maroc Télécom	1 000,00
Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à la SAMIR	
Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à la SONASID	
Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à la SNPP	

Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à la SCP	
Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à diverses sociétés	55,00
Redevances pour l'occupation du domaine public :	
Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de l'Office National des Aéroports	40,00
Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de Maroc Télécom	100,00
Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de l'ODEP	42,00
Divers	
TOTAL DE L'ARTICLE DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET DES PARTICIPATIONS	14 038,73
Total Général	15 961,73

11.Revenus de monopole (prévisions de la loi de finances pour 2001 et propositions du projet de loi de finances pour 2002)

-			I. RECETTES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT

CHAP	ART	PAR.	RECETTES	DESIGNATION DES
------	-----	------	----------	-----------------

				DIRECTION DU TRESOR ET DES FINANCES EXTERIEURES
1.1.13	62	11	Produits à provenir de BANK AL MAGHRIB	
1.1.13	62	12	Produits à provenir de la CDG	
1.1.13	62	13	Produits à provenir de l'OC	
			TOTAL DE L'ARTICLE DIRECTION DU TRESOR ET DES FINANCES EXTERIEURES	

1.1.13	66		DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET DES PARTICIPATIONS	
		10	Produits des monopoles, exploitations et participations financières de l'Etat provenant d'Établissements à caractère industriel et commercial	
		11	Produits à provenir de l'Office Chérifien des Phosphates	
		12	Produits à provenir de l'Office National des Transports	
		13	Produits à provenir de l'Office National du Thé et du Sucre	
		14	Produits à provenir d'opérateurs de télécommunications (contrepartie financière)	
		15	Produits à provenir de l'Office D'Exploitation des Ports	
		16	Produits à provenir de l'Office National d'Electricité	
		17	Produits à provenir de la Royal Air Maroc	
		18	Produits à provenir de BARID AL MAGHRIB	
		19	Produits à provenir des autres établissements publics industriels et commerciaux	
		20	Produits des monopoles, exploitations et participations financières des autres entreprises publiques	
		21	Part des bénéfices de la Régie des Tabacs affectée à l'Etat	
		22	Produits à provenir des Sucrieries	
		23	Produits à provenir de BIOPHARMA	
		24	Produits à provenir de divers organismes	
		30	Dividendes provenant des participations financières de l'Etat :	
		31	Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à la SNPP	
		32	Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à Maroc Télécom	
		33	Dividendes provenant des participations financières de l'Etat à diverses sociétés	
		40	Participation des établissements publics ayant le caractère d'entreprises aux charges d'emprunt supportées par le budget général	

50	Participation des établissements publics ayant le caractère de service public aux charges d'emprunt supportées par le budget général	
60	Redevances pour l'occupation du domaine public :	
61	Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de l'Office National des Aéroports	
62	Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de Maroc Télécom	
63	Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir de l'Office D'Exploitation des Ports	
64	Redevances pour l'occupation du domaine public à provenir d'autres organismes	
70	Recettes diverses	
TOTAL DE L'ARTICLE DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET DES PARTICIPATIONS		

Total Général	
----------------------	--

12.EEP réalisant plus de 80% des investissements prévisionnels en 2002

**EET DONT LE TOTAL DES INVESTISSEMENTS REPRESENTE PLUS DE 80%
DES INVESTISSEMENTS GLOBAUX DU SECTEUR POUR 2002**

(EN 1000 DH)

EET	Investissement réalisé 2000 ou 99/2000	Prévision 2001	Prévision 2002	% cumules
ONE	2 010 000	4 359 000	5 749 000	18,68%
IAM	4 067 581	2 705 737	4 035 625	31,78%
ONEP	1 163 000	2 009 000	2 340 000	39,39%
ONCF	986 390	1 695 015	1 857 659	45,42%
OCP GROUPE	1 330 000	2 158 000	1 652 000	50,79%
RAM	1 150 856	122 973	1 510 000	55,69%

ADM	554 000	1 222 550	1 148 000	59,42%
ONDA	195 705	1 286 674	1 051 036	62,83%
ERAC AGADIR	469 000	752 000	854 000	65,61%
ODEP	685 000	1 223 000	846 000	68,36%
ORMVA D	1 136 540	1 152 000	840 000	71,09%
SNEC	300 000	464 000	749 000	73,52%
ANHI	351 200	571 500	675 000	75,71%
ERAC RABAT	181 000	624 000	555 000	77,51%
ERAC CASA	114 140	510 000	548 000	79,29%
ORMVA G	161 292	533 857	360 000	80,46%
Autres	3 521 001	6 151 649	5 664 083	
TOTAL	18 579 735	27 840 955	30 784 403	

13. Investissements des EEP (par ministère de tutelle)

INVESTISSEMENTS DES EEP (CLASSEMENT PAR MINISTERE DE TUTELLE)

(En 1000 DH)

MINISTERE DE TUTELLE	EEP	Réalisation 2000 ou 99/2000	Prévision 2001	Prévision 2002	Part du ministère de tutelle 2002
PREMIER MINISTRE	ALEM	270 779	103 770	190 300	
	ANRT	3 466	1 926	2 022	
	TOTAL	274 245	105 696	192 322	0,62%
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE L'ENERGIE ET DES MINES	ONE	2 010 000	4 359 000	5 749 000	
	OCP GROUPE	1 330 000	2 158 000	1 652 000	
	BRPM	113 000	174 000	146 000	
	ONAREP	80 000	77 000	101 000	
	SURAC	132 812	50 285	90 000	

	SUTA	19 824	45 540	70 000	
	SUNABEL	28 450	83 684	70 000	
	ONTS	2 211	7 605	18 600	
	EACCE	3 817	22 120	11 000	
	CDER	6 000	12 000	8 000	
	ODI	1 905	2 700	2 700	
	AUTRES	4 462	15 760	8 100	
	TOTAL	3 732 481	7 007 694	7 926 400	25,75%
MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA MARINE MARCHANDE	ONCF	986 390	1 695 015	1 857 659	
	RAM	1 150 856	122 973	1 510 000	
	ONDA	195 705	1 286 674	1 051 036	
	COMANAV	1 556	80 000	120 000	
	ONT	8 860	33 900	35 000	
	CNPAC	17 564	31 181	17 000	
	TOTAL	2 360 931	3 249 743	4 590 695	14,91%
MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE L'ENVIRONNEMENT	ERAC AGADIR	469 000	752 000	854 000	
	SNEC	300 000	464 000	749 000	
	ANHI	351 200	571 500	675 000	
	ERAC RABAT	181 000	624 000	555 000	
	ERAC CASA	114 140	510 000	548 000	
	ERAC MARRAKECH	203 030	300 000	350 000	
	ATTACHAROUK	29 380	213 300	203 520	
	ERAC MEKNES	122 000	165 000	198 000	
	Autres	98 117	457 034	409 000	
	TOTAL	1 867 867	4 056 834	4 541 520	14,75%
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	ONEP	1 163 000	2 009 000	2 340 000	
	ADM	554 000	1 222 550	1 148 000	
	ODEP	685 000	1 223 000	846 000	
	DRAPOR	14 160	16 127	31 320	
	LPEE	51 634	42 000	44 000	
	TOTAL	2 467 794	4 512 677	4 409 320	14,32%
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	IAM	4 067 581	2 705 737	4 035 625	
	BAM	91 667	237 493	148 221	
	TOTAL	4 159 248	2 943 230	4 183 846	13,59%
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	ORMVA D	1 136 540	1 152 000	840 000	
	ORMVA G	161 292	533 857	360 000	
	ORMVA H	345 000	367 000	294 000	
	ORMVA S	150 000	186 000	258 000	

	ORMVA L	58 478	156 465	133 714	
	SODEA	6 862	33 000	119 912	
	CNCA	63 015	121 884	119 334	
	ORMVA T	74 000	82 000	94 000	
	ORMVA M	131 702	81 100	90 000	
	ORMVA O	43 882	86 683	86 000	
	INRA	10 539	72 000	75 500	
	SOGETA	10 024	6 200	64 185	
	ORMVA TA	113 526	139 136	58 712	
	AUTRES	92 823	172 299	127 303	
	TOTAL	2 397 683	3 189 624	2 720 660	8,84%
MINISTERE DE L'INTERIEUR	RADEEF	106 287	218 048	236 740	
	RADEEMA	117 756	258 805	236 450	
	RADEEM	43 950	127 768	190 740	
	RAMSA	79 152	178 788	180 148	
	RADEEO	11 550	59 500	63 220	
	RADEEC	18 283	78 360	56 503	
	RADEET	32 956	83 987	48 530	
	RADEEL	34 440	47 080	43 810	
	RADEEJ	31 840	35 650	40 890	
	RAK	57 810	56 726	36 023	
	RADEES	16 680	22 862	30 980	
	RADEEN	6 259	14 550	21 100	
	AUTRES	185 685	252 446	51 600	
	TOTAL	742 648	1 434 570	1 236 734	4,02%
MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, ET DE LA SOLIDARITE	OFPPT	114 000	200 000	200 000	
	CNSS	63 513	124 861	120 000	
	EN	27 798	130 848	44 400	
	TOTAL	205 311	455 709	364 400	1,18%
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES DE LA PRIVATISATION ET DU TOURISME	ONMT	99 782	135 896	120 000	
	RT	67 400	146 995	104 215	
	SONABA	37 658	183 962	50 000	
	CMR	9 490	20 000	20 000	
	SNABT	100	11 450	11 450	
	OC	31 833	23 845	3 000	
	CDVM	2 654	2 370	2 500	
	CCG	625	544	544	
	TOTAL	249 542	525 062	311 709	1,01%
MINISTERE DES PECHEES MARI TMES	INRH	16 364	29 296	60 440	
	ONP	22 889	144 158	56 500	
	TOTAL	39 253	173 454	116 940	0,38%
MINISTERE DE LA SANTE	CHUIS	20 534	66 000	60 000	
	CHUIR	848	24 700	29 500	

	IPM	0	6 000	10 000	
	LOARC	3 000	3 000	3 000	
	TOTAL	24 382	99 700	102 500	0,33%
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	CNESTEN	54 000	68 000	65 000	
	TOTAL	54 000	68 000	65 000	0,21%
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	CCM	2 810	6 055	11 000	
	MAP	460	7 000	7 000	
	THEATRE MED V	0	807	807	
	TOTAL	3 270	13 862	18 807	0,06%
MINISTERE DE L'ECONOMIE SOCIALE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT, CHARGE DES AFFAIRES GENERALES DU GOUVERNEMENT	MDA	1 080	4 050	2 500	
	ODCO	0	1 050	1 050	
	CC	0	0	0	
	TOTAL	1 080	5 100	3 550	0,01%
TOTAL GENERAL		18 579 735	27 840 955	30 784 403	
